

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



LOI DE FINANCES N° 2022-974 DU 20 DECEMBRE 2022 PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2023

ANNEXE 13 : DECLARATION SUR LES RISQUES BUDGETAIRES 2023-2025

**LOI DE FINANCES N° 2022-974 DU 20 DECEMBRE 2022
PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2023**

**ANNEXE 13 : DECLARATION SUR LES RISQUES
BUDGETAIRES 2023-2025**

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	1
LISTE DES GRAPHIQUES.....	2
LISTE DES ENCADRES	2
INTRODUCTION	3
I- RISQUES MACRO-ECONOMIQUES.....	4
I.1. Risque d'un niveau plus faible de la croissance du PIB réel.....	6
I.2. Risque de Productivité plus faible du secteur privé.....	7
I.3. Risque d'un niveau plus faible du taux d'investissement global.....	9
I.4. Risques liés aux fluctuations des cours et de la production de cacao.....	17
I.5. Risques liés à la hausse du prix du pétrole brut.....	22
I.6. Risques liés au taux d'inflation.....	27
I.7. Risque d'un faible niveau de production énergétique.....	28
I.8. Risque de variation des prix des produits pétroliers (raffines).....	32
I.9. Risques liés aux ressources pétrolières et gazières	34
II- RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE.....	37
II.1. Risque de refinancement.....	37
II.2. Risque de taux d'intérêt.....	39
II.3. Risque de change.....	39
II.4. Risques liés à l'émission de garanties publiques.....	40
II.5. Aperçu des conclusions de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD).....	41
II.6. Quantification de l'impact de la survenance des risques	41
II.7. Mesures de mitigation des risques	42
III- RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE, AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX, AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES	43
III.1. Risques liés aux Entreprises Publiques.....	43
III.2. Risques liés aux Institutions de Prévoyance Sociale.....	48
III.3. Risques liés à la gestion financière des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes	54

III.4. Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux	59
IV- RISQUES LIES AU RECOUVREMENT DES RESSOURCES	61
IV.1. Risques liés à la mobilisation des recettes	61
IV.2. Risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires	66
V- RISQUES LIES A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES	67
V.1. Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures.....	67
V.2. Risques liés aux projets financés sur ressources propres.....	69
V.3. Risques liés à la prise en compte des coûts récurrents induits par les dépenses d'investissements publics.....	71
V.4. Risques sur la masse salariale	72
V.5. Risque lie à la constitution de passifs	73
VI- RISQUES LIES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP)	74
VI.1. Risques lies aux paiements publics des contrats avec les Producteurs Indépendants d'Electricité (PIE)	75
VI.2. Risques lies aux paiements publics des contrats PPP (hors producteurs indépendants d'électricité)	75
VI.3. Risques liés aux garanties	76
VI.4. Risques lies aux clauses de rétablissement de l'équilibre financier	76
VI.5. Autres risques budgétaires lies aux PPP	76
VI-6. Gestion des risques budgétaires associés au PPP	81
VII- AUTRES RISQUES SPECIFIQUES BUDGETAIRES	82
VII.1. Risques socio-politiques et sécuritaires	82
VII.2. Risques liés au secteur financier.....	84
VII.3. Risques liés aux catastrophes naturelles.....	90
VII.4. Risques liés aux ressources minières.....	92
VII.5. Risques liés aux litiges.....	96
VII.6. Risques liés au changement climatique	97
VII.7. Risques sanitaires.....	99
CONCLUSION	105
ANNEXE : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RISQUES BUDGÉTAIRES	106

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence.....	7
Tableau 2 : Impacts sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence.....	8
Tableau 3 : Impacts sur l'activité économique d'une réduction de 10% des investissements par rapport à leur niveau initial	10
Tableau 4 : Impacts sur les finances publiques d'une réduction de 10% des investissements par rapport à son niveau initial	11
Tableau 5 : Résultats des simulations d'un niveau plus faible des dépenses d'investissements privés.....	13
Tableau 6 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence.....	18
Tableau 7 : Résultat de la simulation de la baisse de la production du cacao sur la croissance de l'agriculture d'exportation	19
Tableau 8 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 10% de volume de production de cacao sur l'offre des branches d'activité	20
Tableau 9 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 5% de volume de production de cacao sur la demande globale.....	20
Tableau 10 : Évaluation des Pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux (en pourcentage du niveau initial)	21
Tableau 11 : Impact macroéconomique des différentes simulations	23
Tableau 12 : Impacts sur les variables des finances publiques	24
Tableau 13 : Impact de court terme d'une hausse de l'inflation de 2 points de pourcentage	27
Tableau 14 : Résultat de la simulation d'un choc négatif de l'offre de l'électricité sur l'offre et la demande des branches d'activité	29
Tableau 15 : Évaluation des pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux	31
Tableau 15a : Evolution des taux de réalisation des objectifs de taxation et de volume	33
Tableau 15b : Impact des scénarios sur les recettes budgétaires	33
Tableau 16 : Parts de l'Etat dans la production et leur valorisation.....	34
Tableau 17 : Coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette publique à fin 2021 et sur la période 2022-2026	37
Tableau 18 : Récapitulatif de la quantification des risques de 2023 à 2025	41
Tableau 19 : Evolution comparative des prévisions et réalisations des recettes propres des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2019 à 2021...	54
Tableau 20 : Evolution comparative des prévisions et réalisations des subventions et impôts rétrocédés des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2019 à 2021	55
Tableau 21 : Nombre de factures rejetées d'avril à juillet 2022	63
Tableau 22 : Tableau du niveau des droits compromis.....	65
Tableau 23 : Tableau du niveau des prévisions des droits compromis.....	65

Tableau 24 : Echelles des Probabilités de survenance des risques budgétaires	77
Tableau 25 : Echelles des impacts des risques budgétaires	78
Tableau 26 : Echelles des niveaux de risques budgétaires des projets PPP (degré de criticité)	78
Tableau 27 : Définition des classifications	79
Tableau 28 : Degré de criticité des risques budgétaires liés aux projets PPP par secteur en 2021 et 2022	80

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : PROFIL DES AMORTISSEMENTS DE LA DETTE À FIN 2021 (EN MILLIONS DE FRANC CFA)	38
GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DE LA DETTE PUBLIQUE À FIN 2021 PAR DEVISE.....	40
GRAPHIQUE 3 : TAUX D'EXÉCUTION DES INVESTISSEMENTS SUR FINANCEMENT EXTÉRIEUR DE 2015 À 2020.....	67
GRAPHIQUE 4 : TAUX D'EXÉCUTION DES INVESTISSEMENTS SUR FINANCEMENT TRÉSOR DE 2015 À 2020.....	69

LISTE DES ENCADRES

ENCADRÉ 1 : PRÉSENTATION DU MODÈLE BUDGET ECO	5
ENCADRÉ 2 : MODÈLE MACRO ÉCONOMÉTRIQUE MECODIV 2	15
ENCADRÉ 3 : MODÈLE D'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL CALCULABLE (MEGC).....	25
ENCADRÉ 4 : PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS	32
ENCADRÉ 5 : FOCUS SUR LA COUVERTURE DE CHANGE.....	42
ENCADRÉ 6 : EFFETS DE LA CRISE UKRAINIENNE SUR LA DETTE PUBLIQUE.....	42
ENCADRÉ 7 : MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE LIÉ À LA LIQUIDATION D'UNE BANQUE	86
ENCADRÉ 8 : FOCUS SUR LA PANDÉMIE DE LA COVID 19.....	102

INTRODUCTION

La décennie précédente a été marquée en Côte d'Ivoire par des progrès économiques remarquables grâce à un ensemble cohérent de mesures structurelles de grande ampleur visant, entre autres, à consolider le cadre macroéconomique, renforcer la gestion des finances publiques, poursuivre la modernisation de l'Administration Publique et l'amélioration du climat des affaires.

Cet ensemble de réformes inscrites dans les Plans Nationaux de Développement sur les périodes respectives de 2012 à 2015, de 2016 à 2020 et de 2021 à 2025 en cours, a permis d'asseoir un cadre macroéconomique solide et de renouer avec une croissance économique forte et soutenue. Ainsi, le taux de croissance du PIB qui était négatif (-4,7%) en 2011, a atteint 10,7% en 2012 pour s'établir à 6,2% en 2019, en dépit de quelques chocs circonstanciels intervenus notamment en 2017 avec les revendications syndicales de fonctionnaires et des militaires, ainsi que la baisse des cours internationaux du cacao. Cette dynamique répond à la vision du Gouvernement d'inscrire la Côte d'Ivoire sur les sentiers de l'émergence, avec une amélioration sensible des conditions de vie des populations et la transformation structurelle de l'économie.

Toutefois, la pandémie de la Covid-19 apparue vers la fin de l'année 2019 en Chine et qui s'est propagée au niveau mondial, a perturbé l'ensemble des secteurs d'activités de même que le commerce mondial, constituant ainsi une crise sanitaire et économique avec des impacts budgétaires importants. Cela a entraîné une révision du taux de croissance du PIB de l'année 2020 à +2,0% contre 7,2% initialement prévu.

Bien que l'économie se soit redressée en 2021 et 2022, avec des taux de croissance respectifs de 7,4% et 6,9% grâce à la poursuite de l'exécution du PND 2021-2025, elle est marquée par d'autres chocs telles que la crise de l'électricité (une baisse de 8,97% GWH en 2021 pour une prévision initiale de 12 811,1 GWH) et l'accélération de l'inflation sur la période 2021-2022 (4,2% en 2021 et 4,5% en 2022 contre 2,4% en 2020). Cette hausse généralisée des prix s'inscrit dans un contexte mondial marqué par la crise russo-ukrainienne qui a occasionné l'augmentation des coûts des intrants tels que les céréales.

Dans un tel contexte, Il est important d'identifier de façon exhaustive et d'assurer un suivi efficace des risques budgétaires, tout en renforçant la stratégie de communication transparente sur ces risques et leurs mesures d'atténuation. Ainsi, l'élaboration de la déclaration sur les risques budgétaires, entreprise depuis 2019 et annexée à la Loi de Finances, est renforcée par une analyse plus exhaustive des risques, avec un accent particulier porté sur les impacts de la pandémie de la Covid-19, de l'énergie et de l'inflation.

Le présent document vise à présenter et évaluer les principaux risques budgétaires sur la période 2023-2025, ainsi que les mesures de mitigation de leurs éventuelles incidences. Ces risques sont liés au cadre macroéconomique, à la dette publique, aux Entreprises Publiques, aux Institutions de Prévoyance Sociale, aux Collectivités Territoriales, aux Etablissements Publics Nationaux (EPN), au recouvrement des ressources, aux Partenariats Publics Privés et à l'exécution des dépenses du budget ainsi qu'à d'autres risques spécifiques.

I- RISQUES MACRO-ECONOMIQUES

La Côte d'Ivoire a connu une dynamique économique remarquable ces dernières années, la plaçant parmi les économies les plus performantes du monde depuis 2012. Avec le rebasage et le passage au Système de Comptabilité Nationale de 2008 (SCN 2008), le taux de croissance annuel moyen du PIB sur la période 2016-2018 est ressorti à 7,1%. Cette dynamique s'est poursuivie, avec un taux de croissance du PIB estimé à 6,2% en 2019.

En 2020, la propagation de la pandémie de la Covid-19 a constitué une crise sanitaire qui s'est muée en une crise économique. L'ampleur de la pandémie et les mesures prises pour la contenir ont eu des conséquences négatives et importantes sur l'économie. Ainsi, le taux de croissance du PIB est estimé à 2,0% contre une prévision initiale de 7,2%.

En plus de l'existence de la pandémie de la Covid-19, l'année 2021 est marquée par d'autres types de chocs tels que la baisse de la production de l'énergie électrique et le niveau élevé du taux d'inflation.

Par ailleurs, le diagnostic de la structure de l'économie ivoirienne révèle un poids encore important du secteur primaire, représentant près de 20% du PIB et un secteur secondaire qui représente également environ 20% du PIB. Dès lors, la transformation structurelle de l'économie reste un défi majeur. C'est pourquoi, le Gouvernement continue de mener des réformes afin d'accroître de façon substantielle la part du secteur secondaire dans l'économie. Cependant, des facteurs de risques peuvent entraver cette marche et contrarier les hypothèses de croissance, avec des conséquences sur la gestion des finances publiques. Pour évaluer l'ampleur de l'impact sur les finances publiques de la réalisation du risque relatif à un niveau plus faible que prévu du PIB réel, des simulations de chocs sont effectuées sur les principaux indicateurs macroéconomiques suivants :

- la croissance du PIB réel ;
- la productivité du secteur privé ;
- l'investissement global ;
 - . les investissements publics ;
 - . les investissements privés ;
 - . le taux d'exécution des dépenses d'investissement ;
- les cours du cacao ;
- les cours du pétrole ;
- le taux d'inflation ;
- la production de l'électricité ;

- les prix des produits pétroliers.

L'évaluation de ces risques macroéconomiques est effectuée principalement en utilisant le modèle de prévision économique BUDGET ECO (voir encadré1).

Encadré 1 : Présentation du modèle Budget ECO

Le modèle des Budgets Economiques est de la famille des modèles Input Output. Ce type de modèle repose sur l'approche structurelle de l'économie développée par Wassily Leontief dans les années 30 et qui lui a valu le prix Nobel d'économie en 1973. L'idée de base est que les produits issus de certaines branches d'activités sont les consommations intermédiaires d'autres branches et que ces interrelations peuvent être résumées à l'aide d'une matrice (le tableau entrée sortie ou TES).

Le modèle "Budget-Eco" est un modèle statique car l'investissement est une composante exogène de la demande finale.

Il s'articule autour de deux tableaux principaux de la comptabilité nationale :

- le TEE (Tableau Economique d'Ensemble) fait la synthèse des comptes économiques depuis la production en passant par la répartition primaire jusqu'au compte de capital des différents secteurs ou agents institutionnels (SQS, Ménages, Administrations, Institutions financières, Reste du monde) ;
- le TES (Tableau Entrée Sortie) constitue le cœur de l'analyse de Leontief. Il présente les comptes de production et d'exploitation par branche d'activités et les différents équilibres par produit.

Pour chaque produit i , nous avons l'Equilibre Ressources Emplois (ERE) soit :

$$(1) \quad C_i + D_i = Y_i + M_i$$

où C_i désigne la consommation intermédiaire totale de l'économie en produit i , D_i la demande finale en produit i , Y_i la production de la branche i et M_i les importations de produit i .

En colonne, la production se décompose en consommation intermédiaire et en valeur ajoutée :

$$(2) \quad Y_i = \sum_{j=1}^n C_{ji} + \sum_{k=1}^p V_{ki}$$

où C_{ji} désigne la consommation intermédiaire en produit j de la branche i et V_{ki} , le facteur de production k utilisé par la branche i .

L'hypothèse fondamentale du modèle de Leontief stipule qu'à court terme **la structure de production reste constante**.

A l'instar des coefficients techniques, on retient également que **la structure de distribution de la valeur ajoutée entre les facteurs de production est constante à court terme**.

Ces hypothèses permettent après transformation des équations (1) et (2) d'aboutir aux équations qui suivent.

Les composantes de la demande finale, les exportations (X_i), les investissements (I_i) et les variations de stock (S_i) sont exogènes. La consommation finale (C_f) est endogène. Elle est soit obtenue par solde (cas des branches exogènes), soit en fonction du revenu des ménages (cas des branches endogènes).

$$(3) \quad C_f^i = (Y_i + M_i) - \left(\sum_{j=1}^n a_{ij} Y_j + X_i + I_i + S_i \right) \quad \text{branche exogène}$$

$$(4) \quad C_f^i = f(R) \quad \text{branche endogène (où } R \text{ est le revenu des ménages)}$$

Le revenu des ménages est la somme de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (EBEI) et des salaires versés aux ménages (W).

$$(5) \quad R = f(EBEI, W)$$

Les importations M_i sont fonction de la production du bien i :

$$(6) \quad M_i = f(Y_i)$$

Les prix sont pour la plupart exogènes. La valeur est obtenue en multipliant chacun des postes précédents par l'indice des prix correspondant.

I.1. RISQUE D'UN NIVEAU PLUS FAIBLE DE LA CROISSANCE DU PIB REEL

La Côte d'Ivoire, bien qu'ayant amorcé la transformation de la structure de son économie, reste soumise à la volatilité des cours des matières premières et à des perturbations pluviométriques, avec pour conséquences la baisse de la production agricole. Ces facteurs ont été à l'origine de chocs sur la croissance dans l'histoire récente de la Côte d'Ivoire.

L'incidence budgétaire des chocs de croissance s'opère essentiellement à travers un manque à gagner sur les recettes fiscales, dont les projections sont généralement très sensibles au taux de croissance.

De tels manques à gagner sur les recettes pourraient causer une accumulation d'arriérés de paiement si des ajustements adéquats ne sont pas opérés sur les dépenses. Dans le même temps, des ajustements de dépenses (notamment d'investissement) à la suite d'un choc de croissance pourraient également avoir en retour des effets négatifs sur la croissance.

La croissance étant endogène, un choc sur la production agricole pouvant entraîner une baisse de 1% de la croissance a été privilégié.

A titre d'illustration, l'impact de la baisse de la croissance, induite par la baisse de la production de l'agriculture d'exportation, entraîne mécaniquement la baisse des exportations avec l'hypothèse qu'il n'y ait pas de constitution de stocks.

Les exportations de produits agricoles représentent environ 51% du total de la production des biens d'exportation. Ainsi un recul de la production agricole de 4,1% entraîne la baisse de 2,9% des exportations de produits.

L'effet combiné de la baisse de 4,1% de la production agricole et de 2,9% des exportations engendre une perte de 1 point de croissance.

Sur les finances publiques, toute chose étant égale par ailleurs, cette perte de croissance se traduit par la dégradation du solde primaire de base de 0,14%.

Scénario : baisse de la croissance de 1 point induit par la baisse de la production de l'agriculture d'exportation					
	<u>Exportation AGRIE*</u>		<u>Baisse production AGRIE</u>		<u>Baisse exportation</u>
		Pond			
-	Simulation 1	100%	5,0%		5,0%
Poids en 2016	Simulation 2	71%	4,1%		2,9%
	Note : Poids AGRIE dans le total des exportations ; poids AGRIE 2016 (source : cadrage)				
		Production	Exportation	Taux de croissance	
	Résultat	-4,1%	-2,9%	-1,00%	

(*) AGRIE : produits de l'agriculture d'exportation

I.2. RISQUE DE PRODUCTIVITE PLUS FAIBLE DU SECTEUR PRIVE

Dans cet exercice, il est simulé trois (03) scénarii de sensibilité au Produit Intérieur Brut (PIB) :

- Scénario 1 : Choc négatif de 5% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 5% de la production du secteur privé) ;
- Scénario 2 : Choc négatif de 2% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 2% de la production du secteur privé) ;
- Scénario 3 : Choc négatif de 1% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 1% de la production du secteur privé).

La variable de simulation est la Productivité Totale des Facteurs (PTF) du secteur privé qui correspond à la part de la croissance économique qui n'est pas expliquée par l'augmentation du volume de capital et du volume de travail. Elle mesure l'efficacité de la combinaison productive. L'élément principal de ce paramètre d'échelle est le progrès technique qui, avec la même combinaison de facteurs de production (capital, travail) permet de créer plus de richesse. Mais, l'augmentation de la PTF peut aussi résulter d'une modification de la structure de production (on fabrique plus un certain type de biens ou services nécessitant moins de capital et de travail), de son organisation (à fabrication égale, on combine mieux le capital et le travail, de sorte qu'à niveau de facteur constant, la richesse créée soit plus grande) ou de l'effet multiplicateur de l'environnement socioéconomique et politique.

I.2.1. Impact macroéconomique

Il ressort de ces simulations qu'en Côte d'Ivoire, un choc négatif sur la productivité totale des facteurs (PTF) a un effet négatif sur la croissance économique et sur les finances publiques à Court Terme (CT) dans les mêmes proportions que le choc. L'impact serait moins prononcé pour les ménages. Par ailleurs, les investissements qui en résulteraient affichent une baisse importante par rapport à la situation de référence. A Moyen Terme (MT), les effets devraient persister mais s'atténuer avec le temps.

Tableau 1 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence

Agrégats	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence (à politique inchangée)					
	Scénario 1 (diminution de 5% de la production du secteur privé)		Scénario 2 (diminution de 2% de la production du secteur privé)		Scénario 3 (diminution de 1% de la production du secteur privé)	
	*CT	*MT	CT	MT	CT	MT
PIB réel (PIB)	-5,0%	-0,3%	-2,0%	-0,1%	-1,0%	-0,1%
Recettes budgétaires	-5,2%	-0,2%	-2,0%	-0,1%	-1,0%	0,0%
Chiffre d'affaires des entreprises	-7,0%	-0,5%	-2,8%	-0,2%	-1,4%	-0,1%
Revenus des ménages	-3,5%	-0,3%	-1,4%	-0,1%	-0,7%	-0,1%
Indice des prix à la consommation (IPC)	5,1%	0,0%	1,9%	0,0%	0,9%	0,0%
Dépenses d'investissement privé	-23,6%	-0,9%	-9,2%	-0,4%	-4,5%	-0,2%
Investissement total	-19,5%	-0,8%	-7,6%	-0,3%	-3,8%	-0,2%

*CT : Court Terme ; MT : Moyen Terme

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

I.2.2. Impact sur les finances publiques

Une analyse de la baisse de la production du secteur privé sur la typologie des revenus de l'Etat (tableau 2) affiche une baisse plus prononcée des recettes provenant des taxes indirectes, des taxes à l'exportation et des taxes à la production. Ce constat est lié notamment à la forte dépendance des recettes budgétaires au droit unique de sortie (DUS) liquidé par les entreprises du secteur café-cacao (représentant environ 8,2% des recettes totales de l'Etat pour l'année 2019) et à la fiscalité indirecte (TVA, impôt intérieur, fiscalité de porte).

Tableau 2 : Impacts sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence

Types de recettes	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence					
	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT
Recettes issues des taxes indirectes	-9,8%	-0,4%	-3,8%	-0,2%	-1,9%	-0,1%
Recettes issues des droits de douane	-3,9%	-0,1%	-1,5%	0,0%	-0,7%	0,0%
Recettes issues des taxes à la production	-7,7%	-0,2%	-3,1%	-0,1%	-1,5%	0,0%
Recettes issues des taxes sur les produits	-7,0%	-0,2%	-2,7%	-0,1%	-1,4%	0,0%
Recettes issues des taxes à l'exportation	-7,8%	0,0%	-3,0%	0,0%	-1,5%	0,0%

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

I.2.3. Mesures d'atténuation des risques

Une politique budgétaire plus adéquate de relance de l'économie par une hausse des investissements publics en cas de ralentissement de celle-ci devrait permettre d'atténuer les effets du choc. Il faudrait également communiquer pour rassurer les investisseurs sur les mesures de contingence, si le choc est en lien avec la situation sécuritaire, sanitaire ou socio-politique.

I.2.4. Analyse du degré d'occurrence

La Productivité Totale des Facteurs (PTF) est un paramètre structurel. Un écart sensible par rapport à la situation de référence devrait avoir peu de chance d'intervenir à court terme. Ainsi, le degré d'occurrence de ce risque demeure faible.

I.3. RISQUE D'UN NIVEAU PLUS FAIBLE DU TAUX D'INVESTISSEMENT GLOBAL

La Côte d'Ivoire a impulsé son développement par une augmentation substantielle des investissements tant publics que privés au cours de cette dernière décennie. Le taux d'investissement global s'est situé à 21,7% en moyenne sur la période 2015-2021. L'investissement est donc un ressort essentiel à la réalisation des forts taux de croissance du PIB enregistrés sur cette même période, qui se situe en moyenne à 6,2% par an. Un taux d'investissement global élevé semble bien être corrélé à un fort taux de croissance.

L'apparition de choc exogène affectant le taux d'investissement peut donc impacter négativement le taux de croissance du PIB. C'est pourquoi, dans un contexte de crise entre la Russie et l'Ukraine affectant l'investissement de façon globale, l'on peut s'attendre à une perte de croissance.

Dans cette partie, il a été procédé à des simulations suivantes :

- ✓ baisse de 10% des investissements globaux (scenario 1) ;
- ✓ baisse de 10% des investissements publics (scénario 2) ;
- ✓ baisse de 10% des investissements privés (scenario 3).

Tableau 3 : Impacts sur l'activité économique d'une réduction de 10% des investissements par rapport à leur niveau initial

Agrégats	Scenario 1 : réduction de 10% des investissements globaux par rapport à leur niveau initial		Scenario 2 : réduction de 10% des investissements publics par rapport à leur niveau initial		Scenario 3 : réduction de 10% des investissements privés par rapport à leur niveau initial	
	Taux de croissance	Contribution à la croissance	Taux de croissance	Contribution à la croissance	Taux de croissance	Contribution à la croissance
PIB	-1.40%	-1.40	-0.83%	-0.83	-0.57%	-0.57
Valeur ajoutée du primaire	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Agriculture vivrière	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Agriculture d'exportation	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Elevage et pêche	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Sylviculture	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Valeur ajoutée du secondaire	-2,68%	-0,67	-1,88%	-0,47	-0,81%	-0,20
Industries extractives	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Industries alimentaires (hors transformation)	-1,33%	-0,03	-0,76%	-0,02	-0,57%	-0,01
Industries de transformation (cacao, café, etc.)	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
EGE	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
BTP	-9,18%	-0,41	-7,94%	-0,36	-1,25%	-0,06
Raffineries	-1,07%	-0,04	-0,51%	-0,02	-0,56%	-0,02
Autres industries manufacturières	-4,73%	-0,19	-1,92%	-0,08	-2,80%	-0,11
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-1,80%	-0,62	-0,76%	-0,26	-1,04%	-0,36
Commerce	-2,90%	-0,26	-0,64%	-0,06	-2,26%	-0,20
Transport	-1,37%	-0,03	-0,64%	-0,01	-0,73%	-0,01
Télécommunication	-1,37%	-0,06	-0,75%	-0,03	-0,63%	-0,03
Services financiers et assurance	-0,80%	-0,03	-0,46%	-0,02	-0,34%	-0,01
Services aux entreprises	-1,78%	-0,13	-1,14%	-0,08	-0,64%	-0,05
Autres services	-1,39%	-0,11	-0,74%	-0,06	-0,65%	-0,05
Branches non marchandes	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Services d'intermédiation financières	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	-0,54%	-0,02	-1,02%	-0,04	0,48%	0,02
Impôts sur les exportations	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Autres impôts sur les produits	-1,57%	-0,09	-0,99%	-0,06	-0,58%	-0,03
Subventions sur les produits	-1,08%	0,00	-0,51%	0,00	-0,56%	0,00
PIB	-1,40%	-1,40	-0,83%	-0,83	-0,57%	-0,57
Consommation finale	-1,20%	-0,95	-0,68%	-0,54	-0,52%	-0,41
Consommation des ménages	-1,46%	-0,96	-0,83%	-0,55	-0,63%	-0,42
FBCF	-9,90%	-2,15	-3,81%	-0,83	-6,09%	-1,32
publique	-10,00%	-0,83	-10,00%	-0,83	0,00%	0,00
privée	-9,83%	-1,32	0,00%	0,00	-9,83%	-1,32
Exportations	0,10%	0,03	0,05%	0,02	0,05%	0,02
Importations	-3,90%	1,26	-0,91%	0,29	-2,99%	0,96
Variations de stocks		0,41		0,23		0,18

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

Tableau 4 : Impacts sur les finances publiques d'une réduction de 10% des investissements par rapport à son niveau initial

Rubriques	Scenario 1 : réduction de 10% des investissements globaux par rapport à leur niveau initial (Variation)	Scenario 2 : réduction de 10% des investissements publics par rapport à leur niveau initial (Variation)	Scenario 3 : réduction de 10% des investissements privé par rapport à leur niveau initial (Variation)
Total des dépenses	-3,03%	-3,03%	
Dépenses courantes	0,00%	0,00%	
Dépenses d'investissement	-10,00%	-10,00%	
Total des recettes	-0,94%	-0,76%	-0,18%
Recettes courantes	-0,73%	-0,54%	-0,19%
Recettes fiscales	-0,71%	-0,55%	-0,16%
Recettes non fiscales	-0,84%	-0,46%	-0,39%
Dons	-4,09%	-4,09%	0,00%
Solde budgétaire de base (Ecart)	0,35	0,41	-0,05
Recettes fiscales sur PIB (Ecart)	0,11	0,04	0,06

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

L'analyse des impacts des différents scénarii donne les résultats suivants :

- Une baisse de 10% des investissements globaux par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,73% des recettes courantes ;
- une baisse de 10% des investissements publics par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,54% des recettes courantes ;
- une baisse de 10% des investissements privés par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,19% des recettes courantes.

➤ **Baisse de 10% des investissements globaux par rapport aux prévisions initiales**

Si la crise ukrainienne conduit à une réduction de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales, alors cette baisse devrait conduire à une perte de croissance du PIB de 1,4 points, principalement lié à la contraction des activités des branches secondaire et tertiaire respectivement de 0,67 et 0,62 point de croissance.

➤ **Baisse de 10% des investissements publics par rapport aux prévisions initiales**

Le taux d'investissement public se situe en moyenne à 5,6% du PIB sur la période 2015-2021 pour un taux de croissance de 6,2% en moyenne annuelle sur la période 2015-2021, traduisant la volonté du Gouvernement de maintenir une forte croissance économique à travers un niveau élevé des dépenses d'investissement. Cependant, plusieurs facteurs peuvent engendrer une baisse des investissements publics. Parmi ces facteurs figurent l'obligation d'honorer les échéances de plus en plus importantes de la dette publique à court et moyen terme, les difficultés de mobilisation des ressources sur les marchés monétaire et financier, l'évolution défavorable des cours des matières premières avec une incidence négative sur la mobilisation des recettes y afférentes, ainsi que les crises sociopolitiques et les catastrophes naturelles.

Un scénario de la baisse des investissements publics de 10% en valeur par rapport aux prévisions initiales fait ressortir les effets suivants sur la croissance et partant, sur les finances publiques :

- un ralentissement de la croissance économique de près de 0,83 point, principalement dans les secteurs secondaire et tertiaire ;
- une réduction de 0,55 point du volume initial de la consommation des ménages ;
- des manques à gagner de recettes fiscales d'environ 0,55% par rapport aux prévisions initiales, particulièrement au niveau des droits et taxes à l'importation et beaucoup plus accentués au niveau des impôts indirects intérieurs.

Dans une telle situation, il importe de mettre en place des mesures efficaces afin d'atténuer les incidences sur le niveau de la croissance économique, ainsi que des recettes publiques.

➤ **Risque d'un niveau plus faible des investissements privés**

Depuis février 2022, la Côte d'Ivoire subit les effets économiques de la crise ukrainienne, avec des conséquences sur le niveau des investissements privés.

Bien que le taux d'investissement privé ne soit pas volatile, même en période de crise, en raison du lien étroit entre l'investissement privé et la croissance du PIB, les effets de cette crise pourraient se ressentir sur le niveau des investissements privés. En effet, le taux d'investissement privé est passé de 14,5% en 2018 à 15,7% en 2019 et de 15,9% en 2020 à 16,8% en 2021. En revanche, ce taux a varié de 15,7% en 2019 à seulement 15,9% en 2020.

Ainsi :

- une baisse de 5% du niveau des investissements privés par rapport à leur niveau initial correspond à une variation du stock de capital privé de 3,6% par rapport à son niveau précédent.
- une baisse de 10% du niveau des investissements privés par rapport à leur niveau initial correspond à une variation du stock de capital privé de 3,3% par rapport à son niveau précédent.

Si de tels scénarii se produisaient en 2022 par rapport au niveau de 2021, en raison notamment de la persistance de la crise ukrainienne et des tensions sous régionales, cela devrait conduire à une révision du taux de croissance du PIB en 2022.

Tableau 5 : Résultats des simulations d'un niveau plus faible des dépenses d'investissements privés.

Scénario	Investissement privé	Utilisation du stock de capital privé	PIB	Croissance
	%var It	%var Kt	%var PIB	point de croissance
Scénario pessimiste	-10%	3,3%	5,3%	-1,1
Scénario de base	-5%	3,6%	5,9%	-0,6
Situation de référence	0%	4,0%	6,5%	0

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

Les simulations sur l'investissement privé ont été effectuées à l'aide du modèle économétrique MECODIV2 (voir encadré 2)

I.3.1 Impact macroéconomique

A l'aide du modèle macro économétrique, deux équations ont été mises en évidence (équation sous la forme géométrique et celle sous la forme de modèle à correction d'erreur) ¹.

Au niveau du modèle géométrique, la variable endogène (PIB) retardée est apparue non significatif. Ce qui ne permet pas de capter la relation de long terme entre le stock de capital privé et le PIB. En revanche, à court terme, une diminution du stock de capital privé de 1% entraîne une baisse du PIB de 1,6%. Il n'est pas mis en évidence dans ce modèle un effet significatif de l'utilisation du stock de capital public et du capital humain.

¹ Les résultats des tests de diagnostic des résidus sont en annexe

Avec le modèle à correction d'erreur, on retrouve un signe négatif du coefficient associé à la variable endogène (PIB) retardé mais ce terme n'étant pas significatives, le modèle à correction d'erreur n'a donc pas été retenu pour l'analyse des résultats.

La simulation réalisée à l'aide des équations économétriques spécifiées dans le modèle macro économétrique conduit aux résultats suivants :

- selon le scénario central, la baisse de 5% du niveau des investissements privés conduit, toute chose étant égale par ailleurs, à une perte de croissance de 0,57 point par rapport à la situation de référence ;
- quant au scénario pessimiste (baisse de 10% du niveau des investissements privés), il ressort une perte de 1,13 point de croissance par rapport à la situation de référence.

I.3.2 Impact sur les finances publiques

La perte de croissance induite par la baisse de l'investissement privé, agit sur les finances publiques par le biais de la fiscalité indirecte et sur les recettes publiques tirées des importations. Le modèle macro économétrique permet d'établir les relations entre ces deux types de recettes et leurs assiettes respectives. Il ressort de l'estimation de ces équations qu'une perte d'un point de croissance au niveau de l'absorption (consommation et investissement) fait perdre 0,79 point de croissance au niveau de la fiscalité indirecte.

Il ressort également qu'une perte d'un point de croissance au niveau des importations fait perdre 0,04 point de croissance au niveau des recettes publiques tirées des importations.

Encadré 2 : Modèle Macro économétrique MECODIV 2

Le modèle macro économétrique MECODIV2 prend en compte les effets des politiques sectorielles sur l'économie en s'appuyant sur les données du Tableau Ressources-Emplois afin de projeter les agrégats macroéconomiques au niveau de chaque branche d'activités. La modélisation du secteur réel est basée à la fois sur les équations d'offre (production, investissement des branches), sur les équations de comportement (consommation, investissement, exportation, importation) et sur les équations de prix.

Pour chaque équation, trois types de spécification ont été adoptées : la forme tendancielle, la forme géométrique et la forme à correction d'erreur. En effet, La forme tendancielle s'appuie sur une équation linéaire, avec un polynôme de degré 1. En plus, cette forme permet de capter le taux de croissance moyen de la grandeur étudiée. Ensuite, la forme géométrique est la spécification de Koyck (1954), et permet de déterminer les élasticités de court terme et de long terme. Enfin, la forme à correction d'erreur est une spécification à la Hendry (1995) permettant de déterminer les gains ou les pertes de croissance à court terme et les élasticités de long terme.

▪ **Les équations d'offre**

Modélisation de la fonction de production

L'équation de production (PIB) s'appuie sur la fonction de Cobb-Douglas, et une distinction est faite sur la nature du stock de capital (privé ou public). La prise en compte de certains secteurs spécifiques de production tels que les services non marchands, les bâtiments et les travaux publics, l'énergie, le transport et les télécommunications permet de refléter la nécessaire complémentarité de ces secteurs dans le processus de production des autres branches d'activités.

Sous forme mathématique, l'équation géométrique s'écrit comme suit :

$$\text{Log}(PIB_j) = \alpha_0 + \alpha_1 \text{Log}(K_j^P) + \alpha_2 \text{Log}(K_j^G) + \alpha_3 \text{Log}(L_j) + \sum_{i=1}^5 \alpha_{i+4} PIB_{F_i}$$

J : les branches de l'économie autre que les branches services non marchands (F1), bâtiments et les travaux publics (F2), énergie (F3), transport (F4) et télécommunications (F5).

K_j^P : utilisation du stock de capital privé

K_j^G : utilisation du stock de capital public

L_j : utilisation du stock de capital humain

Pour chacune des branches F_i , on écrit :

$$\text{Log}(PIB_j) = \alpha_0 + \alpha_1 \text{Log}(K_j^P) + \alpha_2 \text{Log}(K_j^G) + \alpha_3 \text{Log}(L_j) + \sum_{\substack{i=1 \\ i \neq j}}^4 \alpha_{i+4} PIB_{F_i}$$

$j=1, \dots, 4$ et j : branches services non marchands (F1), bâtiments et les travaux publics (F2), énergie (F3), transport (F4) et télécommunications (F5).

Modélisation de la fonction d'investissement

Dans ce modèle, l'investissement des branches est une fonction d'offre pour tenir compte de l'impact de l'investissement réalisé dans un secteur sur les autres. Cet effet d'entraînement de l'investissement d'un secteur vise notamment à capter notamment les effets des politiques d'investissement du Gouvernement ou du secteur privé sur l'ensemble de l'économie.

L'investissement d'une branche est modélisé en fonction de la demande espérée, de l'excès de demande, du stock de capital passé et des sources de financement (le financement intérieur à travers les crédits à moyen et long terme et le financement extérieur à travers les IDE ou les investissements de portefeuille).

Encadré 2 (suite) : Modèle Macro économétrique MECODIV 2

Modélisation de la fonction d'emploi

L'emploi est dérivé de la production intérieure comme une fonction de demande pour le travail.

▪ **Les équations de demande**

Modélisation de la fonction de consommation

La demande de consommation des ménages est modélisée selon l'approche du revenu permanent (Milton Friedman, 1957). Cette approche permet de tenir compte des revenus passé, présent et futur des ménages dans leur décision de consommation.

Modélisation de la fonction de demande d'investissement

La demande d'investissement en produit i est la somme des biens i demandés à l'ensemble de l'économie par le secteur. Ces biens représentent une part fixe de l'ensemble des biens d'investissement du secteur donné.

Modélisation de la fonction d'importation

Les importations de biens et services sont modélisées en tenant compte du revenu national disponible et des prix relatifs (prix à l'importation par rapport au prix domestique).

Modélisation de la fonction d'exportation

Les exportations de biens et services sont modélisées en fonction de la demande mondiale et du prix relatif (prix à l'exportation par rapport au prix domestique) qui est un indicateur de compétitivité.

▪ **Les équations de prix**

Modélisation des prix à la production

Le prix à la production d'une branche est modélisé en prenant en compte l'ensemble des coûts ayant permis de produire. Il s'agit des coûts liés à l'utilisation du stock de capital (public, privé et humain) et ceux liés à l'acquisition de consommations intermédiaires.

Modélisation des prix de la demande

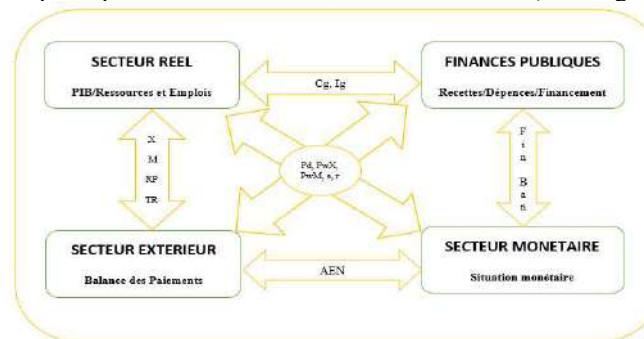
Le prix de la demande totale a été modélisé à partir des ressources, en tenant compte de l'équilibre ressources-emplois. Une fois, le prix à la production connu, le prix de la demande totale est fonction du prix à l'importation. On a rajouté le facteur pression de la demande car c'est un facteur qui affecte les prix à la consommation.

Modélisation des coûts salariaux

Les coûts salariaux sont affectés à la fois par l'effectif qui est la quantité et par le prix de la demande totale

Toutes ces équations sont estimées économétriquement. Les élasticités qui en ressortent permettent d'effectuer des projections sur le court, moyen et long terme.

Les autres secteurs de l'économie (secteur des administrations publiques, secteur extérieur, secteur monétaire) sont également pris en compte dans le modèle macro économétrique.



I.4. RISQUES LIES AUX FLUCTUATIONS DES COURS ET DE LA PRODUCTION DE CACAO

I.4.1. Risques liés aux fluctuations des cours du cacao

L'économie ivoirienne demeure relativement vulnérable face aux fluctuations des prix du cacao, principal produit d'exportation du pays. En termes de finances publiques, ces fluctuations se traduisent par un impact sur les recettes liées à cette spéculation, notamment les droits d'enregistrements et les taxes à l'exportation du cacao. Par ailleurs, l'instabilité des cours du cacao avec ses effets indirects sur la croissance économique aurait également des incidences sur les autres recettes fiscales directes et indirectes.

Une simulation de l'impact de ces cours mondiaux de cacao, suivant les trois scénarii ci-après, montre les résultats suivants sur l'activité économique et les finances publiques.

- Scénario 1 : baisse de 10% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 2 : baisse de 5% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 3 : hausse de 10% du prix du cacao à l'international.

L'analyse dynamique des résultats des différentes simulations montre qu'une baisse de 10% du prix international du cacao entraîne, respectivement à court et moyen terme, une contraction de la croissance de 0,2 point de pourcentage et 0,4 point de pourcentage.

En effet, la baisse de 10% du prix international du cacao entraîne à court terme un manque à gagner sur le revenu des ménages de 1,7 point par rapport à sa valeur de référence dès la première année. Le manque à gagner sur le revenu des ménages augmente très vite à moyen terme si des mesures adéquates ne sont pas prises. Ce qui a pour conséquence la baisse des investissements et de la consommation des ménages.

Cette simulation indique aussi qu'une baisse du prix international du cacao conduit à une réduction des exportations la première année du choc, induisant des entrées en stocks plus élevées. Si des mesures adéquates ne sont pas prises, la baisse des exportations serait plus forte et pourrait décourager la production.

L'impact à court terme sur le budget se traduit par la baisse des recettes budgétaires de 2,1 points de pourcentage. Cette baisse serait de 2,2 points de pourcentage à moyen terme. La baisse des recettes budgétaires est principalement liée aux taxes à l'exportation.

Tableau 6 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence

Agrégats	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence					
	Scénario 1 (baisse de 10%)		Scénario 2 (baisse de 5%)		Scénario 3 (hausse de 10%)	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT
PIB réel (PIB)	-0,20%	-0,42%	-0,10%	-0,21%	0,20%	0,42%
Recettes fiscales	-2,14%	-2,24%	-1,09%	-1,14%	2,18%	2,29%
Chiffre d'affaires des entreprises	-0,70%	-0,91%	-0,35%	-0,46%	0,70%	0,93%
Revenus des ménages	-1,70%	-1,79%	-0,86%	-0,91%	1,73%	1,82%
Consommation des ménages	-0,48%	-0,60%	-0,25%	-0,31%	0,50%	0,63%
Investissement total	-4,37%	-4,77%	-2,22%	-2,43%	4,46%	4,88%
Exportations total	-0,48%	-0,74%	-0,23%	-0,36%	0,45%	0,72%
Importations total	-1,91%	-2,02%	-0,98%	-1,03%	1,96%	2,08%

Source : Résultats de simulation DPPSE

Certaines mesures peuvent permettre de réduire ces risques. Il s'agit, entre autres, de :

- la maîtrise de l'offre à travers la poursuite ou non des politiques impactant la production nationale ;
- l'accélération de la transformation des produits agricoles par le biais d'un code d'investissement incitatif ;
- la mise en œuvre effective de l'accord de partenariat entre la Côte d'Ivoire et le Ghana (industrialisation, promotion de la consommation, lutte contre les maladies virales, l'harmonisation des politiques commerciales entre la Côte d'Ivoire et le Ghana) ;
- la fiabilisation des acteurs de la filière sur toute la chaîne des valeurs : acheteurs, exportateurs, transformateurs et contreparties internationales ;
- la mise en place d'entreprises spécialisées dans la transformation de la matière première de manière à capter localement une partie de la valeur ajoutée générée par l'industrie mondiale du chocolat ;
- le renforcement de la capacité de stockage des principaux pays producteurs en vue de réguler les volumes à mettre sur le marché dans une situation de baisse des cours.

I.4.2. Risques liés à la variation de la production de cacao

La production de cacao demeure conditionnée par plusieurs facteurs dont les aléas climatiques qui découlent de la mauvaise pluviométrie et de la pluviosité (mauvaise répartition des pluies). Ainsi, la sécheresse de 2016 a eu pour conséquence une baisse de la production de cacao de 10,5%. Sur la période 2020-2027, la production de cacao pourrait enregistrer des baisses se situant entre 0,2% et 5,8% sur la base des hypothèses du cadrage macroéconomique. Par exemple, la production de cacao devrait enregistrer une baisse de 5,8% en 2022 par rapport à la production de 2021. Un scénario de 10% de baisse de la production de cacao entraîne toute chose égale par ailleurs la baisse de 3,4% du taux de croissance de l'agriculture d'exportation.

Tableau 7 : Résultat de la simulation de la baisse de la production du cacao sur la croissance de l'agriculture d'exportation

Produits (en milliers de tonnes)	2022	2023	2023 Simulation (Baisse de 0% de la production de cacao par rapport à 2022)	2023 Simulation (Baisse de 10% de la production de cacao par rapport à 2022)
Café	105,0	90,0	105,0	90,0
Cacao	2 100,0	2 130,0	2 100,0	1 917,0
Bananes	574,1	614,3	574,1	614,3
Ananas	80,5	88,7	80,5	88,7
Coton graine	582,5	641,8	582,5	641,8
Huiles de palme	649,4	701,3	649,4	701,3
Sucre	184,2	187,9	184,2	187,9
Caoutchouc	1 050,0	1 123,5	1 050,0	1 123,5
Anacarde	1 038,5	1 109,0	1 038,5	1 109,0
Taux de croissance Agriculture d'exportation		3,0%	3,0%	-3,4%

Source : Résultats de simulation DPPSE

Le risque lié à la variation de la production est évalué à partir de la simulation de l'impact d'une baisse de 10% de production de cacao sur la croissance et les recettes de l'Etat.

Un choc de baisse de 10% de la production de cacao entraîne, toute chose étant égale par ailleurs, une réduction de la croissance économique de 0,87 point de pourcentage. (Voir tableau 9)

Tableau 8 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 10% de volume de production de cacao sur l'offre des branches d'activité

Agrégats	Croissance sectorielle (en pourcentage)	Contribution à la croissance (en point de croissance)
PIB	-0,87%	-0,87
Valeur ajoutée du primaire	-2,23%	-0,42
Valeur ajoutée du secondaire	-0,29%	-0,06
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-0,84%	-0,36
Branches non marchandes	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	-0,56%	-0,01
Impôts sur les exportations	0,00%	0,00
Autres impôts sur les produits	-0,51%	-0,02
Subventions sur les produits	-0,68%	0,00

Source : MEF/DGE/DPPSE

Du côté de la demande, la consommation des ménages reculerait d'environ 0,90% par rapport à son niveau initial et devrait faire perdre 0,59 de point de croissance du PIB (tableau 10).

Tableau 9 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 5% de volume de production de cacao sur la demande globale

Agrégats	Croissance sectorielle* (en pourcentage)	Contribution à la croissance (en point de croissance)
Consommation finale	-0,74%	-0,55
Consommation des ménages	-0,90%	-0,59
FBCF	-0,15%	-0,03
Exportations	0,07%	0,02
Importations	-0,39%	-0,10
Variations de stocks	-106 777	-0,41

Source : MEF/DGE/DPPSE

* Variation absolue pour les variations de stocks

Par ailleurs, à variables constantes (y compris le prix CAF du cacao) et à politique fiscale inchangée, une baisse de 10% du volume de production de cacao entraîne une baisse de 0,48% des recettes fiscales.

Tableau 10 : Évaluation des Pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux (en pourcentage du niveau initial)

Type de recettes	Variation de perte de recettes
Total des recettes	-0,41%
Recettes courantes	-0,45%
Recettes fiscales	-0,48%
Recettes non fiscales	-0,37%

Source : MEF/DGE/DPPSE

Le risque de baisse de la production peut être mitigé par les mesures suivantes :

- consolider la politique de diversification de l'économie et surtout par l'accélération de la transformation du cacao ;
- lutter contre les maladies ravageuses telles que le Swollen Shoot qui peuvent être source de destruction de plantation ;
- poursuivre la recherche à travers des conventions entre le Conseil Café-Cacao d'une part et d'autre part le CNRA et le FIRCA en vue de mettre en place des protocoles de production innovants.

I.5. RISQUES LIES A LA HAUSSE DU PRIX DU PETROLE BRUT

I.5.1. Méthodologie

La démarche méthodologique utilisée est basée sur l'utilisation du Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC) dynamique micro simulé de la Côte d'Ivoire pour mesurer l'impact de la fluctuation des cours du pétrole sur l'économie ivoirienne. Le MECG permet de comprendre les effets des différents changements qui interviennent dans l'économie, en partant du marché qui est à l'origine de ces changements et en examinant leurs répercussions sur tous les marchés.

Il s'appuie sur la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de 2015 qui présente l'économie ivoirienne avec **cent-quarante-cinq (145) comptes** regroupés en **six (6) grandes catégories** interdépendantes à savoir : les facteurs de production (3), les unités institutionnelles (5), les branches ou secteurs de production (46), les produits (46), les exportations (38) et les comptes d'accumulation (2).

Les facteurs de production utilisés pour la construction de la MCS sont le travail et le capital. Ils sont utilisés dans toutes les branches de production de l'économie. Les facteurs de production émanent des ménages et reçoivent les revenus provenant de la vente de leurs services aux activités de production. Ces revenus sont perçus sous forme de salaire et de loyer du capital, et sont ensuite distribués aux ménages.

Les unités institutionnelles sont représentées par les ménages, les entreprises, le gouvernement et le reste du monde.

Les branches de production, au nombre de quarante-six (46) comptes, produisent chacune un produit. La MCS présente donc **quarante-six (46) comptes de produits**. Les branches tirent leurs revenus de la vente des produits dans l'économie et à l'extérieur au travers des exportations.

Les produits sont achetés par les ménages et par les branches de production. C'est par exemple l'eau, des produits de l'industrie agroalimentaire, de la restauration, et des transports et communication pour ne citer que ceux-là qui sont demandés par toutes les autres branches.

Les comptes d'exportations concernent trente-huit (38) comptes. Ils interagissent avec le reste du monde et les produits.

Le compte d'accumulation est constitué de deux (2) comptes à savoir le compte d'investissement et le compte des variations de stocks. Les revenus d'investissement proviennent des épargnes des neuf catégories de ménages, des firmes, du gouvernement et du reste du monde.

I.5.2. Résultats

1. Simulation et points d'entrée du choc

Le point d'entrée du choc est le prix mondial du prix du baril du pétrole. Nous simulons des chocs de hausse des cours du baril du pétrole à l'aide d'un Modèle d'Equilibre Général Calculable dynamique sur un horizon de 3 ans. En effet, le choc est fait sur la première année et les prix restent inchangés à la deuxième et troisième année. Nous observons donc les effets de très court terme (1 an) et de court terme (3 ans). Les différentes simulations sont les suivantes :

- ✓ Une hausse de 5% du prix du baril de pétrole ;
- ✓ Une hausse de 15% du prix du baril de pétrole ;
- ✓ Une hausse de 10% du prix du baril de pétrole.

2. Présentation des résultats

Les résultats sont présentés selon l'impact macroéconomique et l'impact sur les finances publiques.

Tableau 11 : Impact macroéconomique des différentes simulations

Agrégats	Augmentation de 5%		Augmentation de 10%		Augmentation de 15%	
	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)
PIB Réel	-0,02%	-0,01%	-0,05%	-0,02%	-0,08%	-0,03%
PIB Courant	0,28%	0,08%	0,58%	0,18%	0,90%	0,29%
Déflateur	0,30%	0,09%	0,63%	0,20%	0,98%	0,32%
Indice Harmonisé des prix à la consommation (IHPC)	0,27%	0,08%	0,56%	0,18%	0,87%	0,28%
Prix mondial du baril de pétrole	5%	1,47%	10,00%	3,13%	15,00%	4,84%
Revenu du gouvernement	0,22%	0,06%	0,45%	0,14%	0,71%	0,23%
Revenu des Firmes	0,27%	0,08%	0,56%	0,18%	0,87%	0,28%
Revenu des ménages	0,29%	0,09%	0,60%	0,19%	0,95%	0,31%
Revenu du reste du monde	0,82%	0,24%	1,71%	0,53%	2,65%	0,85%
Consommation finale des ménages	0,27%	0,08%	0,55%	0,17%	0,86%	0,28%
Épargne des ménages	0,30%	0,09%	0,62%	0,19%	0,97%	0,31%
Épargne des firmes	0,27%	0,08%	0,57%	0,18%	0,89%	0,29%
Épargne du gouvernement	0,53%	0,16%	1,10%	0,34%	1,71%	0,55%
Investissement total	0,25%	0,07%	0,52%	0,16%	0,82%	0,26%
Investissements Privés	0,25%	0,07%	0,51%	0,16%	0,81%	0,26%
Investissements publics	0,19%	0,06%	0,40%	0,13%	0,62%	0,20%
Importations des biens	1,22%	0,36%	2,52%	0,79%	3,92%	1,26%
Exportations de biens	0,76%	0,22%	1,56%	0,49%	2,40%	0,77%
Demande internationale totale	0,39%	0,11%	0,81%	0,25%	1,24%	0,40%

Source : MEF/DGE/DPPSE

Tableau 12 : Impacts sur les variables des finances publiques

Rubriques	Augmentation de 5%		Augmentation de 10%		Augmentation de 15%	
	Très court terme	Court terme	Très court terme	Court terme	Très court terme	Court terme
Recettes totales du gouvernement provenant des impôts sur le revenu des ménages (TDHT)	0,37%	0,11%	0,76%	0,22%	1,19%	0,34%
Recette publique totale des impôts indirects sur les produits de base (TICT)	0,05%	0,01%	0,19%	0,05%	0,30%	0,09%
Recettes totales du gouvernement provenant des droits d'importation (TIMT)	0,60%	0,17%	1,24%	0,35%	1,93%	0,55%
Recette totale du gouvernement	0,22%	0,06%	0,45%	0,13%	0,71%	0,20%

Source : MEF/DGE/DPPSE

En conclusion, il ressort qu'à court terme, une hausse des cours du baril de pétrole de 5% réduit la croissance de seulement 0,02 point et provoque une augmentation du taux d'inflation de 0,27 point. Les effets de court terme sont plus importants sur l'inflation que sur la croissance. Ce qui favorise l'augmentation des recettes de l'Etat comme indiqué dans le tableau 2. Les effets d'une hausse de baril de 5% finissent par s'estomper à la troisième année.

Toutefois, nous pouvons montrer que la persistance de l'inflation aura des conséquences plus graves sur la croissance et ainsi nuire notamment, à l'augmentation des recettes de l'Etat.

Encadré 3 : Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC)

Le modèle d'Equilibre Général Calculable s'appuie sur une matrice de comptabilité sociale qui décrit :

- Les facteurs de production fournis par les agents économiques ;
- Les transferts des agents économiques, les impôts directs payés par ceux-ci, leur consommation finale, leurs exportations (reste du monde) et leurs investissements ;
- La demande de capital de la branche d'activité j , la taxe sur la production payée par la branche j , la consommation intermédiaire en produit i de la branche j ;
- Les produits i qui sont importés par le reste du monde, sur lesquels sont prélevés des taxes et qui sont utilisés en tant que consommations intermédiaires par la branche d'activité ;
- Les produits x qui sont exportés par la branche d'activités et sur lesquels il est prélevé des taxes à l'exportation ;
- Les investissements en produits i et autres investissements, les variations de stocks en produit i

Le modèle vise à observer les changements qui interviennent dans la matrice de comptabilité sociale en cas de choc. C'est pourquoi le modèle met en évidence les formes fonctionnelles entre les différents agrégats. A titre d'illustration, nous présentons quelques équations qui décrivent le fonctionnement de l'économie.

▪ **Bloc facteurs de production**

Pour dégager de la marge, le producteur fait la demande de facteurs de production que sont le capital et le travail suivant la combinaison qui lui sied.

$VA=f_1(LD, KD)$ et $LD=f_2(KD)$.

▪ **Bloc production**

En plus des facteurs de production utilisés pour produire, le producteur a recours aux biens intermédiaires. Les consommations intermédiaires utilisées sont donc fonction de la demande de biens intermédiaires.

$CI=f_3(DIT)$ et $XST=f_4(VA, CI)$

▪ **Bloc Revenu et Epargne**

Les revenus proviennent des revenus issus de la rémunération des facteurs de production (travail et capital) et de ceux issus des transferts inter agents. Chaque catégorie de ménages reçoit une part fixe de la masse salariale totale payée pour chaque catégorie de travailleurs pour chacun des marchés d'emploi. De même, les ménages, les entreprises et le reste du monde reçoivent une part des revenus du capital. Enfin, les ménages, les entreprises et le gouvernement reçoivent des transferts des autres agents. Le reste du monde reçoit également les revenus issus des importations effectués par les autres agents.

L'épargne est soit une fonction linéaire (dans le cas des ménages et des entreprises) ou un résidu (dans le cas du gouvernement) du revenu disponible, revenu obtenu en déduisant les taxes payées et éventuellement les transferts versés.

▪ **Bloc demande**

Dans le modèle, les ménages fixent leur budget de consommation pour maximiser leur bien-être en fonction de leurs préférences individuelles plutôt que de conjecturer que les parts budgétaires du panier de consommation du ménage sont constantes. Nous postulons qu'ils le font dans le but de maximiser une fonction d'utilité de type « Stone-Geary ». Il est également postulé que nous faisons l'hypothèse que la répartition des biens d'investissement dans le budget total d'investissement se fait en maintenant des parts budgétaires fixes. Il est également fait cette hypothèse pour déterminer le comportement de dépenses de l'État.

- **Bloc Prix**

Différents prix sont pris en compte dans le modèle, notamment le prix des facteurs de production, les prix à la production, les prix des composantes de la demande intérieure, le prix mondial à l'exportation et à l'importation.

Comme VA et CI sont endogènes dans l'équation qui les lie à la production, le prix à la production est déduit à partir du prix de la valeur ajoutée et du coût des consommations intermédiaires. Ce principe est utilisé lorsqu'une grandeur est spécifiée en fonction d'autres grandeurs dans le modèle comme la consommation et la valeur ajoutée : $XST = f_4(VA, CI)$: coefficient de pondération = $(VA/XST, CI/XST)$, $PC = f_3(IM, DD)$: coefficients de pondération = $(IM/Q, D/Q)$, $VA = f_1(LD, KD)$: coefficients de pondération = $(LD/VA, KD/VA)$

Le prix des consommations intermédiaires est une moyenne des prix des demandes intermédiaires de la branche.

Les prix à l'exportation et à l'importation sont linéaires par rapport au prix mondial à l'exportation ou à l'importation.

Divers indices de prix sont également pris en compte dans le modèle : déflateur du PIB, indice du prix à la consommation, indice du prix des biens d'investissement et indice des prix de la consommation publique

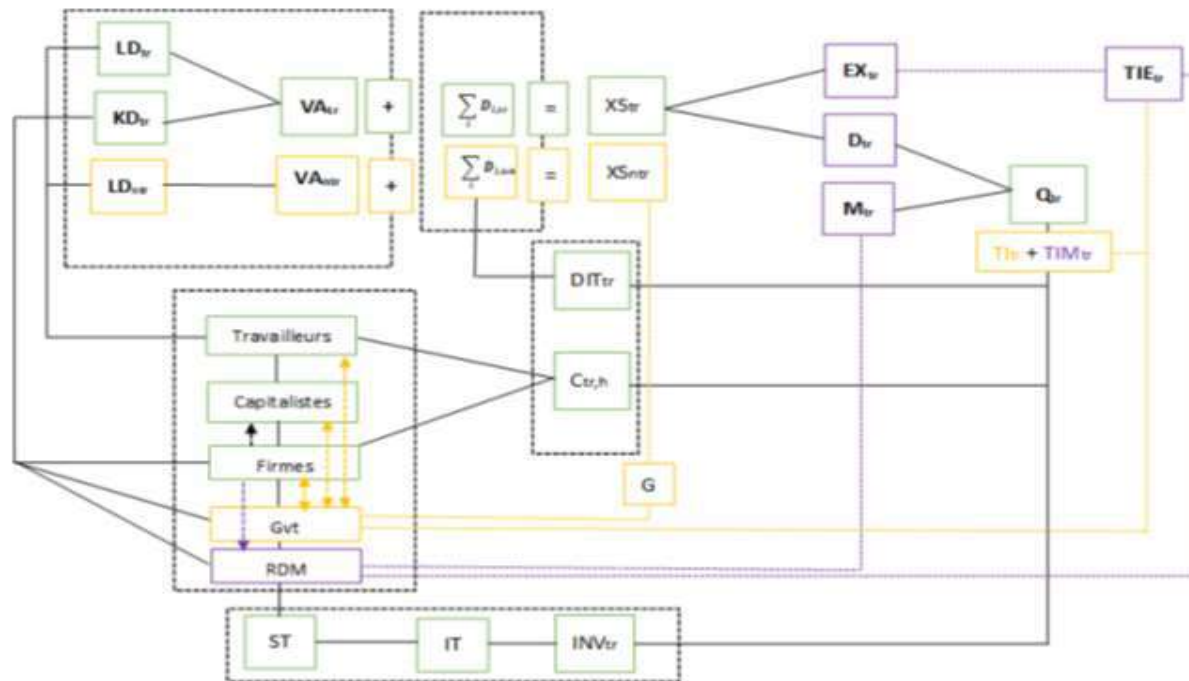
- **Equilibre**

L'équilibre se fait à la fois sur les différents marchés à savoir le marché des produits, du travail et du capital mais en appliquant le principe de Walras.

- **Bouclage et fermeture**

Le bouclage, ou fermeture du modèle, indique les différentes hypothèses macroéconomiques retenues.

SCHEMA DU MODELE



I.6. RISQUES LIES AU TAUX D'INFLATION

Depuis une décennie, la Côte d'Ivoire enregistre un taux d'inflation inférieure à 2%. Cependant, pour l'année 2021, le taux d'inflation est ressorti à 4,2%. Cette tendance haussière du taux d'inflation est également observée à fin juin 2022 et se situe à 4,7% dont 8,6% pour « les produits alimentaires et boissons non alcoolisés » largement au-dessus de la norme communautaire (3%). En dehors des produits alimentaires, les postes « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (5,2%), « Transports » (4,1%), « Biens et Services » (3,7%), « restaurants et hôtels » (3,0%) ont également contribué à l'accélération de l'inflation au premier semestre de l'année 2022. **L'inflation trop élevée a un impact négatif sur la croissance par le canal de la baisse de la demande globale ou de la faiblesse de l'épargne. Ce qui conduirait à une baisse des recettes fiscales.**

Pour évaluer le choc de l'augmentation de l'inflation sur le budget de l'Etat, il est simulé l'impact d'un changement à la hausse du taux d'inflation de 2 points de croissance.

Tableau 13 : Impact de court terme d'une hausse de l'inflation de 2 points de pourcentage

Rubrique	Taux de croissance*
PIB	-0,96%
Consommation finale	-2,51%
Consommation des ménages	-2,99%
FBCF	-0,74%
Exportations	0,13%
Importations	-1,01%
Variations de stocks	152 826

Source : MEF/DGE/DPPSE

Toute déviation à la hausse de l'inflation de 2 points de pourcentage a pour conséquence une baisse de la croissance économique. Cependant, l'effet combiné de l'augmentation du prix à la consommation et de la baisse de l'activité économique n'aura un impact négatif sur les recettes fiscales que si le taux d'épargne baisse de plus de 1,12 point de pourcentage. Dans un tel cas, le taux de croissance économique baisserait de près de 0,96 point, en raison notamment des baisses de la consommation des ménages (2,99 points de croissance

en moins) et de la formation brute de capital fixe de près de 0,74 point de croissance. Pour une augmentation de l'inflation de 2 points de croissance, il est donc possible de déterminer les pertes de recettes fiscales en fonction de la déviation de plus de 1,12 points de pourcentage du taux d'épargne.

Enfin, nous aboutissons à la conclusion que le risque de pertes de recettes fiscales est d'autant plus élevé que la déviation à la hausse du taux d'inflation est élevée. En effet, une forte variation à la baisse du taux d'épargne sera probablement observée si la variation à la hausse de l'inflation est élevée.

I.6.1. Mesures de mitigation

A court terme :

- mettre en œuvre une action coordonnée et dynamique entre les acteurs, les consommateurs et les commerçants pour le contrôle des prix ;
- mettre en œuvre un dispositif efficace et répressif pour contrôler de façon optimale le niveau des prix ;

A moyen et long terme :

- investir dans la diversification des sources de production d'énergie ;
- lutter contre la corruption et mettre en place des infrastructures pour l'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires ;
- mener des politiques de transformation et de production des biens manufacturiers.

I.7. RISQUE D'UN FAIBLE NIVEAU DE PRODUCTION ENERGETIQUE

Le système de production énergétique de la Côte d'Ivoire est soumis à des risques suivants :

- ✓ l'insuffisance de l'offre de gaz naturel qui limiterait la production thermique d'électricité ;
- ✓ les pannes sur des ouvrages de production thermiques et de fourniture de gaz naturel ;
- ✓ la baisse du niveau de l'eau dans les barrages hydroélectriques rendrait insuffisant le niveau de production d'électricité ;
- ✓ les retards sur les plans d'investissements.

Cette situation a engendré une perte de production de 432 GWH, soit une baisse d'environ 3% par rapport au niveau du plan de production initial qui était estimé à 12 811,1 GWH pour l'année 2021.

Au regard de l'importance que revêt l'utilisation de l'électricité pour les agents économiques (ménages, entreprises, administration), la baisse de la production de l'électricité devrait avoir un effet négatif sur le PIB et par ricochet sur les finances publiques.

Pour ce faire un scénario d'une baisse de 3% de la production de l'électricité a été simulée. Les résultats sont les suivants :

I.7.1. Impact macroéconomique

La baisse de 3% de la production de l'électricité conduit à une perte de croissance de 0,5 point de pourcentage en 2021. Le taux de croissance final s'établit à 6% contre 6,5% initialement.

Au niveau de l'offre, les secteurs les plus affectés sont le BTP (-1,67%), l'industrie alimentaire (-1,32%), Autres industries manufacturières (-1,24%) les services aux entreprises (-1,10%) et les services de télécommunications (-1,58%). S'agissant de la demande, la composante la plus affectée est l'investissement (-2,43%).

Tableau 14 : Résultat de la simulation d'un choc négatif de l'offre de l'électricité sur l'offre et la demande des branches d'activité

Rubrique	Taux de croissance	Contribution à la croissance
PIB	-0,5%	-1,26
OFFRE		
Valeur ajoutée du primaire	0,00%	0,00
Agriculture vivrière	0,00%	0,00
Agriculture d'exportation	0,00%	0,00
Elevage et pêche	0,00%	0,00
Sylviculture	0,00%	0,00
Valeur ajoutée du secondaire	-1,40%	-0,28
Industries extractives	0,00%	0,00
Industries alimentaires (hors transformation)	-1,32%	-0,06
Industries de transformation (cacao, café, etc.)	0,00%	0,00
EGE	-6,10%	-0,05
BTP	-1,67%	-0,07
Raffineries	-0,42%	-0,003
Autres industries manufacturières	-1,24%	-0,05

Rubrique	Taux de croissance	Contribution à la croissance
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-1,12%	-0,47
Commerce	-1,08%	-0,15
Transport	-1,15%	-0,10
Télécommunication	-1,58%	-0,03
Services financiers et assurance	-0,84%	-0,01
Services aux entreprises	-1,10%	-0,04
Autres services	-1,19%	-0,12
Branches non marchandes	0,00%	0,00
SIFIM	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	0,15%	-0,004
Impôts sur les exportations	1,10%	0,00
Autres impôts sur les produits	-0,90%	-0,03
Subventions sur les produits	-0,50%	0,00
DEMANDE		
Consommation finale	-0,07%	0,00
Consommation des ménages	-0,36%	0,00
FBCF	-2,43%	-0,02
publique	-1,87%	-0,01
privée	-3,23%	-0,03
Exportations	-0,58%	0,00
Importations	-0,88%	0,00
Variations de stocks		0,04

Source : MEF/DGE/DPPSE

I.7.2. Impact sur les finances publiques

La baisse du volume de production d'électricité a un impact sur le niveau des recettes liées à la consommation (consommation intermédiaire des entreprises et consommation finale des ménages et des administrations) et à l'exportation de l'électricité. En effet, les recettes tirées découlent du volume et du prix moyen calculé. Ainsi, il est attendu une baisse des recettes fiscales de 0,82% par rapport à son niveau initial.

On constate que la baisse de la production d'électricité affecte tous les secteurs stratégiques à savoir les industries, le transport, les télécommunications. En outre, la baisse de la production industrielle aura pour conséquence une diminution de la production des biens et services.

Cette baisse de l'activité dans le secteur secondaire impacte négativement l'ensemble des composantes du secteur tertiaire. En effet, il faut noter que la baisse de la valeur ajoutée des différentes branches d'activités influence fortement la mobilisation des ressources publiques. Il faut signaler que toute perte de plus-value entraîne un manque à gagner dans le processus de mobilisation des recettes car la baisse des différents types d'impôts érode l'assiette fiscale voire le niveau des recettes publiques.

Au demeurant, une baisse de la production d'électricité entraîne d'une part la baisse de la valeur ajoutée dans plusieurs branches d'activités et d'autre part elle ralentit la politique de l'élargissement de l'assiette fiscale. A cet effet, cette baisse de la production de l'électricité va induire le ralentissement de plusieurs unités de productions.

Tableau 15 : Évaluation des pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux

Type de recettes	Variation de perte de recette
Total des recettes	-0,77%
Recettes courantes	-0,71%
Recettes fiscales	-0,82%
Recettes non fiscales	-0,37%

Source : MEF/DGE/DPPSE

I.7.3. Mesures de mitigation

Afin de réduire la probabilité de survenance de la crise énergétique, il faut mettre en place un ensemble de mesure à savoir : accélérer la mise en œuvre des plans d'investissement du secteur d'électricité (production-Transport-Distribution) afin d'assurer la continuité de la fourniture de l'électricité et d'assurer la dynamique de l'activité économique, notamment industrielle dans les années à venir et surtout encourager le développement des énergies renouvelables sur le moyen et long terme.

I.8. RISQUE DE VARIATION DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS (RAFFINES)

La variation des prix des produits pétroliers aussi bien que des volumes peuvent constituer des risques budgétaires en cas de non atteinte des objectifs étant donné que l'Etat tire une partie des recettes budgétaires de la taxation sur ces produits.

L'encadré 5 présente la structure des prix des produits pétroliers et la méthode d'évaluation des risques budgétaires liés à la variation de ces prix.

Encadré 4 : Présentation de la structure des prix des produits pétroliers

Structure des prix des produits pétroliers

La structure des prix des produits pétroliers en Côte d'Ivoire est un système de Prix Parité Importation (PPI), qui simule le prix de revient qu'un importateur de produits pétroliers en Côte d'Ivoire aurait supporté, s'il n'y avait pas de raffinerie. Partant de ce principe, le prix à la pompe des produits pétroliers résulte de la somme de trois agrégats à savoir, le Prix Maximum de Cession (PMC), les Droits et Taxes au cordon douanier et la marge de distribution.

Le PMC (prix ex sir) est calculé à partir de données (cotation) du marché de référence et représente le prix maximum auquel le fournisseur agréé cède le produit ex-Import ou ex-Usine pour la distribution sur le marché national terre.

Les Droits et Taxes au cordon douanier sont constitués des droits de douanes, de la redevance statistique, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) applicables aux produits pétroliers et des accises (Taxe spécifique unique).

La marge de distribution est la somme de la péréquation transport, de la redevance portuaire, de la redevance stock de sécurité, des autres charges et rémunération et de la marge des détaillants.

Le cumul de ces différents agrégats détermine le prix des produits pétroliers affichés à la pompe.

Le détail de chacune des lignes est retracé par le projet d'arrêté portant Structure des Prix Maxima à la Pompe des produits pétroliers, Marché national Terre.

Méthodologie d'évaluation du risque

Pour évaluer le risque, nous nous sommes basés sur l'historique des réalisations et des objectifs assignés sur la période de 2012 à 2019 en termes de volume et de taxation.

L'analyse de l'historique, nous permettra de dégager les taux de réalisation des objectifs. Ainsi nous déterminons, le seuil maximal de non réalisation.

Cette méthodologie, nous paraît appropriée compte tenu de l'absence de donnée sur les prévisions des cours sur les produits pétroliers à court terme. Elle résulte aussi du mécanisme d'administration de la structure de taxation des prix qui n'est pas aussi linéaire (automatique).

Sur la base de l'historique du taux de réalisation des objectifs de taxation et des objectifs de volume, deux scénarii peuvent être distingués à savoir :

- ✓ **Scénario 1** : réalisation des volumes sur le gasoil et le super carburant, 13% de risques de non réalisation sur la taxation du gasoil et 8% de risques de non réalisation pour le super carburant.

- ✓ **Scénario 2** : réalisation des volumes sur le super carburant et le gasoil, non réalisation de la taxation sur le gasoil et sur le super carburant (Taxation nulle sur le gasoil et le super carburant).

Tableau 15a : Evolution des taux de réalisation des objectifs de taxation et de volume

Rubrique	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxation										
Gasoil	84,92%	103,42%	125,89%	110,03%	96,54%	101,95%	91,78%	100,69%	113,67%	87,69%
Super Carburant	83,39%	103,70%	98,98%	103,13%	81,54%	102,03%	100,36%	99,25%	108,78%	92,78%
Volume										
Gasoil	114,78%	144,23%	92,25%	105,25%	96,81%	90,80%	97,84%	100,34%	102,64%	100,72%
Super Carburant	133,34%	131,96%	92,84%	103,96%	104,63%	123,00%	92,71%	99,38%	104,06%	100,24%

Source : MBPE/DGD/DSEE

Tableau 15b : Impact des scénarios sur les recettes budgétaires

(En milliards de FCFA)

Scénario	Impact 2023	Impact 2024	Impact 2025
Scénario 1	-43,42	-62,51	-69,69
Scénario 2	-425,08	-604,06	-675,89

Source : MBPE/DGD/DSEE

Il ressort que 13% de non-réalisation des objectifs de taxation de gasoil et 8% de non réalisation de la taxation du super carburant et la réalisation des objectifs de volume entraine des manques à gagner budgétaires de 43,42 milliards de FCFA en 2023, de 62,51 milliards de FCFA en 2024 et de 69,69 milliards de FCFA en 2025.

En outre, la non réalisation de la taxation sur le gasoil et le super carburant entraine un manque à gagner de 425,08 milliards de FCFA en 2023, de 604,06 milliards de FCFA en 2024 et de 675,89 milliards de FCFA en 2025.

I.8.1. Mesures de mitigation

En raison des paramètres exogènes (cours international du baril et cours du dollar) qui ne sont pas sous contrôle et d'autre part de la fin des subventions, les mesures de mitigation de ce risque sont limitées. Toutefois, en vue de réduire la probabilité d'occurrence ou l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur le budget de l'Etat, l'application plus stricte du mécanisme automatique des prix s'avère essentiel.

La non-application plus stricte du mécanisme automatique des prix suite à la crise ukrainienne a généré un manque à gagner de 400 milliards de FCFA au niveau des recettes de l'Etat sur les prévisions de la période avril-décembre 2022.

Au premier semestre 2022, l'impact réalisé se chiffrerait à 145 milliards de FCFA.

I.9. RISQUES LIES AUX RESSOURCES PETROLIERES ET GAZIERES

Les parts de l'Etat dans la production et leur valorisation se présentent comme suit :

Tableau 16 : Parts de l'Etat dans la production et leur valorisation

PERIODE	PRODUCTION TOTALE DE PETROLE BRUT ET DE GAZ NATUREL		PART DE L'ETAT DANS LA PRODUCTION DE PETROLE BRUT			PART DE L'ETAT DANS LA PRODUCTION DU GAZ NATUREL		
	PRODUCTION TOTALE DE PETROLE BRUT (BARILS)=a	PRODUCTION TOTALE DE GAZ NATUREL (MMBTU)=b	QTE (BARIL)=c	PROPORTION (%)=c/a	VALEUR (USD)	QTE (MMBTU)=d	PROPORTION (%)=d/b	VALEUR (USD)
2017	12 440 504	76 086 924	1 033 311	8,31	55 967 472	28 363 026	37,28	112 308 552
2018	11 748 642	69 091 227	1 115 701	9,50	78 285 149	26 366 955	38,16	118 957 796
2019	13 194 133	73 790 603	1 733 226	13,14	112 238 437	17 457 252	23,66	100 224 242
2020	10 642 392	76 369 439	823 637	7,74	33 113 423	27 341 145	35,80	135 335 596
2021	8 773 263	83 814 254	746 639	8,51	50 523 042	20 635 058	24,62	90 086 334

Source : DGH /MPEER

La prise en compte des revenus pétroliers et gaziers dans les prévisions budgétaires de l'Etat n'est pas sans risques. Nous pouvons identifier entre autres, les risques liés aux fluctuations des cours, à la baisse de la production et à la fiabilité des informations transmises à l'Etat.

I.9.1. Risques liés aux fluctuations des cours du pétrole brut

La baisse des cours du pétrole brut sur le marché international a un impact négatif sur la valorisation de la part de l'Etat dans la production, partant sur le budget de l'Etat. La chute des cours du baril depuis le second trimestre 2014 illustre très bien cette situation. En 2013 la part de l'Etat dans la production de pétrole brut a été valorisée au prix de 108 USD le baril. En 2015 la part de l'Etat a été valorisée à 52,40 USD le baril, en 2016 à 41,95 USD, en 2017 à 54,16 USD, en 2018 à 70,17 USD et en 2019 à 64,76 USD. Pour l'année 2020, le prix de valorisation de la part de l'Etat dans la production de pétrole brut est de 66,45 USD et en 2021 à 70,73 USD.

I.9.2. Risques liés à la baisse de la production de pétrole brut et de gaz naturel

Au cours de la vie du champ pétrolier, certaines situations peuvent subvenir, et entraîner une baisse du rythme de la production ou un arrêt de la production. Ce sont notamment :

- la déplétion : baisse naturelle de la pression dans le réservoir, entraînant une faible remontée du pétrole brut. Pour y remédier il faut de nouveaux investissements (injection d'eau ou de gaz) ;
- la venue de sable dans les puits de production ;
- l'arrêt de production pour maintenance (panne du système de production, tuyaux bouchés).

Ces situations entraînent une baisse des parts de l'Etat dans la production de pétrole brut et de gaz naturel durant la période. Cet état de fait réduit les revenus pétroliers et gaziers.

I.9.3. Le risque de réduction du taux de recouvrement des assiettes de taxes.

Le taux de recouvrement des assiettes de taxes s'élève chaque année à environ 75% du montant émis. Le non recouvrement de la totalité des taxes émises est dû essentiellement à la non délivrance des assiettes des taxes aux opérateurs du secteur pétrolier par les services de recette globale des finances. Un autre facteur de risque serait la faillite de certaines entreprises de l'aval pétrolier.

I.9.4. Mesures de mitigation

Afin de réduire les risques liés aux ressources pétrolières et gazières, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

- prévoir régulièrement des travaux de workover (maintenance sur les puits de productions). La maintenance périodique de l'outil de production, permet d'améliorer la productivité du pétrole brut et du gaz naturel ;
- accroître les investissements pour de nouveaux forages et l'entretien des forages existants ;
- faire la promotion du bassin sédimentaire de la Côte d'Ivoire pour attirer plus d'investisseurs ;
- surveiller continuellement les paramètres environnementaux en liaison avec les structures Etatiques (CIAPOL, ANDE, DGAMP, Action de l'Etat en mer, Ministère de la Défense, ...) ;
- communiquer avec les opérateurs pétroliers pour les rassurer sur l'enjeu des investissements nouveaux afin d'améliorer la production ;
- rappeler aux opérateurs le respect strict des termes des CPP sur la fiabilité des informations à transmettre à l'administration en charge du pétrole ;
- effectuer des missions régulières sur les plates formes pétrolières pour en assurer un contrôle constant ;
- établir un cadre de dialogue permanent entre les parties prenantes pour la surveillance des préoccupations des travailleurs sur les plateformes de production.

II- RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE

Le retour de la Côte d'Ivoire sur les marchés des capitaux, après l'allègement de la dette extérieure obtenue à la faveur de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2012, induit une relative hausse progressive du stock de la dette publique totale. En effet, le stock de la dette est passé de 4 679,6 milliards de FCFA en 2012, après le point d'achèvement de l'initiative PPTE, à 20 269,8 milliards de FCFA à fin 2021 (soit 51,7% du PIB). Il ressortirait à 23.335,7 milliards de FCFA à fin 2022, représentant 54,4% du PIB. Les principaux risques budgétaires qui peuvent être identifiés relativement à la dette publique se résument au risque de refinancement, au risque de taux d'intérêt et au risque de taux de change.

Tableau 17 : Coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette publique à fin 2021 et sur la période 2022-2026

Indicateurs de risque		2021	A fin 2026
Dette nominale (en % du PIB)		51,8	50,0
Valeur Actuelle de la dette (en % du PIB)		48,2	45,5
Paiement d'intérêt (en % du PIB)		2,1	2,2
Taux d'intérêt moyen pondéré		4,1	4,7
Risque de refinancement	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du total)	9,3	9,5
	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du PIB)	4,8	4,7
	Maturité moyenne de la dette extérieure (en années)	9,2	8,3
	Maturité moyenne de la dette intérieure (en années)	4,9	4,4
	Maturité moyenne du portefeuille (en années)	7,5	6,7
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne jusqu'à révision du taux (en années)	7,1	6,1
	Dette à réviser dans 1 an (en % du total)	15,9	18,7
	Dette à taux fixe (en % du total)	92,3	89,9
Risque de change	Dette Devises étrangères (en % du total)	59,7	59,0
	Service de la dette (en % des réserves)	10,1	21,2

Source : DGTCP/DDPD

II.1. RISQUE DE REFINANCEMENT

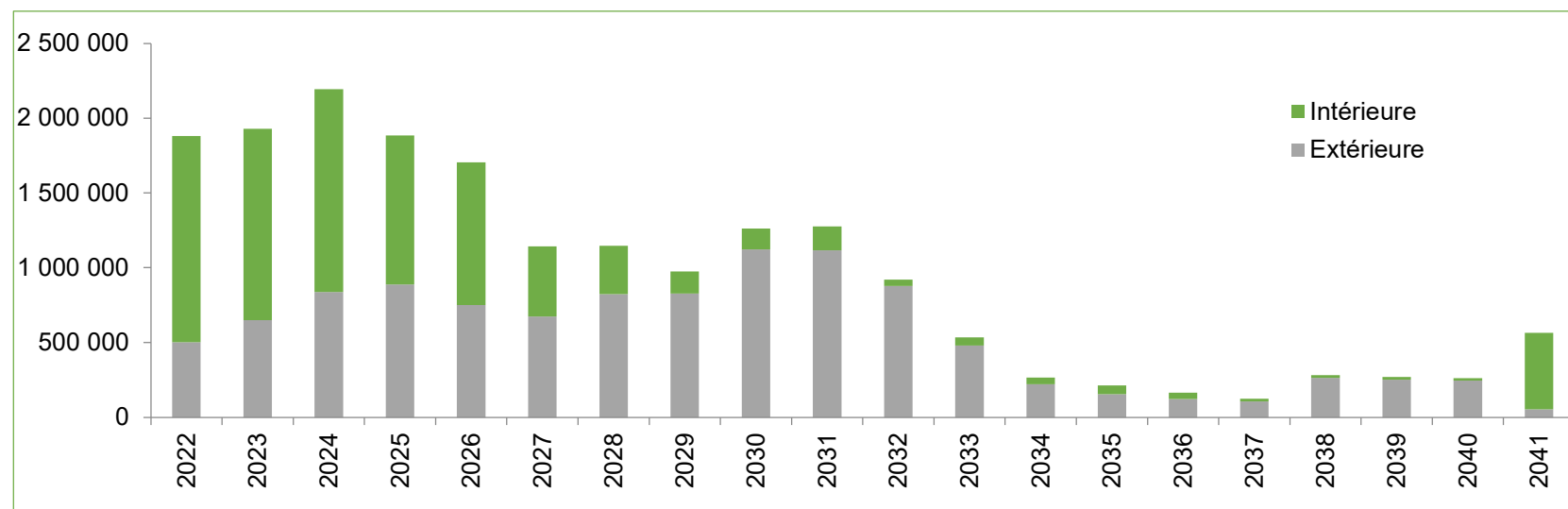
Le risque de refinancement peut se définir comme étant le risque selon lequel la dette venant à échéance devra être financée à un coût plus élevé, ou l'incapacité de l'Etat à refinancer sa dette.

Le risque de refinancement s'apprécie comme suit :

- au titre de la dette intérieure, le volume du remboursement à honorer est important en 2022, 2023 et 2024. A court-terme, la concentration des échéances de la dette intérieure constitue une vulnérabilité du portefeuille (voir tableau 22). Environ 49,2% de l'encours de la dette intérieure est à refinancer au cours des trois prochaines années (graphique 1). A moyen terme, le remboursement des échéances des obligations du Trésor pourraient également entraîner des pressions de refinancement.
- au niveau de la dette extérieure et s'agissant essentiellement de la dette libellée en devises, certaines tombées d'échéances de remboursement de dette pourraient être honorées à des coûts élevés, en particulier concernant les prêts à taux variables.

Il convient de retenir que le risque de refinancement est faible compte tenu (i) de la maturité moyenne relativement longue de la dette extérieure, (ii) de l'absence de pics de refinancement significatif à court terme, et (iii) d'un meilleur profil d'amortissement de la dette publique. Le risque de refinancement est atténué par le biais d'opérations de gestion de passifs, à la fois sur le marché régional de l'UEMOA et sur le marché international concernant les titres Eurobonds.

Graphique 1 : Profil des amortissements de la dette à fin 2021 (en millions de franc CFA)



Source : DGTCP/DDPD

II.2. RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux variations de taux d'intérêt sur le coût du service de la dette, ou l'augmentation potentielle des charges d'intérêts par rapport au montant budgétisé. Il concerne donc l'exposition du portefeuille de la dette aux changements de taux d'intérêt du marché.

Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette ressort à 4,7% à fin 2026. La dette publique à fin 2021 est quasiment à taux d'intérêt fixe (92,3%) permettant ainsi de limiter l'exposition au risque de taux. Au cas où les financements, tels que les crédits acheteurs, s'accroissent, le risque lié aux variations à la hausse de taux flottants (Euribor, Libor) pourrait avoir un impact considérable sur le service de la dette. Même si depuis 2012, la structure des taux d'intérêts de la dette n'a pas évolué et s'explique par la préférence pour l'endettement à taux fixe par rapport à l'endettement à taux variable, il n'en demeure pas moins que les prêts commerciaux non concessionnels pourraient davantage être mobilisés.

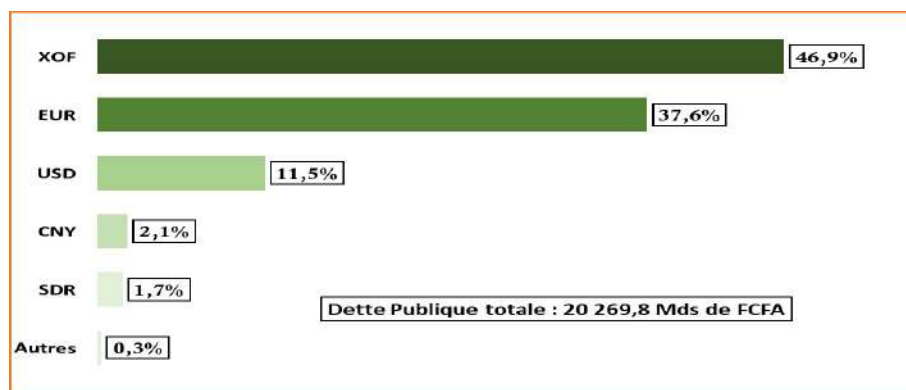
II.3. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change peut se définir comme l'augmentation potentielle du service de la dette par rapport au montant budgétisé du fait des variations de taux de change. Il fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette publique à une dépréciation de la monnaie nationale.

A fin 2021, la part de la dette en devises est de 53,1% et comprend 37,6% d'Euros. Ainsi, l'Euro demeure la principale devise d'endettement extérieure de la Côte d'Ivoire, suivi du Dollar US (11,5%). Cette configuration traduit la volonté du Gouvernement de limiter l'exposition du portefeuille de la dette publique au risque de change. La dette exposée aux fluctuations de taux de change représente 15,6% du portefeuille de la dette totale à fin 2021 contre 21,2% en 2020 et 29,6% en 2019. Au regard de la relative importance des instruments en dollar, les fluctuations entre le dollar et le franc CFA constituent un facteur de vulnérabilité.

Le risque de change est géré de façon proactive à travers (i) le recours aux nouvelles sources d'endettement extérieures en Euro et (ii) la mise en œuvre des opérations de couverture de change. Ainsi, une part significative du service de la dette à moyen-terme libellée en dollar a été convertie en Euro suite à des opérations de couverture de change, notamment le service associé aux Eurobonds en dollar et certains prêts bilatéraux.

Graphique 2 : Répartition de la dette publique à fin 2021 par devise



Source : DGTCP/DDPD

II.4. RISQUES LIES A L'EMISSION DE GARANTIES PUBLIQUES

L'émission de garanties par l'Etat constitue une source de risque budgétaire, en ce sens qu'elle appelle d'éventuelles interventions budgétaires, notamment pour le remboursement des prêts adossés aux garanties ayant fait l'objet d'appel.

A fin décembre 2021, le montant des garantis est de 654,8 milliards de FCFA (1,7% du PIB). En outre, des lettres de confort ont été émises par le Gouvernement pour faciliter l'accès au crédit à certaines entreprises publiques (CI-Energies auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement).

Par ailleurs, l'appel en 2015 d'une garantie émise par l'Etat dans le cadre du contrat PPP relatif au troisième pont d'Abidjan, pour cause de trafic insuffisant par rapport aux hypothèses de départ, a occasionné un coût budgétaire annuel d'environ 0,07% du PIB. Au regard du fort recours aux PPP attendu dans le cadre de la mise en œuvre du PND, les garanties y afférentes devraient également connaître une augmentation dans les prochaines années.

En conséquence, des mesures sont prises pour atténuer l'incidence budgétaire de ces garanties, notamment par la mise en œuvre de mécanismes efficaces d'identification exhaustive et de gestion des risques et le renforcement des capacités d'analyse des modèles financiers et économiques ainsi que des négociations des contrats PPP, avec l'appui de partenaires techniques au développement.

II.5. APERÇU DES CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE (AVD)

Le risque de surendettement global reste modéré au cours de la période 2020-2040, aussi bien sur la dette publique extérieure que sur la dette publique totale. Toutefois, le portefeuille de la dette publique totale reste vulnérable à un choc sur le taux de croissance économique et sur les passifs conditionnels.

II.6. QUANTIFICATION DE L'IMPACT DE LA SURVENANCE DES RISQUES

Risque de taux de change

La méthodologie a consisté à évaluer le coût additionnel induit par la survenance du risque de change sur les dépenses budgétaires ou le déficit budgétaire (en supposant inchangées les ressources budgétaires), à travers le calcul du coût généré par une hausse du rapport FCFA/USD, comparativement à celui qui a servi à la projection du service de la dette extérieure inscrit au cadrage budgétaire de 2022 (580 FCFA/USD).

Scénario de base (données du cadrage)

Le service de la dette en dollar US à payer de 2023 à 2025 est respectivement de 15,4%, 16,5% et 11,8% du service de la dette extérieure. Ainsi, le service à payer s'élèverait 257,5 milliards de FCFA en 2023 dans le scénario de base avec un taux FCFA/USD de 638,9973 (Tc2023=638,9973). La réalisation du risque du taux de change suppose un accroissement de la parité FCFA/USD.

Scénario pessimiste (réalisation du risque)

En cas de survenance de risque de change, en supposant un taux de change FCFA/USD de 660, le service de la dette extérieure libellé en dollar US passerait à 266,0 milliards de FCFA d'où un accroissement de 8,5 milliards de FCFA qui va impacter le budget.

Tableau 18 : Récapitulatif de la quantification des risques de 2023 à 2025

LIBELLE	Taux de change	2023	2024	2025
Scénario de base (cadrage budgétaire)	639,0	257,5	358,9	290,8
Scénario pessimiste (survenance du risque)	660,0	266,0	370,7	300,3
Impact sur le budget de l'Etat		8,5	11,8	9,6

Source : DGTCP/DDPD

II.7. MESURES DE MITIGATION DES RISQUES

Compte tenu des marges limitées d'absorption des chocs, il est fortement recommandé de concentrer les efforts sur les ratios de liquidité notamment, le ratio du service de la dette rapporté aux recettes budgétaires. A ce titre, l'Etat continuera :

- de négocier les meilleures conditions de financement tout en privilégiant les financements concessionnels et semi-concessionnels au détriment des financements commerciaux ;
- de mettre en œuvre des réformes visant à réduire le déficit primaire, notamment à travers l'augmentation des recettes budgétaires ;
- de suivre les projets prévus dans le cadre du Programme des Investissements Publics et du plan d'emprunt annuel.

Au titre des autres mesures, le Gouvernement veillera à :

- poursuivre les opérations de couverture (hedge) du risque de change EUR/USD ;
- limiter (réduire) le recours aux financements en USD ;
- privilégier les financements à taux fixe ;
- initier des opérations de gestion active de la dette (rachat, conversion de titre, reprofilage, ...) ;
- poursuivre la mise en œuvre des mesures recommandées pour l'amélioration de la notation financière de la Côte d'Ivoire ;
- poursuivre les efforts de diversification de la base d'investisseurs de la Côte d'Ivoire.

Encadré 5 : Focus sur la couverture de change

Afin de minimiser l'exposition en devise, une opération de couverture du risque de change EUR/USD sur 1,4 milliard de dollars EU de service de la dette extérieure jusqu'en 2022 a été réalisée en septembre 2018. L'opération a permis de couvrir un montant principal de 372 millions de dollars US de l'Eurobond 2032, soit 2,1% de la dette publique totale.

En 2019, le pays a également procédé à une opération de gestion des passifs Eurobond 2024, 2025 et 2032. L'opération a permis le rachat d'un montant nominal total de 1,3 millions d'Euro au travers des séries existantes USD 2024, EUR 2025, USD 2032, entraînant une réduction significative des risques de refinancement et de change associés au portefeuille de la dette publique, ainsi qu'une augmentation substantielle de la marge de manœuvre vis-à-vis des ratios d'analyse de viabilité de la dette du Fonds Monétaire International.

Encadré 6 : Effets de la crise ukrainienne sur la dette publique

Les incertitudes de la guerre ne rassurent pas les marchés financiers internationaux, dont les conditions se sont dégradées depuis février 2022, marquées par une forte volatilité et une prudence des investisseurs. Ce contexte dégradé, couplé aux pressions inflationnistes qui ont conduit certaines banques centrales à relever leurs taux directeurs, résulte en une forte hausse des taux d'intérêts sur les derniers mois. Cette situation affecte les pays émergents de façon plus accentuée, avec une activité sur les marchés primaires très timide depuis le début de l'année. Ce contexte global pourrait freiner la mobilisation des ressources sur les marchés internationaux par la Côte d'Ivoire.

III- RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE, AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX, AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES

III.1. RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES

Les entreprises publiques² se définissent comme des entreprises sur lesquelles l'Etat peut exercer directement ou indirectement une influence du fait de la propriété, de la participation financière ou des règles qui les régissent. Elles sont soumises aux lois N°2020-626 du 14 août 2020 et N°2020-886 du 21 octobre 2020 relatives respectivement aux sociétés d'Etat et aux sociétés à participation financière publique.

Seize (16) d'entre elles ont bénéficié de subventions d'exploitation ou d'équilibre de l'Etat, pour un montant global estimé à 47,1 milliards de FCFA en 2021 contre 39,4 milliards de FCFA en 2020.

En outre, les entreprises publiques participent également au financement du budget de l'Etat par le versement de dividendes et le paiement des impôts et taxes.

Ainsi, les implications de ces entreprises dans la mise en œuvre de la politique de développement économique et social du Gouvernement, requièrent une surveillance des risques sur le budget de l'Etat.

Les risques relatifs aux entreprises publiques proviennent de la contre-performance de celles-ci. Ils peuvent conduire à des manques à gagner de recettes non fiscales notamment par un versement moindre de dividendes, le non-paiement des impôts et taxes, la constitution d'arriérés de dettes sociales, les restructurations financières impliquant l'Etat et enfin l'augmentation des dépenses publiques liées aux subventions. Ces risques peuvent se résumer comme suit :

III.1.1. Risque lié à la contre-performance opérationnelle des Entreprises Publiques³

Au titre des risques liés aux entreprises publiques, une attention particulière est portée sur les sociétés où l'Etat a une participation dans le capital social supérieure ou égale à 50%.

² La liste des entreprises publiques a fait l'objet de l'Arrêté n°0378/MBPE/DGPE du 17 Juin 2022 portant liste des entreprises publiques. L'effectif à juin 2022 est de cinquante (50), à savoir, vingt-six (26) Sociétés d'Etat, dix-neuf (19) Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire et cinq (5) Sociétés à Participation Financière Publique Minoritaire contrôlées par l'Etat.

³ Le périmètre a été circonscrit aux entreprises du secteur non bancaire en raison du cadre réglementaire spécifique applicable à celles-ci.

A ce titre, le principal risque concerne **celui lié à la contre-performance opérationnelle**. Il se traduit par une accumulation des déficits d'exploitation entraînant des besoins additionnels en subvention et autres concours financiers de l'Etat pour la restructuration de celles-ci.

La situation financière des entreprises publiques, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, a été marquée par la dégradation des capitaux propres de six (6) sociétés (EDIPRESSE⁴, SGMT⁵, INS⁶, SNPECI⁷, CI-ENGINEERING et ACI⁸). En effet, le ratio « fonds propres/capital social (FP/CS) » de ces sociétés est resté inférieur à la norme réglementaire⁹ qui est de 0,5. La proportion de ces entreprises publiques en difficulté est de **18,2%** sur un total de 33 entreprises dont l'Etat a une participation dans le capital social supérieure ou égale à 50% (hors secteur bancaire).

Comparativement à l'exercice 2020, le nombre d'entreprises présentant ce risque de dégradation des fonds propres a enregistré l'entrée de la SNPECI.

S'agissant d'EDIPRESSE, des mesures sont en cours de mise en œuvre pour la restauration de ses fonds propres et son redressement. Il s'agit notamment de la mutualisation de certains coûts de fonctionnement avec la SNPECI, l'un des associés de la société et de la conversion de la dette d'EDIPRESSE vis-à-vis de la SNPECI en capital.

Quant à la SNPECI, des actions sont prévues en vue de restaurer l'équilibre bilanciel de la société.

En ce qui concerne la SGMT, le management de la société envisage de procéder à l'augmentation du capital social par compensation avec les créances des deux (2) actionnaires que sont la SICOGI¹⁰ et la Mairie de Treichville.

Pour ce qui est de l'INS, son statut juridique a été modifié en Agence d'exécution par la loi n°2020-950 du 7 septembre 2020 modifiant et complétant la loi n°2013-537 du 30 juillet 2013 portant organisation du Système Statistique National. L'adoption, par le Gouvernement, des textes d'application de ladite loi permettra de finaliser les formalités juridiques liées à la modification du statut de cette société.

Concernant CI-ENGINEERING, le projet d'augmentation du capital social par apport en numéraire d'un montant de **1,7** milliard FCFA, réservé à l'actionnariat privé de la société, permettra la restauration de ses fonds propres.

4 Société d'Édition et de Presse

5 Société de Gestion du Grand Marché de Treichville

6 Institut National de la Statistique

7 Société Nouvelle de presse et d'Édition de Côte d'Ivoire

8 Compagnie de transport aérien Air Côte d'Ivoire

9 Il s'agit de l'article 664 de l'Acte Uniforme de l'OHADA qui stipule que les fonds propres doivent être supérieurs à la moitié du capital social

10 Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière

Au sujet d'ACI, différentes options sont en cours d'examen par le management de la société pour la régularisation des fonds propres. Ces options seront analysées avec les services compétents du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat afin d'identifier des solutions convenables pour toutes les parties, parallèlement au plan de relance adopté par le Gouvernement.

Par ailleurs, pour être conforme à la norme réglementaire, le besoin en recapitalisation des six (6) entreprises susmentionnées s'élève à **73,96** milliards de F CFA, dont **48,18** milliards de F CFA de contribution de l'Etat, si les mesures susvisées ne sont pas mises en œuvre.

Au regard des prévisions budgétaires 2022, six (6) entreprises présenteraient des niveaux de fonds propres en deçà du minimum légal. Il s'agirait de I2T¹¹ ainsi que des cinq (5) sociétés identifiées au terme de la gestion 2021. Il importe donc d'accélérer la mise en œuvre des mesures sus-évoquées.

La probabilité d'occurrence de ce risque est moyenne, toutefois avec une intensité faible de l'impact budgétaire.

III.1.2. Risque lié à l'accès préférentiel au crédit par les Entreprises Publiques

L'accès préférentiel au crédit, grâce aux concours et garanties de l'Etat, est un risque qui peut entraîner un recours excessif à l'endettement et des problèmes de surendettement.

✓ Au niveau des garanties

Le risque d'appel de la garantie est minime. En effet, pour encadrer et assurer un suivi de l'endettement des entreprises publiques, un arrêté a été pris pour fixer le seuil d'emprunts et de garanties des sociétés d'Etat (Cf. arrêté N°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019). De plus, il convient de noter qu'au cours des trois (3) dernières années, aucune garantie n'a été appelée par les créanciers, d'où un niveau faible d'occurrence de l'appel des garanties. Il en résulte un faible impact sur le budget de l'Etat.

✓ Au niveau du service de la dette

L'accès préférentiel aux crédits présente également un risque de défaut de paiement du service de la dette.

Sur les quarante-deux (42)¹² entreprises concernées par le dispositif de suivi de l'endettement, vingt (20) sociétés sont tenues par des engagements financiers vis-à-vis des institutions financières nationales et internationales.

¹¹ Société Ivoirienne de Technologie Tropicale

¹² 41 entreprises publiques + la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR)

Au niveau du secteur non marchand, sur la base des données du budget prévisionnel de l'exercice 2022, CI ENERGIES¹³ et le FER¹⁴ affichent un service de la dette insuffisamment couvert par leur marge d'exploitation. CI ENERGIES ne serait pas à mesure de faire face à ses engagements financiers (y compris l'abondement des comptes séquestres adossés aux emprunts en cours) en l'absence d'appui en trésorerie ou d'un résultat exceptionnel. Il en est de même pour le FER en raison de la baisse de la TSU du fait des mesures mises en œuvre par l'Etat de Côte d'Ivoire afin de juguler la hausse des prix à la consommation des produits pétroliers.

Quant aux entreprises du secteur marchand, deux (2) sociétés présentent un risque important de défaut de paiement du service de leur dette. Il s'agit de la Poste CI, en raison de sa capacité d'autofinancement négative et d'EDIPRESSE qui présente une capacité de remboursement¹⁵ égale à 4, supérieure à la durée de remboursement restante qui est de moins de 3ans.

La probabilité d'occurrence de ce risque et l'intensité de l'impact budgétaire demeurent faibles.

III.1.3. Risque lié à la baisse des revenus provenant des entreprises du portefeuille

Ce risque est relatif à la baisse des recettes provenant des entreprises publiques et collectées par l'Etat, notamment la variation des recettes non fiscales et des dividendes.

Les dividendes à percevoir par l'Etat au titre de l'exercice 2021 des entreprises se chiffrent à **32,8** milliards de FCFA. Ces dividendes sont projetés à 28,6 milliards de FCFA en ce qui concerne l'exercice 2022 des entreprises du portefeuille public.

Au total, les recettes en provenance des entreprises du portefeuille¹⁶ de l'Etat sont en hausse sur la période 2017-2021. Par conséquent, le risque lié à la baisse de ces recettes dans le budget de l'Etat est faible.

III.1.4. Risque lié à la crise russo-ukrainienne et ses effets sur l'augmentation du cours des produits pétroliers

La crise russo-ukrainienne a pour effet une augmentation des cours des produits pétroliers. A cet effet, le Gouvernement a pris des mesures dans le but de maîtriser l'impact de l'augmentation du cours du pétrole sur le prix du carburant à la pompe et partant, sur le pouvoir d'achat des populations. A ce titre, la Taxe Spécifique Unique (TSU), qui représente environ 50% des ressources du Fonds d'Entretien Routier (FER) a été significativement revue à la baisse, voire retirée totalement par arrêté interministériel en date du 4 avril 2022. Le montant de la

¹³ Côte d'Ivoire Energies

¹⁴ Fonds d'Entretien Routier

¹⁵ nombre d'années que l'entreprise consacrerait à rembourser ses dettes en utilisant sa capacité d'autofinancement

¹⁶ Entreprises publiques + Sociétés où l'Etat a une participation dans le capital social inférieure à 50%.

TSU alloué au FER est en moyenne de 200 milliards de FCFA par an. De même, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) se retrouve impactée par le plafonnement des prix à la pompe dans un contexte de volatilité des prix des produits de base. Cette situation induit un manque à gagner pour cette entreprise qui a enregistré une tension de trésorerie et un rallongement des délais de paiements des fournisseurs précisément en juillet 2022.

En somme, les effets de la crise russo-ukrainienne requièrent un appui de l'Etat, au titre de la gestion budgétaire 2022 et 2023, à l'endroit des entreprises publiques les plus impactées. Un dialogue a été instauré dans ce sens en vue de chiffrer l'impact de la crise sur les entreprises du portefeuille de l'Etat, définir des mécanismes de minimisation de l'impact de ladite crise et apporter l'appui nécessaire aux entreprises concernées.

Au regard de ce qui précède, les mesures de mitigation suivantes sont proposées :

- **Mesures non financières**

Il s'agira d'interpeller les dirigeants des sociétés en difficulté structurelle, en vue de proposer diligemment ou d'accélérer la mise en œuvre de plans de restructuration n'incluant pas d'appuis budgétaires directs de l'Etat. Ces plans consisteront à :

- définir un mécanisme d'abandon des dettes fiscales par l'Etat dont l'objectif est d'assainir le passif de ces entreprises et par conséquent de bonifier leur résultat net ;
- envisager une réévaluation des actifs pour améliorer les capitaux propres à travers l'écart de réévaluation ;
- diligenter des études de réduction de charges et de renforcement des recettes propres des entreprises présentant des marges opérationnelles structurellement déficitaires.

- **Mesures financières**

Elles consistent, pour les sociétés présentant un risque financier, de mettre en place un plan stratégique et de contractualiser les objectifs au moyen de contrats de performance avec l'Etat. Les différents plans d'affaires contenus dans ces contrats devront présenter le coût de la restructuration de ces sociétés.

- **Mesures spécifiques liées à crise russo-ukrainienne et ses effets sur l'augmentation des cours des produits pétroliers**

Il s'agira principalement de chiffrer l'impact de la crise sur les entreprises du portefeuille de l'Etat et de poursuivre l'appui de l'Etat aux entreprises particulièrement impactées par les effets de la crise russo-ukrainienne.

III.2. RISQUES LIES AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE

En Côte d'Ivoire, trois (3) Institutions de Prévoyance Sociale (IPS), sont bénéficiaires de concession de service public de l'Etat. Ces Institutions fournissent un service d'intérêt public dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale du Gouvernement. Il s'agit de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE), de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

La CGRAE et la CNPS gèrent chacune des régimes de retraite par répartition. Le régime par répartition est une solidarité intergénérationnelle dans lesquelles cotisations des salariés actifs servent à financer les pensions pour les retraités inactifs.

En outre, ces Institutions ont également élargi leur champ d'activités par la mise en place de régimes de retraite par capitalisation ; pour la CNPS, le Régime Social des travailleurs indépendants et pour la CGRAE, le Régime de Retraite Complémentaire par capitalisation, au profit des fonctionnaires et Agents de l'Etat (RCFAE) dont l'opérationnalisation a effectivement eu lieu en novembre 2021. Un régime de retraite par capitalisation est un système d'épargne individuel basé sur l'autofinancement du salarié, par opposition au régime par répartition. En effet, les salariés actifs cotisent sous forme d'épargne individuelle en vue de leur propre retraite. L'épargne accumulée majorée des intérêts capitalisés et des participations aux résultats est reversée sur les comptes individuels des salariés pour leur être servis à l'âge de départ à la retraite.

La CNAM quant à elle, est chargée du pilotage et de la régulation de la Couverture Maladie Universelle (CMU). La CMU est un système national obligatoire de couverture contre le risque maladie au profit des populations résidant en Côte d'Ivoire, avec deux (02) régimes à savoir le Régime Général de Base (régime contributif) et le Régime d'Assistance Médicale (régime non contributif) qui vise les personnes vulnérables.

Ces Institutions de Prévoyance Sociale sont exposées dans leur fonctionnement à plusieurs risques qui sont susceptibles d'appeler l'intervention budgétaire de l'Etat. Les principaux risques pouvant survenir ainsi que les mesures de mitigation de leur impact sont présentées ci-après.

III.2.1. Déséquilibre financier des régimes de retraite

La gestion d'un régime par répartition est une forme d'épargne sans accumulation des cotisations sur les comptes individuels des salariés. Ce système est viable si le montant des cotisations des salariés actifs est suffisant pour couvrir les droits à pension constitués par les salariés à la retraite. Ce montant dépend du taux de cotisations et du nombre de cotisants.

Le risque de déséquilibre financier des régimes de retraite constitue le principal risque d'impact de ces Institutions sur le budget de l'Etat. Ce déséquilibre survient lorsque les cotisations sociales ne permettent plus de couvrir totalement le paiement des pensions.

➤ Au titre de la CNPS

La CNPS a connu un premier déséquilibre financier au cours de la période de 1994 à 1999. Afin de faire face à ce déséquilibre, l'Etat de Côte d'Ivoire a pris des mesures, notamment :

- la modification du statut juridique à travers les lois N°99-476 et 99-477 portant respectivement définition et organisation des Institutions de Prévoyance Sociale et code de prévoyance sociale ;
- l'augmentation du taux de cotisation sociale de retraite passant de 3,2% à 8% ;
- l'apport en fonds de dotation de **10** milliards de FCFA.

A partir de 2004, un second déséquilibre financier du régime de retraite a été constaté. En effet, le déficit structurel cumulé sur cette branche avoisinait les **200** milliards de FCFA de 2005 à 2011.

Face à cette situation, l'Etat est intervenu en mettant en œuvre une réforme paramétrique du système de retraite qui avait pour objectifs :

- la mise en cohérence des réalités démographiques avec le paramétrage du régime ;
- le ralentissement du déficit financier pluriannuel ;
- la restauration de l'équilibre financier à long terme.

Les modifications ont essentiellement porté sur :

- les taux de cotisations sociales qui sont passés de 8% en 2011 à 12% en 2012, puis à 14% (7,7% part patronale et 6,3% part salariale); à partir de 2013 ;
- le report de l'âge de départ à la retraite de 55 ans à 60 ans.

Il est à souligner que les principaux résultats issus de l'évaluation actuarielle réalisée en 2020, montrent que de façon générale, le système de protection sociale des travailleurs salariés du secteur privé reste globalement excédentaire, sur l'horizon de projection, d'environ **99** milliards de FCFA en 2018 à environ **399** milliards de FCFA en 2068.

➤ **Au titre de la CGRAE**

Le déséquilibre financier du régime de retraite de la CGRAE est survenu entre 2005 et 2012. Ce déséquilibre était dû à l'insuffisance des ressources issues des cotisations et à la non-actualisation du modèle économique mis en place au sein de la CGRAE. En effet, dans les régimes par répartition, outre la solidarité intergénérationnelle, les excédents de trésorerie doivent servir à effectuer des placements dans des produits financiers ou immobiliers à fort taux de rendement. La quasi-absence de placements a été également l'une des causes de ces déséquilibres constatés sur la période sus indiquée. Face à ce déséquilibre, une vaste réforme du système des pensions publiques a été menée. Les principales mesures prises en 2012 ont été les suivantes :

- la modification du statut juridique par application de la loi N°99-476 et à travers le décret n°2012-367, portant création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) et modifié par le décret 2017-108 du 15 février 2017 ;
- l'augmentation du taux de cotisation sociale de retraite à 25% (16,67% part patronale et 8,33% part salariale);
- le report de l'âge de départ à la retraite de 55 ans à 60 ans pour certaines catégories et 65 ans pour d'autres ;
- l'apport en fonds de dotation de 10 milliards de FCFA.

Les dernières études actuarielles réalisées ont montré que le prochain déséquilibre du régime devrait intervenir autour de 2042.

Si cette situation survenait, l'Etat de Côte d'Ivoire devrait octroyer un éventuel appui budgétaire à la CGRAE ou réajuster les paramètres affectant la pérennité du système, notamment l'âge de départ à la retraite, le taux de cotisations sociales et le taux d'annuité liquidable. Afin de prévenir cette situation, il est opportun d'effectuer le suivi annuel des indicateurs du régime et d'instaurer des études actuarielles tous les trois ans.

➤ **Au titre de la CNAM**

Le coût élevé des prestations de service de santé par rapport aux cotisations versées par les assurés pourrait à terme conduire à un risque de déséquilibre financier du régime. Cela pourrait amener l'Etat à augmenter le montant de la subvention annuelle qui est actuellement de **3** milliards de FCFA. Depuis le démarrage des activités en octobre 2019, le régime se trouve en situation d'équilibre. Toutefois en cas de déséquilibre, les mesures idoines devraient être prises par l'Etat, avec l'appui des partenaires au développement, en vue d'assurer un équilibre à court et moyen terme de la CMU.

Les mesures d'atténuation dans le cadre d'un déséquilibre financier du régime d'assurance maladie pourraient être les suivantes :

- l'augmentation de la subvention de l'Etat ;

- le recours à la parafiscalité ;
- l'augmentation du montant des cotisations.

III.2.2. Accumulation de la dette des secteurs privé et public vis-à-vis de la CNPS et de la CGRAE

Les cotisations des agents contractuels travaillant dans les démembrements de l'Etat, déclarés à la CNPS, s'accroissent et enregistrent quelque fois des retards dans leur recouvrement. Par ailleurs, les arriérés de cotisations des employeurs connaissent une relative accumulation au fil des exercices et leur recouvrement pourrait être difficile à effectuer.

Cela pourrait entraîner des difficultés à moyen et long terme dans le paiement des prestations au profit des retraités. Ces créances s'élèvent à **77,9** milliards de FCFA au 31 décembre 2021 pour la CNPS.

La probabilité de survenance de ce risque reste élevée et l'impact sur le budget de l'Etat est faible à court terme, compte tenu de la situation excédentaire actuelle de la caisse de prévoyance sociale.

Face à ce risque, les mesures suivantes sont à envisager :

- sensibiliser les employeurs au paiement des cotisations sociales;
- renforcer le cadre légal et règlementaire en matière de recouvrement des créances et amplifier le contrôle des employeurs par la CNPS ;
- envisager la titrisation des arriérés de cotisations sociales ;
- apurer les stocks de dettes de l'Etat .

S'agissant de l'IPS-CGRAE :

Le système des pensions publiques au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat géré par l'IPS-CGRAE comprend un régime de base dit par répartition, avec pour particularité le financement des prestations de retraites à partir des cotisations des fonctionnaires en activité. Les cotisations sociales sont généralement retenues pour un tiers (8,33%) sur les traitements indiciaires des fonctionnaires et agents de l'Etat et de deux tiers (16,67%) auprès des employeurs que sont :

- les Ministères et la police émergeant sur le Budget Général de Fonctionnement de l'Etat ;
- la Défense ;
- les structures affiliées à budget autonome (EPN, SODE, SEM, Institutions ...).

Ce système comprend également un régime par capitalisation, dont l'adhésion est systématique pour les fonctionnaires et agents de l'Etat ayant été recrutés après la date de signature du Décret de création dudit régime, et volontaire pour ceux ayant été recrutés avant.

L'IPS-CGRAE émet des appels à cotisations à l'endroit de toutes les structures cotisantes aux fins de reversement des cotisations pour assurer l'exécution des missions confiées à l'Institution. Toutefois, ce mécanisme de recouvrement repose sur un cadre peu contraignant ; suscitant un risque de non-paiement ou de retard de paiement des cotisations sociales. L'impact de ce risque est davantage élevé en ce qui concerne le reversement des cotisations sociales de la Retraite Complémentaire par Capitalisation, car celles-ci sont sensibles au temps, dans la mesure où elles doivent être investies afin de générer des intérêts qui seront reversés aux fonctionnaires et Agents de l'Etat.

Si l'IPS-CGRAE n'arrivait pas à honorer ses engagements de 3,5% minimum d'intérêts sur lesdites cotisations du fait des retards de paiements, elle serait exposée à un déséquilibre du régime, suscitant un éventuel recours aux subventions étatiques.

Face à ce risque, il est envisagé la définition d'un cadre juridique formel sur les modalités de recouvrement des cotisations sociales (interlocuteurs directs, échéances de traitement et de paiements des cotisations sociales, etc.)

En définitive, l'Etat de Côte d'Ivoire a été amené à intervenir financièrement à hauteur de 20 milliards de FCFA pour résorber les différents déséquilibres financiers des régimes de retraite qu'ont connus les Institutions de Prévoyance Sociale (CNPS et CGRAE).

Même si le risque de déséquilibre financier des régimes de retraite demeure faible sur la période 2023-2025 en raison de la zone de stabilité actuelle de la branche retraite, la CNPS et la CGRAE doivent poursuivre le renforcement de leur modèle économique actuel. L'objectif étant de gérer de façon optimale les excédents dégagés par le régime et l'activité de portefeuille titres en vue de garantir une pérennité desdits régimes.

En outre, à l'horizon 2040 et 2068 respectivement pour la CGRAE et la CNPS, de nouveaux déséquilibres pourraient apparaître. Afin de réduire ce risque de déséquilibre des régimes de pensions, des réformes en lien avec le nouveau modèle économique devront être mises en œuvre pour rétablir l'équilibre des branches de retraite et leur permettre de continuer à enregistrer des excédents de trésorerie.

Dans la perspective de mise en œuvre de ces réformes, la CNPS et la CGRAE ont soutenu leur modèle économique actuel en lien avec la mise en place de régimes de retraite par capitalisation. En effet il s'agit d'adjoindre au modèle basé sur la solidarité intergénérationnelle, un modèle de capitalisation des cotisations des salariés des secteurs privé et public en vue de garantir une pérennité desdits régimes.

III.2.3. Les risques spécifiques au niveau de la CNAM

➤ Surconsommation médicale dans le cadre des prestations servies

Cette situation est causée par la fraude liée à la consommation abusive des prestations et peut entraîner des déficits dans la gestion. Le régime d'assurance maladie étant dans sa phase de démarrage, ce risque ne peut être évalué à ce stade.

Les mesures d'atténuation de ce risque pourraient être :

- la sensibilisation continue des assurés ;
- le contrôle effectif des prestations ;
- la mise en place de textes législatifs et règlement en matière de sanctions en cas de fraude

➤ Surfacturation des prises en charge (consultation, hospitalisation, frais pharmaceutiques, etc.)

La surfacturation des prises en charge peut être causée par la faiblesse du dispositif de contrôle des prestations facturées. Le régime d'assurance maladie étant dans sa phase de démarrage, ce risque ne peut être évalué à ce stade.

Les mesures d'atténuation des impacts de la réalisation éventuelle de ce risque peuvent se résumer :

- au renforcement du dispositif de contrôle des prestations ;
- à l'application de sanctions aux contrevenants, notamment la suspension de l'agrément des prestataires ;
- à l'informatisation de tous les centres de santé.

III.3. RISQUES LIES A LA GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES

La politique de communalisation démarre en novembre 1955 avec la création des premières communes. Toutefois, la Côte d'Ivoire n'amorce véritablement son processus de décentralisation que dans les années 80. Il s'agit, à travers ce processus, d'associer et de responsabiliser les populations aux prises de décisions dans la gestion et le développement de leur localité.

Depuis le 09 juin 2021, la Côte d'Ivoire compte 232 Collectivités Territoriales et 14 Districts Autonomes répartis comme suit :

- quatorze (14) districts autonomes ;
- trente-et-une (31) régions ;
- deux-cent-une (201) communes.

La gestion financière des collectivités territoriales expose le budget de l'Etat à des risques liés notamment à la mobilisation des ressources, à l'encours de la dette de celles-ci, à la non-couverture de l'ensemble des collectivités par le SIGESCOD et à l'ineffectivité du contrôle financier auprès des collectivités.

III.3.1. Risques liés aux difficultés de mobilisation des ressources des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes

III.3.1.1. Risques liés aux difficultés de mobilisation des recettes propres

Tableau 19 : Evolution comparative des prévisions et réalisations des recettes propres des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2019 à 2021

(En milliards de FCFA)

Année	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation (%)
2019	37,8	33,4	88,3
2020	36,1	29,3	81,2
2021	40,4	35,2	87,1

Source : DGTCP

L'analyse du tableau ci-dessus fait observer que malgré l'augmentation des prévisions des recettes propres en 2021, les réalisations de ces recettes sont restées en deçà des prévisions des trois dernières années. Cela s'explique par l'impact négatif de la crise sanitaire de la COVID-19 particulièrement en 2020 et 2021. En effet, cette crise sanitaire a occasionné la fermeture de certains commerces à fort taux de rendement dans le budget des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.

Néanmoins, l'on observe en 2021, une hausse du taux de réalisation par rapport à l'année précédente. Ce qui pourrait s'expliquer par le succès et la pertinence des mesures prises par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire.

Notons que la faible mobilisation des recettes propres est de nature à contraindre les collectivités à solliciter plus d'appuis financiers de l'Etat.

L'impact de ce risque sur le budget de l'Etat est faible avec une occurrence élevée.

III.3.1.2. Risques liés aux difficultés de recouvrement des appuis financiers de l'Etat et impôts rétrocédés des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.

Tableau 20 : Evolution comparative des prévisions et réalisations des subventions et impôts rétrocédés des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2019 à 2021

(en milliards de FCFA)

Année	Subvention de l'Etat		Taux d'exécution (en %)	Impôts rétrocédés		Taux d'exécution (en %)
	Prévisions	Réalisations		Prévisions	Réalisations	
2019	76,5	63,4	82,9	159,4	121,75	76,3
2020	75,6	55,1	72,9	126,5	105,8	83,6
2021	105,2	81,1	77	129,8	132,3	101,9

Source : DGBF/DGDDL

Il est à noter une baisse substantielle du taux d'exécution des subventions octroyées par l'Etat aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes qui passe de 82,9% en 2019 à 72,9% en 2020. Cette baisse qui s'explique par la réduction du montant des subventions d'environ 13,1% est liée à l'ajustement budgétaire de l'Etat qui a fait face aux nombreuses charges occasionnées par la covid-19.

Au niveau des impôts rétrocédés, on observe une augmentation du taux d'exécution sur les deux dernières années. Ce qui s'explique par un réajustement au niveau des prévisions qui ont été revues à la baisse à cause de la situation qui prévalait, afin d'éviter un trop grand écart dans le taux d'exécution.

La reprise des activités en 2021, a favorisé une augmentation des réalisations dépassant ainsi les objectifs prévisionnels.

Rappelons que l'Etat alloue annuellement des dotations de fonctionnement et d'investissement aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes et leur reverse également une part des impôts collectés. C'est sur la base de ces ressources attendues ainsi que de leurs ressources propres, que ces collectivités sont amenées à mobiliser, qu'elles arrêtent les dépenses à effectuer dans le cadre de l'élaboration de leur budget.

Les ressources attendues sont basées sur les objectifs budgétaires de l'Etat. Dans le cas où ces objectifs ne sont pas réalisés, les ressources des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes pourraient également ne pas atteindre leurs niveaux, induisant de ce fait des déficits potentiels.

Les déficits budgétaires ainsi créés constitueraient des risques budgétaires pour l'Etat qui peut être sollicité en dernier ressort en vue de leur résorption. Toutefois, l'impact de ce risque sur le Budget de l'Etat apparaît faible à court terme avec une probabilité d'occurrence élevée.

III.3.2. Risques liés à l'encours des dettes des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes

L'encours des dettes institutionnelles des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes auprès du Fonds de Prêt aux Collectivités Locales (FPCL) se chiffre à environ 1,8 milliard de FCFA en 2022 contre 1,1 milliard de FCFA en 2021 et 1,3 milliard de FCFA en 2020.

La relative baisse des effets de la COVID-19 en 2021 avait fait baisser substantiellement les emprunts destinés aux dépenses susceptibles de favoriser les activités économiques sur le territoire des entités décentralisées. Il s'agit en particulier des dépenses relatives à la construction des marchés, des abattoirs et des gares routières.

En 2022, on observe une hausse des emprunts qui pourrait être due à une augmentation des dépenses en termes d'investissements, destinée à favoriser une relance de l'activité économique des collectivités. Le niveau relativement faible du recouvrement des recettes

propres et des dotations transférées, accentué par l'impact de la pandémie de la Covid-19, est un facteur qui amoindrit la capacité des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes à rembourser leurs dettes, dont les intérêts continuent de s'accumuler.

Cette situation induit un risque potentiel d'intervention de l'Etat en vue de renforcer les moyens desdites Collectivités destinés au remboursement de leurs dettes. Toutefois, l'impact de ce risque sur le Budget de l'Etat apparait faible à court terme avec une probabilité d'occurrence élevée.

III. 3.3. Risques liés à la non couverture de l'ensemble des Collectivités Décentralisées par le SIGESCOD

Contrairement à l'Etat central qui élabore et exécute son budget à travers un système informatique intégré, les collectivités décentralisées, à l'exception de 32 connectées au SIGESCOD (Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées), continuent d'élaborer et d'exécuter leurs budgets de façon manuelle ou à travers des systèmes informatiques propres à chacune d'elles. Cette situation ne permet pas d'encadrer et de suivre efficacement la gestion de l'ensemble des collectivités, laissant subsister de ce fait des risques budgétaires potentiels de constitution de passifs.

Le risque sur le budget de l'Etat est moyen avec une probabilité d'occurrence élevée.

III.3.4. Risques liés à l'ineffectivité du contrôle financier auprès des collectivités territoriales et districts autonomes

Bien que prévu par la loi organique N°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances et la loi N°2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des collectivités territoriales et districts autonomes, le contrôle financier n'est pas encore effectif auprès des collectivités territoriales et districts autonomes.

Cette situation est de nature à faire courir des risques en ce qui concerne notamment la réalité des coûts pratiqués dans les collectivités et la réalité du service fait. Ces deux risques réduisent l'efficacité des collectivités dans la satisfaction des besoins des populations. Ils entraînent des sollicitations plus accrues des appuis financiers de l'Etat dans le financement du développement local.

Le risque sur le budget de l'Etat est moyen avec une probabilité d'occurrence élevée.

III. 3.5. Mesures de mitigation des risques liés à la gestion financière des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes

En vue de mitiger l'impact des risques évoqués ci-dessus, les mesures suivantes ont été identifiées :

- effectuer des missions d'inspection et de contrôle de la gestion financière des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes;
- inviter les acteurs et élus des collectivités au respect strict des textes régissant le calendrier de programmation budgétaire ;
- reformer le cadre juridique en l'adaptant au fonctionnement des Régions ;
- réadapter et appliquer les textes existants en tenant compte des nouvelles notions telles que le recouvrement électronique ;
- prendre des mesures d'encadrement des modalités de résorption des dettes, des éventuels passifs et des déficits budgétaires en fonction de leur importance et des capacités financières de chaque Collectivité Territoriale et Districts Autonomes;
- former et sensibiliser les acteurs des collectivités et les opérateurs économiques à l'application des règles et procédures de recouvrement électronique des recettes des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes ;
- renforcer les capacités des élus locaux et des agents des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes en matière de gestion budgétaire ;
- prendre des mesures de réajustement du budget des collectivités en fonction des crédits effectivement reçus ;
- déployer le SIGESCOD dans l'ensemble des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes ;
- sensibiliser l'ensemble des acteurs et élus des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes à l'utilisation du SIGESCOD ;
- exercer effectivement le contrôle financier auprès des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.

III.4. RISQUES LIES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

Les Etablissements Publics Nationaux (EPN) sont des personnes morales de droit public créées par l'Etat, disposant d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Ils sont des services publics qui assurent des missions d'intérêt général à eux dévolues par l'Etat.

Les EPN sont régis par la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux EPN et portant création de catégories d'établissements publics.

A fin décembre 2021, la Côte d'Ivoire dénombre 99 Etablissements Publics Nationaux (EPN) fonctionnels dont 61 à caractères administratifs (EPA), 21 à caractères industriels et commercial (EPIC) et 17 assimilés incluant 2¹⁷ en cours de liquidation.

Chaque EPN est doté d'un budget financé d'une part, par les subventions et les transferts et d'autre part, par leurs potentielles ressources propres. L'exécution de ces budgets pouvant impacter le budget de l'Etat, il est nécessaire d'identifier les risques potentiels qui peuvent en découler en vue d'anticiper leur survenance ou d'atténuer leurs effets.

Les risques budgétaires pouvant être observés sont les suivants :

III.4.1. Risque lié aux déficits budgétaires

Les déficits budgétaires sont constitués lorsque le niveau des dépenses est supérieur à celui des ressources. Dans le cadre de l'élaboration de leur budget, certains EPN font des prévisions en inadéquation avec leur capacité réelle de mobilisation des ressources propres (surévaluation ou sous-évaluation des capacités de mobilisation de ressources). A l'exécution, les ressources mobilisées s'avèrent parfois insuffisantes pour couvrir tous les engagements de l'EPN, créant ainsi un déficit budgétaire.

Le risque sur le budget de l'Etat est faible avec une probabilité d'occurrence faible.

III.4.2. Risque lié au redressement fiscal ou social

Chaque année, des crédits budgétaires sont octroyés aux EPN pour le paiement de leurs charges fiscales et sociales. Toutefois, certains EPN enregistrent des arriérés concernant lesdites charges. L'apurement de ces arriérés à l'issue des redressements effectués par la Direction Générale des impôts (DGI), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) peut nécessiter des appuis budgétaires de l'Etat.

¹⁷ ONI Liquidation, ONDR Liquidation

Le risque sur le budget de l'Etat est moyen avec une probabilité d'occurrence moyenne.

III.4.3. Risque lié à l'évolution de la masse salariale

Des irrégularités sont constatées au niveau de la masse salariale des EPN et se résument comme suit :

- ✓ recrutement démesuré du personnel contractuel dans les EPN ;
- ✓ fixation de salaires inégalitaires non défini par la réglementation ;
- ✓ non transmission par certains EPN des informations nécessaires à une détermination efficiente de leur masse salariale ;

Ces irrégularités entraînent une évolution des charges de personnel au niveau des EPN, une forte demande de crédits complémentaires et une perte de ressources affectés au paiement des pénalités issues des redressements fiscaux ou sociaux.

Pour l'année 2021, les crédits de personnel complémentaires octroyés aux EPN s'élèvent à environ 2, 67 milliards de FCFA. Ainsi, la masse salariale en 2021 est passée de 161,9 milliards de FCFA à 164,6 milliards de FCFA.

L'impact de ce risque sur le budget de l'Etat est faible avec une probabilité d'occurrence élevée.

III.4.4. Mesures de mitigation

En vue d'atténuer l'impact de ces risques budgétaires ou de prévenir leur survenance, des mesures de mitigations sont nécessaires.

Concernant les risques liés aux déficits budgétaires, les mesures suivantes sont recommandées :

- ✓ sensibiliser et former les acteurs de la dépense publique sur le respect des règles et procédures de l'orthodoxie budgétaire ;
- ✓ attirer l'attention des acteurs budgétaires afin de s'assurer de l'adéquation entre la mobilisation effective des ressources et les engagements des dépenses pour limiter les déficits ;
- ✓ poursuivre la formation des acteurs pour la maîtrise effective des instruments du budget-programmes et les procédures d'exécution des marchés.

En ce qui concerne le risque lié au redressement fiscal ou social, les acteurs des EPN doivent être sensibilisés à l'utilisation efficiente des crédits destinés au paiement des charges sociales et fiscales et à les intégrer aux dépenses de masse salariale lors de la préparation du budget.

Quant au risque lié à l'évolution de la masse salariale, il pourrait être atténué à travers la poursuite de la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Maîtrise de la Masse Salariale à travers les actions suivantes :

- ✓ veiller au paiement des charges fiscales et sociales du personnel pour éviter d'éventuels redressements à effets financiers ;
- ✓ mettre à la disposition de la tutelle financière et à temps, toutes les informations nécessaires pour l'élaboration de la masse salariale ;
- ✓ renforcer les mesures permettant de prendre en compte, dans le budget de l'Etat, les évolutions possibles des effectifs des EPN en cours de gestion.

IV- RISQUES LIES AU RECOUVREMENT DES RESSOURCES

Le budget de l'Etat se caractérise par la mobilisation des ressources en vue de financer les dépenses prévues dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Ces ressources servent à doter les administrations publiques de crédits budgétaires pour le financement de leurs activités.

Toutefois, le recouvrement de ces ressources est soumis à un certain nombre de facteurs de risque qui peuvent contraindre la réalisation des objectifs budgétaires. Ces risques peuvent être appréhendés au niveau des ressources intérieures et des ressources extérieures :

IV.1. RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES

Ces risques portent à la fois sur les recettes fiscales intérieures, les recettes de porte et les recettes non fiscales.

IV.1.1. Au niveau des recettes fiscales intérieures

Les risques liés au recouvrement des recettes fiscales intérieures se déclinent comme suit :

- **La baisse des cours à l'international des matières premières agricoles de rente, miniers et énergétiques**, réduit le niveau de perception des droits d'enregistrement sur les produits agricoles et le niveau des contributions fiscales des entreprises du secteur.
A titre d'illustration :
 - **les droits d'enregistrement café -cacao** : en effet, la chute des cours du cacao a amené le Gouvernement à abandonner en 2017, les droits d'enregistrement sur ce produit. Le manque à gagner au plan budgétaire a été évalué à plus de 83 milliards de FCFA. Pour l'année 2021, la chute des cours à l'international a occasionné une révision à la baisse des prévisions initiales de **19,5 milliards** de FCFA. A fin juin 2022, les recettes enregistrent un écart négatif de 5,3 milliards de FCFA en comparaison avec les prévisions de la période et une contraction de 1,9% par rapport au niveau de 2021.
 - **le secteur minier** : la baisse du cours à international de l'or de 4,5% entre 2017 et 2018, et le conflit social intervenu au cours du 1^{er} trimestre 2018 dans une grande mine du pays, ont engendré une perte de **3 milliards** de FCFA de recettes fiscales en matière de taxe domaniale. Il en est de même de la baisse des cours du baril de pétrole qui affecte négativement dans la même proportion, la valeur de la part Etat des enlèvements de pétrole brut.
- **La pratique d'optimisation fiscale par les entreprises (réorganisation des activités, politique commerciale, etc.)** des secteurs à forte contribution fiscale, peut entraîner des pertes importantes de ressources budgétaires.

C'est le cas notamment dans :

- **le secteur des télécommunications** (environ 18% des recettes fiscales intérieures) où la baisse du chiffre d'affaires des entreprises en relation avec les stratégies commerciales (bonus de crédits d'appel) affecte considérablement les performances de la DGI. En 2019, les pertes liées à la baisse de l'activité des télécommunications s'élèvent à plus de 30 milliards de FCFA en matière d'impôt BIC.
- **l'industrie du tabac** où la mise en œuvre des politiques commerciales pour limiter les effets escomptés des réaménagements du taux et de la base taxable a eu pour conséquence, la perte de 8 milliards de FCFA de recettes fiscales en 2015. Les effets sont encore perceptibles à ce jour.
- **Le montant élevé des exonérations accordées**, malgré la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations fiscales, l'existence des codes et conventions particulières d'incitation à l'investissement dans le secteur privé, engendre des manques à gagner au niveau des recettes.

En effet, s'agissant de la TVA, les exonérations conventionnelles de chiffre d'affaires progressent de 79% à fin juin 2022 en glissement annuel, passant de 128,4 milliards de FCFA à fin juin 2021 à 230,3 milliards de FCFA à fin juin 2022. Cette situation obère considérablement l'assiette de l'impôt et constitue l'un des principaux facteurs de contre-performance enregistrée par la TVA au 1^{er} semestre 2022 (-38,9 milliards de FCFA).

- **Le non-respect des délais dans la mise en œuvre de certains projets structurants dont les impacts attendus sont prévus au budget de l'Etat.**

A titre d'illustration :

- les dispositifs de contrôle des flux de télécommunication, devant améliorer le niveau de recouvrement des recettes fiscales d'au moins **15 milliards de FCFA en 2022**, tardent à être mis en œuvre.
- le module de SIGICI dédié à la fiscalité mobilière et immobilière (SIGIFIM) dont la livraison était prévue en 2021 n'est pas encore disponible en raison de la crise sanitaire de 2020 qui a perturbé le planning du prestataire basé en France.
- **La progression du poids du secteur informel et les activités en ligne** est un risque pour l'économie en raison de la concurrence déloyale qui est faite au secteur formel. Certaines activités du secteur formel pourraient ainsi disparaître. Par exemple, la non fiscalisation des nouvelles activités en ligne (commerce, uberisation,) crée une distorsion.

- **L'instabilité du réseau informatique ou les difficultés d'ordre technique.**

Depuis l'année 2021, la gestion des impôts (la déclaration, le contrôle et le paiement) est dématérialisée et se fait à travers le SIGICI. Les perturbations du réseau informatique ou les difficultés techniques pouvant entraver le bon fonctionnement du système constitue un élément de risque sur le recouvrement.

A titre d'exemples, les perturbations du module dédié au contrôle ont occasionné la suspension de son utilisation de mars à juin 2022 avec comme corollaire un écart négatif des recettes de contrôle de 16,7 milliards de FCFA par rapport aux prévisions du 1^{er} semestre 2022. Par ailleurs, au niveau du module de gestion digitalisée de la TVA, l'instabilité du réseau observé de fin mai à mi –juillet n'a pas permis de rejet de factures en juin contrairement aux autres mois, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 21 : Nombre de factures rejetées d'avril à juillet 2022

Mois	Nombre de factures rejetées (déduction non approuvée)	Valeur de déduction non approuvée (en mds)
Avril	13 817	14,2
Mai	16 125	27,8
Juin	0	0
Juillet	3 118	0,8

Source : DGD

- **La prolongation de la crise russo – ukrainienne**

L'inflation née de cette crise pourrait agir sur les coûts de production et affecter le dynamisme de l'activité et les résultats des entreprises.

Pour faire face à tous ces risques liés au recouvrement des recettes fiscales intérieures, les mesures de mitigation ci-après ont été identifiées :

- adapter le dispositif fiscal aux différentes pratiques et renforcer la coopération internationale pour les échanges d'informations en vue d'élargir l'assiette fiscale par la fiscalisation de toutes les activités et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales;
- poursuivre la politique de rationalisation des exonérations fiscales ;
- renforcer le contrôle fiscal ;
- redynamiser les Centres de Gestion Agréés (CGA) ;
- réorganiser les services de la DGI en tenant compte de la segmentation du fichier des contribuables ;
- renforcer les capacités techniques du réseau informatique.

IV.1.2. Au niveau des recettes fiscales de porte

La perception des droits et taxes de porte est soumise à des risques multiples que sont :

- **la survenance de crises d'envergure internationale** pourrait affecter la mobilisation des recettes de porte. Par exemples, en 2020, la pandémie de la covid-19 a impacté négativement le niveau de mobilisation des recettes douanières à hauteur de 42,13 milliards de FCFA sur la période de février à juin 2020. En outre, la crise russo-ukrainienne a engendré l'abandon des taxes sur le carburant routier (Gasoil et super carburant). La perte pour l'année 2022 est estimée à 400 milliards de FCFA ;
- **le rationnement dans la fourniture de l'électricité qui** pourraient affecter le tissu industriel occasionnant des pertes de recettes de porte. Au premier semestre 2021, le rationnement de la fourniture d'électricité a occasionné un niveau de perte de recettes estimé à 31,9 milliards de FCFA dont 20,36 milliards de FCFA sur les marchandises générales et 11,03 milliards de FCFA sur les exportations ;
- **les exonérations conventionnelles prises en cours d'exercice** pour remédier à des situations exceptionnelles occasionnent des manques à gagner de recettes. C'est le cas de l'exonération accordée aux meuniers sur les importations de blé (6,5 milliards de FCFA de perte prévisionnelle en 2022) ;
- **la fraude douanière** constitue un risque dans le recouvrement des recettes douanières (la contrebande, les fausses déclarations de valeur et d'espèces). Sur la période 2015-2021, le niveau des droits compromis réalisé dans le cadre de la lutte contre la fraude douanière représente en moyenne 1,36% du total des recouvrements. En tenant compte de ce niveau, l'impact sur les ressources douanières se chiffrerait en moyenne à 34,4 milliards de FCFA sur la période 2022-2025 en lien avec la fraude ;
- **la baisse des prix internationaux des biens importés** pourrait être une source de risque budgétaire dans ce sens que la grande partie de l'imposition à la porte est assise sur la valeur. En effet, les années 2015 et 2016 ont enregistré une baisse des prix à l'importation respectivement de 0,4% et de 0,6%. Cette baisse a entraîné une perte de recettes de 3 milliards de FCFA en 2015 et de 4,85 milliards de FCFA en 2016 dont 3,62 milliards de FCFA sur les biens d'équipement. La survenance de ce facteur de risque occasionnerait une perte de recettes sur les marchandises générales de 5,53 milliards de FCFA en se basant sur les réalisations 2015 et 2016.

- **un dysfonctionnement au niveau de la chaîne portuaire** pourrait engendrer un goulot d'étranglement dans la procédure de dédouanement des biens importés ou un détournement du trafic avec pour conséquence une contre-performance dans la mobilisation des recettes.

A titre d'illustration, l'année 2009 a été marquée par des grèves intempestives au premier semestre qui ont occasionné des pertes directes de recettes estimées à environ 2 milliards de FCFA sur les importations. Ce sont les grèves des dockers (1 milliard de FCFA de pertes de recettes), la grève des douaniers (500 millions de FCFA de pertes de recettes) et les problèmes administratifs liés à l'obtention de la Fiche de Renseignement à l'Importation (FRI).

Tableau 22 : Tableau du niveau des droits compromis

(En milliards de FCFA)

LIBELLE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes DGD (Base TOFE) (1)	1 474,88	1 556,11	1 669,81	1 696,65	1 849,95	1 955,81	2 239,70
Droits Compromis (2)	22,08	20,42	17,15	29,19	33,95	16,439	28,398
Ratio (2)/(1)	1,50%	1,31%	1,03%	1,72%	1,84%	0,84%	1,27%

Source : DGD

Tableau 23 : Tableau du niveau des prévisions des droits compromis

(En milliards de FCFA)

LIBELLE	2022	2023	2024	2025
Recettes DGD (Base TOFE) (1)	2 010,07	2 551,30	2 703,10	2 867,00
Droits Compromis (2)	27,30	34,65	36,72	38,94

Source : DGD

Pour faire face à tous ces risques sur le recouvrement des recettes de portes susmentionnés, les mesures de mitigation ci-après ont été identifiées :

- poursuivre la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations à travers l'encadrement des conventions d'Etat ;
- augmenter la production d'électricité et diversifier les sources de production ;
- mettre en place un dispositif de veille sanitaire, performant et avant-gardiste ;
- renforcer la dotation des bureaux de douanes en moyens modernes de contrôle (scanners, vidéo-surveillance) et mettre en place un

- programme de conformité volontaire des opérateurs économiques ;
- renforcer l'analyse des risques ;
 - poursuivre les projets d'interconnexion avec les douanes des pays frontaliers ;
 - poursuivre l'élaboration du rapport annuel sur les écarts entre les données d'importations ivoiriennes et les données internationales d'exportations vers la Côte d'Ivoire pour renforcer la prise en charge de certains produits ciblés par ledit document ;
 - stabiliser le climat social au niveau de la chaîne portuaire et mettre en place un cadre de gestion des revendications sociales ;
 - accroître la capacité de stockage des produits pétroliers.

IV.2. RISQUES LIÉS À LA MOBILISATION DES APPUIS BUDGÉTAIRES

L'appui budgétaire est une modalité d'aide au développement consistant à transférer des ressources vers un pays bénéficiaire à qui il appartient de déterminer l'utilisation qui en sera faite selon le mode de programmation et de gestion de ses finances publiques. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à atteindre un certain nombre d'objectifs fixés contractuellement avec les bailleurs. La mobilisation des appuis budgétaires attendus est entravée par des risques qui portent notamment sur les lourdeurs liées à certaines conditionnalités de décaissement ainsi que la fluctuation des taux de change des devises de ces appuis.

- **Risques liés aux conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires**

Les conditionnalités fixées pour les appuis budgétaires intègrent parfois des critères liés à la gouvernance, notamment les notions de genre, d'équité ou de démarche qualité. La satisfaction de ces conditionnalités génère des charges de fonctionnement ou d'investissement pour lesquelles les crédits ne sont pas toujours disponibles. En outre, cela peut nécessiter une réforme institutionnelle qui est confrontée parfois à des lourdeurs administratives.

- **Risques liés à la fluctuation du taux de change des devises autres que l'EURO**

Les appuis budgétaires sont parfois libellés en devises et sont donc sujets aux fluctuations de taux de change y afférent. Une dépréciation de la valeur de la devise entraîne inéluctablement la révision à la baisse des ressources d'appuis budgétaires en monnaie locale.

Les mesures de mitigation pour atténuer les risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires sont :

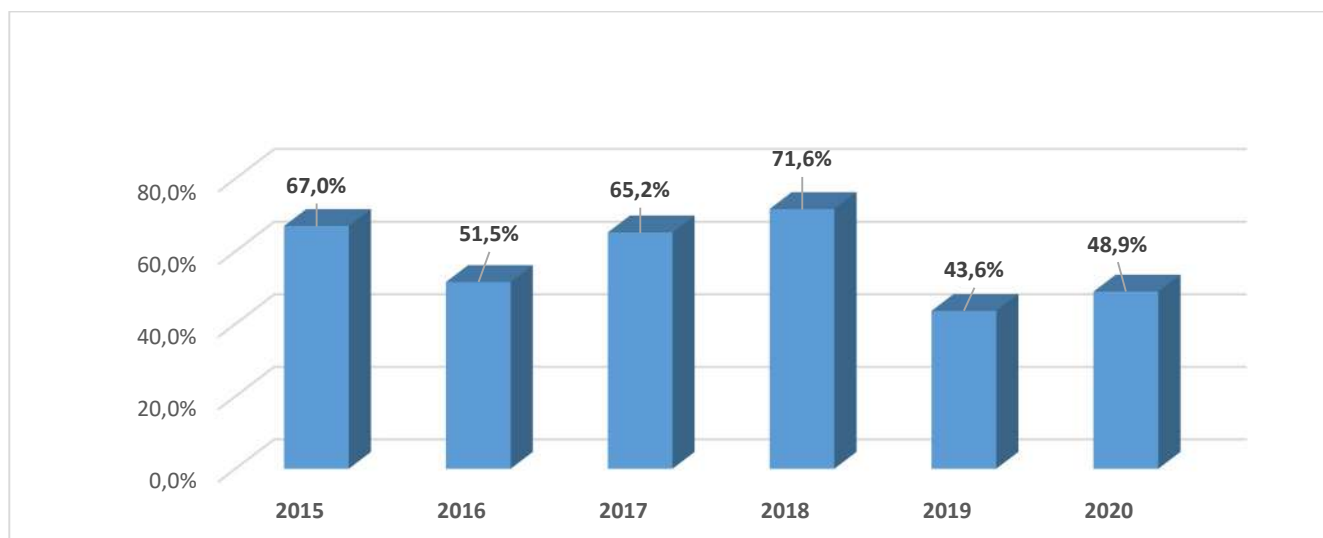
- définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes pour le décaissement des appuis budgétaires avant sa mise en œuvre ;
- privilégier les appuis budgétaires libellés en monnaie locale ou en devise ayant un taux de change fixe.

V- RISQUES LIES A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES

Une gestion efficace des dépenses de l'Etat notamment des investissements publics structurants contribue à stimuler la croissance à travers l'impact positif sur le développement des activités économiques et sur le potentiel productif. Les risques liés à la capacité d'absorption des crédits d'investissements peuvent être appréhendés sous deux aspects : les projets d'investissements cofinancés et les projets d'investissements financés sur ressources propres.

V.1. RISQUES LIES AUX PROJETS FINANCES EN PARTIE OU EN TOTALITE SUR RESSOURCES EXTERIEURES

Graphique 3 : Taux d'exécution des investissements sur financement extérieur de 2015 à 2020



Source : DGBF/ DPSB

Le taux d'exécution des investissements financés sur les ressources extérieures est de 58,0% en moyenne de 2015 à 2020. Les risques possibles dus à ce faible niveau sont énumérés ci-dessous :

- **Risques liés à la baisse du taux de change des devises autres que l'EURO**

Les accords de prêts signés qui sont pour la plupart libellés en devise sont sujets aux fluctuations du taux de change. Lorsque cette situation entraîne une moins-value, l'écart qui se dégage doit être supporté par l'Etat de Côte d'Ivoire afin de permettre au projet d'atteindre ses objectifs.

- **Risques liés à la qualité des études de certains projets**

L'absence d'études fiables pourrait entraîner des surcoûts en cours d'exécution qui doivent être supportés par l'Etat. Cette situation peut également prolonger le délai d'exécution des projets en ce sens que la reprise desdites études peut être sollicitée par les bailleurs. Un niveau de qualité moindre de la préparation des projets constitue donc un risque d'augmentation des dépenses liées à l'exécution desdits projets.

- **Risques liés aux retards dans la mise à disposition des fonds issus des prêts ou des dons et aux procédures internes des institutions partenaires**

Le processus de mise en vigueur des accords de prêts ou de dons peut s'étendre sur une période assez longue. Cette situation peut entraîner, entre autres, un report de la date de démarrage effective du projet si la date de signature de la convention de prêt ou de don n'est pas déterminée comme date de mise en vigueur. Ainsi, les longs délais dans les procédures internes des institutions partenaires peuvent impacter l'efficacité de l'exécution des projets.

- **Risques liés à la non-exécution de la contrepartie de l'Etat dans les projets cofinancés**

La non-exécution de la contrepartie de l'Etat peut provenir d'un niveau insuffisant de dotation devant couvrir ses engagements dans la mise en œuvre des projets cofinancés. Vu que l'exécution de la contrepartie Etat est souvent une condition majeure au décaissement de la part bailleurs pour la réalisation des projets concernés, ce type de situation fait peser donc un risque sur l'exécution du projet et par conséquent, sur le taux d'exécution des dépenses d'investissement.

- **Risques liés au non règlement de la purge des droits des populations impactées par certains projets**

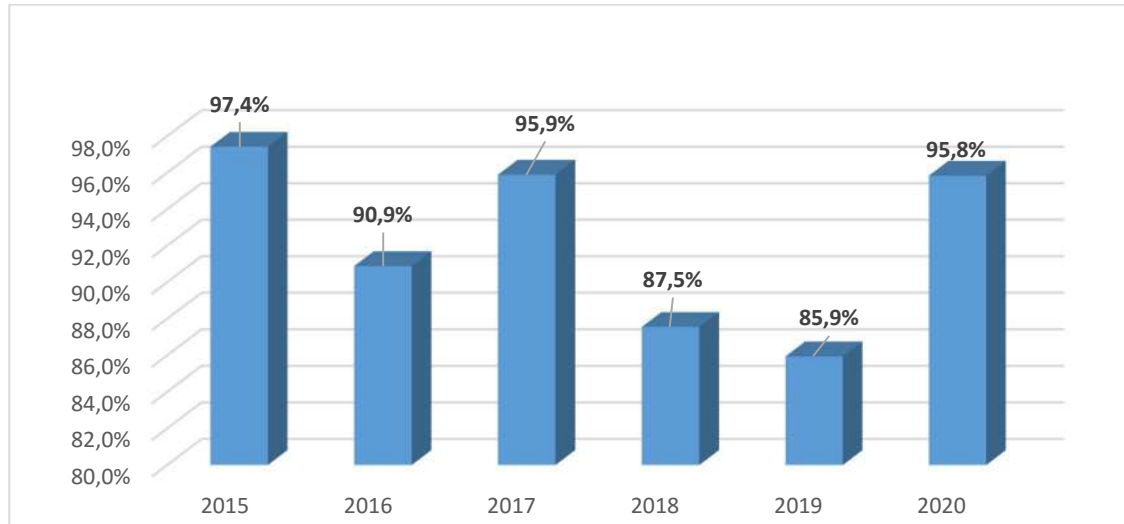
La gestion des populations impactées par la réalisation de certains projets cofinancés peut être un facteur bloquant de la bonne exécution de ces projets. Ces indemnisations (réinstallation, désintéressement etc.) constituent désormais une conditionnalité à l'utilisation des ressources des bailleurs.

- **Autres risques liés aux projets cofinancés**

Il s'agit des difficultés à connaître l'état d'exécution financière des projets cofinancés dont les montants sont directement exécutés par les bailleurs. En effet, certains projets sont exécutés à travers des procédures propres au bailleur par le truchement des bureaux ou cabinets privés commis par le bailleur et peuvent ainsi constituer un risque sur le taux d'exécution des dépenses d'investissement.

V.2. RISQUES LIÉS AUX PROJETS FINANCÉS SUR RESSOURCES PROPRES

Graphique 4 : Taux d'exécution des investissements sur financement trésor de 2015 à 2020



Source : DGBF/ DPSB

Le taux d'exécution des investissements financés sur les ressources propres (trésor) représente en moyenne 92,3% du budget sur la période 2015-2020. Cela s'explique par plusieurs facteurs de risques entravant ainsi l'exécution totale des budgets alloués.

En ce qui concerne les projets d'investissements publics exclusivement financés sur ressources internes, ces risques sont :

- la non-disponibilité de sites du fait de problèmes liés à la purge des droits coutumiers constituant des entraves à la réalisation de certains projets ;
- la faible appropriation des procédures de passation des marchés publics par certaines structures ;
- la mauvaise qualité des études de certains projets ;
- le changement institutionnel entravant la mise en œuvre des projets ;
- l'incapacité technique et/ou financière des opérateurs en charge de l'exécution des travaux.

Pour atténuer l'impact ou empêcher la survenue des risques susmentionnés, les mesures de mitigation ci-dessous sont envisagées :

- mettre en place un dispositif de contrôle et de vérification de la qualité des études en vue de s'assurer de l'exhaustivité des études ;
- renforcer les capacités des ministères techniques en matière d'identification et de préparation des projets et programmes d'investissement ;
- renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ;
- sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur la nécessité de réduire leurs délais de décaissement et de simplifier leurs procédures internes, en référence au décret n°475 du 1^{er} juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers ;
- renforcer le cadre institutionnel de bonne gouvernance des projets publics et les capacités managériales des Responsables et Coordinateurs des projets publics afin de mieux garantir leur succès ;
- renforcer la coordination générale de l'ensemble des acteurs intervenant sur la gestion des investissements publics ;
- prioriser les prêts libellés en monnaie nationale et en euro pour se prémunir contre les risques de change ;
- mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets ;
- mettre à niveau les crédits budgétaires alloués aux contreparties des projets enregistrant une bonne exécution ;
- renforcer l'encadrement des dépenses relatives au fonctionnement des unités de gestion des projets ;

- faciliter les procédures de passations des marchés publics à travers une collaboration plus accrue des cellules des marchés publics au sein des structures ;
- renforcer les capacités techniques des entreprises et des consultants notamment en procédures de passation de marchés.

Toutefois, l'atténuation de ces risques dépendra fortement de l'opérationnalisation des mesures précitées. Cela passera par la responsabilisation des acteurs sur leur rôle spécifique à mener dans cette cartographie d'actions de mitigation.

V.3. RISQUES LIES A LA PRISE EN COMPTE DES COÛTS RECURRENTS INDUITS PAR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PUBLICS

La maîtrise des risques budgétaires inhérents à la mauvaise prise en compte des coûts récurrents induits par les investissements devient un impératif, comme le confirment les récentes évaluations PIMA (Public Investment Management Assessment) et PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability).

La non prise en compte des coûts récurrents se traduit par :

- l'insuffisance des crédits pour une meilleure exploitation des actifs ;
- la multiplicité des avenants en matière de commande publique ;
- l'insuffisance dans la productivité des actifs ;
- la faible durabilité de l'investissement public (l'érosion du stock de capital public, ...).

Pour atténuer l'impact ou empêcher la survenue de ce risque, il convient d'améliorer le processus de détermination et de prise en compte des coûts récurrents induits par les dépenses d'investissements publics, afin d'optimiser la prise en compte de ces charges dès la phase de préparation des projets ou programmes, jusqu'à la phase de programmation budgétaire. Aussi, il s'agira de :

- améliorer la connaissance sur la durée de vie des actifs publics, en vue de mieux planifier et prendre en compte les coûts récurrents relatifs à leur exploitation et à leur entretien ;
- proposer une définition des coûts récurrents pour la gestion budgétaire présente et future ;
- élaborer une méthode standard d'évaluation des coûts récurrents en fonction de la typologie des actifs ;
- élaborer une fiche d'évaluation des coûts récurrents à intégrer aux fiches projet ;
- interconnecter le SINAPSE et le SIGOBE pour une meilleure fluidité de l'information relative aux charges récurrentes ;

- trouver des modes alternatifs de financement des coûts récurrents en s'appuyant sur l'exemple du FER ;
- renforcer les capacités de contre-expertise des agents en charge de la programmation des investissements publics et de ceux en charge de la programmation budgétaire sur l'évaluation des charges récurrentes.

Une étude commanditée par le Gouvernement est en cours de lancement et vise à élaborer une méthode d'évaluation des coûts récurrents induits par les dépenses d'investissements publics dès la phase de préparation des projets d'investissements.

Toutefois, il convient de signifier que la meilleure prise en compte des charges récurrentes se fera progressivement, en fonction des spécificités propres aux différents ministères et aux projets.

V.4. RISQUES SUR LA MASSE SALARIALE

La mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale 2014-2022 adoptée par le Gouvernement en 2014 a permis de contrôler l'évolution de ce poste de dépense et d'assurer une convergence progressive du ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales vers la norme communautaire de 35%. Toutefois, la poursuite de cette dynamique reste tributaire d'une paix sociale durable dont l'un des instruments demeure la trêve sociale. A ce sujet, le Gouvernement a signé en août 2022 avec les organisations syndicales du secteur public, une trêve sociale d'une durée de 5 ans en remplacement de celle conclue en 2017 qui a expiré. Suivant cet accord, les syndicats se sont notamment engagés, en contrepartie des mesures salariales décidées par le Gouvernement, à respecter pleinement et entièrement la trêve sociale pour la stabilité économique et sociale du pays.

Il convient de préciser que les efforts financiers consentis par le Gouvernement dans le cadre de cette trêve sociale sont estimés à 227 milliards de FCFA en moyenne par an. Pour rappel, le coût estimatif annuel de l'ensemble des revendications salariales présentées par les syndicats à l'entame des négociations avec le Gouvernement était de plus de 3000 milliards de FCFA.

Aussi, une rupture de la trêve sociale en vigueur constitue-t-elle le principal facteur de risque pour la masse salariale. En effet, elle pourrait se traduire par la réactivation de la part des organisations syndicales de revendications non satisfaites dans le cadre de la trêve en vigueur. C'est le cas notamment de la revendication relative au relèvement de l'Indice Référentiel de Base (IRB) de 233,456 FCFA actuellement à 500 FCFA pour un coût annuel de plus de 1800 milliards de FCFA.

Afin de prévenir ce risque, il convient d'assurer le bon fonctionnement du comité paritaire de suivi permanent du protocole d'accord portant trêve sociale pour la période 2022-2027.

V.5. RISQUE LIE A LA CONSTITUTION DE PASSIFS

La constitution de passifs est un risque majeur qui entrave la bonne exécution du budget. Les passifs résultent de l'exécution de commandes publiques par certaines structures sans l'existence de couverture budgétaire. Conformément aux dispositions réglementaires, la constitution des passifs est illégale et interdite.

Cependant, le caractère spécifique de la période allant de 2000 à 2010 a induit la constitution de certains passifs pour lesquels les travaux d'audits, menés par l'Inspection Générale des Finances et d'autres entités, ont permis de valider un montant de 362,3 milliards de FCFA, dont 291,1 milliards de FCFA restaient à prendre en charge par l'Etat. L'apurement de ces passifs nécessite de prévoir des dotations budgétaires chaque année sur une certaine période, réduisant ainsi la marge de manœuvre pour les nouvelles dépenses.

Pour empêcher la survenue de risque de constitution de passifs, les mesures de mitigation ci-dessous sont envisagées :

- respecter la circulaire numéro 001/PM/2021 du 09 juillet 2021 relative à l'interdiction de constituer des passifs au cours de l'exercice budgétaire ;
- vulgariser les règles et procédures d'exécution de la commande publique, notamment à travers leur diffusion sur les sites internet dédiés ;
- organiser des rencontres d'échanges sur les mesures d'encadrement et d'accompagnement de la gestion budgétaire ;
- mettre à niveau des crédits budgétaires pour la réalisation des activités ;
- poursuivre la sensibilisation des opérateurs économiques notamment par le biais de la CELIOPE ;
- poursuivre la formation des acteurs pour la maîtrise effective des instruments du budget-programmes ;
- faciliter l'accès aux informations relatives aux marchés budgétisés aux opérateurs économiques.

VI- RISQUES LIES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP)

Les Partenariats Public-Privé (PPP) sont au cœur de la stratégie de développement visant à faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent. Pour relever ce défi, l'Etat a décidé de mettre en place, en 2012, un cadre institutionnel pour la gestion des PPP en Côte d'Ivoire : le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP). Structure régie par les décrets n°2018-358 et 2018-359 du 29 mars 2018, le CNP-PPP a pour missions (i) de favoriser le développement des PPP, (ii) d'apporter son appui aux autorités contractantes aux différentes étapes de réalisation des PPP (iii) de gérer le fonds d'étude dédié aux PPP.

Depuis 2018, le CNP-PPP a commis un cabinet international en vue d'identifier et évaluer les risques budgétaires pour l'État associés aux contrats PPP. Le rapport provisoire produit par ledit cabinet en août 2022 fait suite à trois études réalisées en 2019, 2020 et 2021, et a pour objectif d'évaluer les risques budgétaires de l'État, et d'en fournir une estimation quantitative, associés à 44 contrats de PPP en Côte d'Ivoire.

Il convient de noter que les risques budgétaires associés à la survenance d'évènements extraordinaires (force majeure, imprévision, etc.) n'ont pas été évalués dans le cadre du présent rapport.

Le principe général de la mise en œuvre d'un projet en PPP est de transférer au secteur privé une partie de la responsabilité et des risques associés à sa construction, son financement et son exploitation. Il n'en demeure pas moins que tout contrat de PPP pourrait engendrer pour la personne publique des engagements financiers qu'il est par essence nécessaire d'inscrire dans les comptes publics.

Ces engagements financiers peuvent être distingués en deux catégories.

- **Les engagements explicites et directs** qui se traduisent par des flux déterminés ou déterminables que ce soit pour des paiements périodiques ou des contributions à un moment donné. Ces engagements devraient généralement être reflétés dans le cadre budgétaire du pays.
- **Les engagements contingents** qui ne se concrétisent qu'à la survenance d'un évènement exceptionnel et imprévisible, et qui comprennent principalement les compensations dues par l'État au partenaire privé dans le cas où cet évènement conduit à un déséquilibre financier de la société de projet ou à une résiliation anticipée du contrat de PPP.

En raison de leur caractère incertain, Ces engagements explicites ou contingents conduisent à des risques budgétaires dans la mesure où :

- les premiers, bien qu'explicités et déterminables, peuvent s'accroître par rapport aux prévisions faites puisqu'ils dépendent également de facteurs exogènes au projet (inflation des paiements, part des engagements en devises) dont l'évolution nécessite aussi la formulation d'hypothèses probabilistes.
- les seconds nécessitent pour leur détermination l'estimation d'une probabilité d'occurrence des événements qui les déclenchent, par nature incertaine.

Ainsi la quantification des risques budgétaires est complexe, tout d'abord parce qu'elle dépend d'estimations de probabilité de réalisation d'évènements et ensuite, parce que la détermination des montants correspondants aux engagements déclenchés par ces événements contingents nécessite de disposer de l'ensemble des informations financières du projet et du modèle financier du projet mis à jour.

Cette section présente une estimation des coûts liés à différents types de risques budgétaires dans les contrats de PPP, non associés à des événements extraordinaires (force majeure, fait du prince et imprévision en particulier).

VI.1. RISQUES LIES AUX PAIEMENTS PUBLICS DES CONTRATS AVEC LES PRODUCTEURS INDEPENDANTS D'ELECTRICITE (PIE)

Il s'agit de contrats prévoyant des paiements de la part de l'Etat.

Les contrats avec les producteurs indépendants d'électricité font l'objet de paiements publics notamment l'achat de l'électricité.

Le partenaire privé recevant ses revenus de l'Etat à travers la société d'électricité (la Compagnie Ivoirienne d'Electricité) en échange de la vente d'électricité, les PIE peuvent donc être considérés comme PPP à paiement public. Cependant, puisque la société d'électricité vend ensuite cette électricité aux utilisateurs, et que le tarif payé par les utilisateurs pour l'électricité est censé refléter les coûts de production et de distribution, la source ultime de revenus du projet est les utilisateurs.

VI.2. RISQUES LIES AUX PAIEMENTS PUBLICS DES CONTRATS PPP (HORS PRODUCTEURS INDEPENDANTS D'ELECTRICITE)

Les contrats (hormis les contrats avec les producteurs indépendants d'électricité) prévoyant des paiements publics sont :

- les trois (3) contrats de délégations de service public pour les services de propreté et de gestion des déchets à Abidjan,
- les contrats avec Med Afrique (réhabilitation des CHR), SEMLEX (Registre National des Personnes Physiques), CMS (Renouvellement de certains équipements d'une solution informatique de sécurisation du recouvrement des droits de trafic liés aux activités de l'administration des affaires maritimes).

Ces contrats devraient occasionner à minima des dépenses budgétaires de **108 milliards de FCFA** en 2022 jusqu'à **116 milliards de FCFA** en 2025.

VI.3. RISQUES LIES AUX GARANTIES

Le risque de garantie est le coût supporté par l'État et lié à la non réalisation de l'évènement visé par la garantie.

Le coût budgétaire associé à la garantie de la fourniture du combustible pour les centrales électriques CIPREL, AZITO et AGGREKO est estimé à 10% des revenus annuels de ces projets. Cela correspond à 19,3 milliards de FCFA en 2022 pour les trois centrales. Une telle augmentation des coûts devrait être reflétée dans les tarifs payés par les usagers. Néanmoins, il peut être difficile pour la partie publique d'augmenter les tarifs de l'électricité afin qu'ils reflètent les coûts effectifs.

VI.4. RISQUES LIES AUX CLAUSES DE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Ce risque est lié au coût supporté par l'État dû à la rupture de l'équilibre financier du contrat. En effet, la majorité des contrats inclue des clauses de rétablissement de l'équilibre financier qui indiquent que, sous certaines conditions, le partenaire privé et / ou le partenaire public peuvent demander une modification des termes du contrat afin de rétablir l'équilibre financier entre les parties

Parmi les contrats de PPP qui incluent ce type de clauses, l'estimation des coûts budgétaires des contrats suivants sont :

- le contrat SODECI à **17,5 milliards de FCFA** ;
- deux contrats (AERIA et CITRANS) dans le secteur des Infrastructures de transport d'un montant cumulé de **4,8 milliards de FCFA**.

VI.5. AUTRES RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX PPP

D'autres risques budgétaires ont été identifiés :

- **Pour le contrat de la SITARAIL**, les coûts potentiels associés aux mesures d'expropriation sont à la charge de l'Autorité Concédante. Ceux-ci devraient être toutefois inférieurs à l'ensemble des redevances payées à l'Autorité Concédante. Le risque budgétaire semble donc plutôt faible, à l'échelle du contrat.
- **Pour le contrat de l'Université de San Pedro**, les coûts de gros entretien-renouvellement ne sont pas estimés dans le contrat. Dans la mesure où les coûts réels pourraient être plus élevés que ceux prévus par l'Autorité Contractante, cela entraînerait un risque budgétaire pour l'Etat.

→ **Pour le contrat de la bibliothèque nationale**, l'Autorité Concédante est responsable pour toute compensation aux concessionnaires en cas de difficultés associées au déplacement des réseaux en phase travaux. Cependant, ce montant devrait être inférieur à l'ensemble des redevances payées à l'Autorité Concédante. Il n'en découle donc pas de risque budgétaire particulier à l'échelle du contrat.

Compte tenu de la durée de l'exercice qui est réalisé depuis 2018, il est paru intéressant de développer un indicateur du niveau de risque budgétaire de chaque contrat. Cet indicateur simple permet pour un exercice donné de classer le niveau de risque selon sa criticité (faible, moyen, élevé et critique) pour chacun des contrats analysés.

Il permet d'identifier les risques les plus critiques encourus par l'Etat sur une convention PPP compte tenu de sa probabilité de survenance et de son impact budgétaire.

Le niveau de risque

En se basant sur le modèle d'analyse des risques budgétaires PFRAM¹⁸ (PPP Fiscal Risk Assessment Model), le niveau de risque est obtenu à partir de deux (2) variables, à savoir : **la probabilité de survenance du risque et l'impact budgétaire du risque**

La probabilité de survenance du risque est classée sur une échelle à trois (3) niveaux (Faible, Moyen et Elevée).

Tableau 24 : Echelles des Probabilités de survenance des risques budgétaires

Echelle	Description
Faible	Très improbable que cet évènement survienne. Pas de faits avérés qui justifient la survenance de cet évènement Il y a eu des mesures d'atténuation de ce risque qui limitent sa probabilité de survenance
Moyen	Probable que cet évènement survienne Cet évènement est survenu à quelques fois dans le passé Il y a certaines mesures d'atténuation du risque qui ont été prises mais ont un impact limité
Elevé	Très probable que cet évènement survienne Cet évènement est survenu à plusieurs reprises dans le passé Il y a eu très peu de mesures d'atténuation de ce risque

Source : FMI (PFRAM), Analyses CPCS

¹⁸ <https://www.imf.org/external/np/fad/publicinvestment/pdf/PFRAM2.pdf>

L'**impact budgétaire** représente la matérialisation financière du risque s'il est avéré en fonction du montant, tel que proposé dans le tableau ci-dessous. Les seuils prévus ont été arbitrairement déterminés par nos soins en appliquant un taux sur le budget 2021.

Tableau 25 : Echelles des impacts des risques budgétaires

Echelle	Description
Faible	Impact sur le déficit budgétaire en dessous de 1 milliard de FCFA (soit 0,01% du budget 2021)
Moyen	Impact sur le déficit budgétaire entre 1 milliard FCFA et 9 milliards de FCFA (soit 0,1% du budget 2021)
Elevé	Impact sur le déficit budgétaire supérieur à 9 milliards de FCFA

Source : FMI (PFRAM), Analyses CPCS

Tableau 26 : Echelles des niveaux de risques budgétaires des projets PPP (degré de criticité)

		Impact budgétaire		
		Faible	Moyen	Elevé
Probabilité de survenance	Faible	Faible	Faible	Moyen
	Moyen	Faible	Moyen	Elevé
	Elevé	Moyen	Elevé	Critique

Source : FMI (PFRAM), Analyses CPCS

Tableau 27 : Définition des classifications

Niveau de risque	Explication
« Critique »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau critique
« Elevé »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau élevé et n'ont pas de risque budgétaire critique.
« Moyen »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau moyen et n'ont pas de risque budgétaire critique ni élevé.
« Faible »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau faible et n'ont pas de risque budgétaire critique, ni élevé ni moyen.

Source : Analyses CPCS

Le montant total des risques budgétaires liés aux contrats PPP en vigueur à juillet 2022 a été estimé par CPCS à 41,529 milliards de FCFA réparti comme dans le tableau qui suit.

Tableau 28 : Degré de criticité des risques budgétaires liés aux projets PPP par secteur en 2021 et 2022

Secteurs	Niveau de risque 2021					Niveau de risque 2022				
	Faible	Moyen	Elevé	Critique	TOTAL	Faible	Moyen	Elevé	Critique	TOTAL
Hydraulique				1	1				1	1
Transport Routier	1	1		1	3	1	2			3
Energie	1	8	1		10	1	6	3		10
Transport maritime	6	4	2		12	6	6			12
Transport ferroviaire		2			2		2			2
Sécurité		1			1		1			1
Transport aérien		3	1		4		4			4
Industrie		1			1		1			1
Sport		2			2		2			2
Salubrité		3			3		3			3
Hotellerie		2			2		2			2
Arts	1				1	1				1
Enseignement	1				1	1				1
Santé	1				1	1				1
TOTAL	11	27	4	2	44	11	29	3	1	44

Source : Contrats PPP, Analyses CPCS

VI-6. GESTION DES RISQUES BUDGETAIRES ASSOCIES AU PPP

Cette démarche obéit à la procédure générale de gestion des risques et comporte donc les trois (03) principales étapes que sont :

1. **Identifier et quantifier les risques budgétaires** qui sont associés aux contrats – objet de la présente étude.
2. **Prioriser les risques** en fonction de leur probabilité de réalisation et de leur taille. Plusieurs approches peuvent être suivies pour déterminer quels risques sont les plus importants ; le présent rapport priorise les risques en fonction de la valeur attendue (probabilité x coût).
3. **Développer un plan de gestion** pour chaque risque budgétaire associé à chaque contrat. Pour ce faire, il s'agit de développer une stratégie de mitigation pour chaque risque, identifier l'entité publique responsable pour suivre et gérer ce risque, et de s'assurer qu'elle a les capacités humaines et financières pour effectuer ce travail sur toute la durée du contrat.

Toutefois, la gestion des risques budgétaires associés aux contrats de PPP est un processus qui débute lorsqu'un contrat de PPP est en cours de négociation et s'étend sur la durée totale du contrat.

VII- AUTRES RISQUES SPECIFIQUES BUDGETAIRES

Certains risques spécifiques pourraient engendrer des impacts sur le budget en cas de survenance. Il s'agit principalement des risques :

- socio-politiques et sécuritaires ;
- liés au secteur financier ;
- liés aux catastrophes naturelles ;
- liés aux ressources minières ;
- liés à la survenue des pandémies.

VII.1. RISQUES SOCIO-POLITIQUES ET SECURITAIRES

VII.1.1. Les risques socio-politiques

Il s'agit principalement des risques liés au climat politique et aux remous sociaux.

En effet, l'histoire récente de la Côte d'Ivoire a été marquée par des périodes de crises socio-politiques et militaires, qui ont impacté les agrégats macroéconomiques. Le taux de croissance du PIB est ressorti en 2000 à environ -3,3% suite au coup d'Etat de 1999. De même, la crise post-électorale de 2011 a entraîné une baisse de la croissance économique qui s'est établie à -4,7%.

Aussi, les manifestations politiques survenues lors des élections présidentielles de 2020 ont entraîné une baisse de l'activité économique.

Pour prévenir ces facteurs de risques, des mesures d'atténuation sont proposées en vue de maintenir un climat social et politique apaisé.

Il s'agit de :

- renforcer le dialogue social et politique et la cohésion nationale ;
- respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale et maintenir le dialogue entre le Gouvernement et les syndicats;
- impliquer davantage la société civile(ONG, rois et chefs traditionnels et guides religieux etc...) dans le dialogue politique ;
- améliorer la communication sur les dénouements majeures de la vie de la nation à l'endroit des populations .

VII.1.2. Les risques sécuritaires

Les attaques à répétition de Kafolo et d'autres localités du septentrion ivoirien dénotent de la résurgence de la menace terroriste après les attaques de Grand-Bassam en 2016. La récurrence de ce type d'attaques dans la sous-région laisse peser la perspective de nouvelles attaques sur le territoire national. Ce qui engendrerait une baisse des recettes fiscales et une hausse des dépenses militaires en raison respectivement du dysfonctionnement des services fiscaux et douaniers et de la mise en œuvre d'un dispositif national de veille

La situation géographique de la Côte d'Ivoire par rapport à sa façade maritime, expose ses activités maritimes à des attaques éventuelles de pirates qu'il faudra prendre en compte.

La survenance de tels évènements pourrait entamer la confiance des investisseurs, provoquer un ralentissement du secteur des services, et avoir par conséquent un effet négatif sur l'économie nationale et les finances publiques.

Face à ces risques des mesures d'atténuation sont proposées :

- poursuivre l'application des mesures et activités définies par la loi de programmation militaire ;
- renforcer le fonctionnement de l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme ;
- renforcer les mécanismes de sécurité pour prévenir toute attaque terroriste et maintenir un climat de paix qui rassure les investisseurs ;
- améliorer la stratégie de veille sécuritaire afin d'être alerté et de mettre en œuvre les mesures adéquates en cas de survenance d'une situation d'insécurité ;
- poursuivre les activités du Conseil National de Sécurité ;
- renforcer la coopération transfrontalière pour mutualiser les actions afin d'assurer la sécurité dans la sous-région ;
- poursuivre le renforcement des capacités des agents chargés de la lutte antiterroriste ;
- poursuivre la sensibilisation des populations en vue de dénoncer toute activité ou toute personne susceptible d'actes de terrorisme.

VII.2. RISQUES LIES AU SECTEUR FINANCIER

Le secteur financier regroupe le secteur bancaire (banques et établissements financiers à caractère bancaire), les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les Emetteurs de Monnaie Electronique (EME), les Intermédiaires en Opération de Banque (IOB), les sociétés d'intermédiation financière (SGI, fonds communs de placement...) et les assurances.

Les risques budgétaires sont essentiellement liés au secteur bancaire et aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

VII.2.1. Identification des risques budgétaires liés au secteur bancaire et aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

Compte tenu de la spécificité de leurs activités, les établissements de crédits (banques et établissements financiers à caractère bancaire) et les SFD sont exposés en plus des risques opérationnels, à des risques financiers, notamment les risques de crédit (défaut de remboursement d'un prêt) et les risques de marché (cours des actions, taux d'intérêt, taux de change, cours des matières premières, etc.).

La non maîtrise ou la mauvaise gestion de ces risques et/ou les infractions vis-à-vis de la réglementation peuvent aboutir, après une série de mesures administratives et la mise en œuvre des actions de supervision, à la prise de sanctions telles que la mise sous administration provisoire ou la mise en liquidation.

Une telle décision est à l'appréciation de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA) qui, selon l'annexe à la convention de la Commission Bancaire, prononce des sanctions et en réfère au Ministre en charge des finances de l'Etat concerné qui nomme un administrateur provisoire ou un liquidateur, compte tenu de son rôle de garant des dépôts et de régulateur du système financier. Cette situation peut engendrer des risques budgétaires.

Ces risques budgétaires peuvent être classés en trois catégories, à savoir (i) les risques de restructuration du capital d'une banque publique, (ii) les risques de mise sous administration provisoire d'une banque publique et (iii) les risques de liquidation :

- **les risques de restructuration du capital d'une banque publique**

Le risque de restructuration de banque publique se manifeste par l'intervention de l'Etat soit pour résorber le déficit de la banque, soit pour rendre la banque publique conforme aux normes internationales (accords de Bâle 2 et 3).

Par exemple, en 2018, l'Etat a pris des mesures pour augmenter le capital social de la BNI à 20 milliards de FCFA et celui de Versus Bank à 10 milliards de FCFA conformément à la norme prudentielle de l'UMOA portant sur le capital minimum de 10 milliards de FCFA.

Au niveau de Versus Bank, les créances douteuses et litigieuses (CDL) de plus de 5 ans portant sur un montant de 10,352 milliards de FCFA ont été déclassées en pertes conformément au plan comptable révisé de 2018. Ces créances ont été cédées à l'Etat depuis fin 2019, entraînant le paiement par l'Etat de 10,352 milliards de FCFA sur 5 ans à raison de 2 milliards de FCFA par an avec un différé de 5 ans. Ces paiements débuteront en janvier 2025 par conséquent l'impact sur le budget au cours de la période 2022-2024 est nul.

En ce qui concerne la BHCI, face à l'échec de la privatisation en 2019, l'Etat a pris en mars 2022 des mesures pour une augmentation de sa participation financière dans le capital de la banque par l'acquisition de 4 333 760 nouvelles actions, portant ainsi à 4 613 760 la part de l'Etat dans le capital de la BHCI, soit 86,76% du capital de la banque.

- **les risques de mise sous administration provisoire d'une banque publique**

Le risque de mise sous administration provisoire d'une banque ou d'un SFD se traduit par la nomination d'un administrateur provisoire qui assume la plénitude des pouvoirs de direction, d'administration ou de gestion en vue du redressement éventuel de l'établissement et de la sauvegarde des avoirs des déposants.

- ✓ **Au niveau des banques**

Seule la Banque Populaire de Côte d'Ivoire (ex CNCE) a été mise sous administration provisoire de 2015 à 2018. A cet effet, l'Etat a injecté 13 milliards de FCFA dans la banque en 2018 afin de résorber le déficit lié au niveau des fonds propres.

Ce risque présente de faible chance de se réaliser sur la période 2023-2025.

- ✓ **Au niveau des systèmes financiers décentralisés (SFD)**

A ce jour, il y a un (1) seul SFD (UNACOOPEC-CI) sous administration provisoire. Par ailleurs, l'Etat s'est désengagé du financement d'administration provisoire depuis l'année 2020.

Aucune nouvelle mise sous administration provisoire de SFD n'étant envisagée en 2022, le risque reste faible.

- **les risques de liquidation**

Le risque lié à la liquidation d'une banque se traduit par l'intervention de l'Etat dans l'apurement du passif de l'établissement de crédit ou du SFD en vue du remboursement des clients.

✓ **Au niveau des banques**

Ce sont les cas de la Banque pour le Financement de l'Agriculture (BFA) en 2014 et de COFIPA INVESTMENT BANK en 2018. La liquidation de la BFA en 2014 a coûté 32,742 milliards de FCFA à l'Etat de Côte d'Ivoire. Celle de COFIPA est en cours.

La probabilité d'occurrence du risque lié à la liquidation d'une banque est de 13,3% sur 10 ans (*voir encadré*).

Il convient de noter que la probabilité de survenance de ce risque au niveau du secteur bancaire au cours de l'année 2022 est faible.

✓ **Au niveau des SFD**

A ce jour, les 211 SFD ayant perdu l'agrément sont en cours de liquidation. Par ailleurs, l'Etat n'a financé aucune liquidation de SFD. La probabilité de survenance de ce risque est faible.

Encadré 7 : Méthodologie d'évaluation du risque lié à la liquidation d'une banque

Pour évaluer le risque lié à la liquidation, nous avons sélectionné un échantillon de 16 banques en activité en 2009 en Côte d'Ivoire. Ce même échantillon a été suivi de 2009 à 2019 c'est-à-dire sur 10 ans (*cf tableau ci-après*). L'évènement observé est la liquidation d'une banque.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
nombre de banques suivie à la date i (ni)	16	16	16	16	16	15	15	15	15	14	14
nombre banques liquidées à la date i (di)	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0
ni-di	16	16	16	16	16	14	15	15	15	13	14
(ni-di)/ni	1	1	1	1	1	0,9333	1	1	1	0,9286	1

Ainsi, la probabilité qu'une banque ne soit pas liquidée au bout de 10 ans peut être approximée par l'estimateur de Kaplan-Meier définie par la formule suivante : $\prod_{i=1}^{10} \frac{(ni-di)}{ni}$, où $\frac{(ni-di)}{ni}$ représente la probabilité qu'une banque ne soit pas liquidée à la date i sachant qu'elle n'a pas été liquidée à la date i-1, $i \geq 1$.

Après calcul, on a : $\prod_{i=1}^{10} \frac{(ni-di)}{ni} = 86,7\%$

On n'en déduit que la probabilité qu'une banque soit liquidée au bout de 10 ans est de 13,3%.

VII.2.2. Mesures de mitigation des risques

Pour atténuer l'impact des risques identifiés, les mesures présentées ci-après ont été prises :

Mesures de mitigation	Risques couverts
La mise en place d'un fonds de garantie des dépôts au sein de l'UMOA en mars 2014. Ce fonds est destiné à indemniser les déposants en cas de défaillance d'une institution financière membre (banque, SFD) dans la limite d'un plafond défini par le Conseil des Ministres de l'UMOA	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de liquidation
La mise en place systématique de comité de suivi du recouvrement des créances. L'objectif de ce comité est de recouvrer toute ou partie des créances de la banque en vue d'assainir la banque ou de faciliter le remboursement des clients	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique - Risque de liquidation
L'ouverture du capital d'une banque publique par l'Etat à des structures de prévoyances sociales. Cela a permis à la CNPS et la CGRAE de rentrer dans le capital respectivement de la BNI et de Versus Bank en 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique
L'opérationnalisation de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) créé en 2016 afin d'instaurer la confiance des services financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique - Risque de liquidation
L'opérationnalisation du bureau d'Information sur le Crédit CREDITINFO WEST AFICA (ex Creditinfo Volo) dont l'objectif est de réduire l'asymétrie d'information sur la solvabilité des emprunteurs et d'augmenter la perception du risque de crédit pour les institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique - Risque de liquidation

Mesures de mitigation	Risques couverts
<p>Le développement du tribunal du commerce afin de garantir une équité et une compétence adaptée dans le traitement des litiges commerciaux notamment à travers la création et l'opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan en avril 2018 (décret n°2017-501 du 2 août 2017), la publication en ligne des statistiques judiciaires du Tribunal de commerce d'Abidjan (années 2016 et 2017) et de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan (juin-octobre 2018), etc.</p> <p>La création des tribunaux de commerce de San Pedro et Abidjan Sud sont en cours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation
<p>La poursuite de l'assainissement et du renforcement de la supervision du secteur des SFD notamment par le regroupement de 24 Coopératives d'épargne et de crédit afin d'avoir le niveau minimal de capital (3 milliards de FCFA) par coopérative</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de liquidation
<p>La création de l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) en mai 2018 avec pour objectif entre autres d'adapter l'offre des services financiers aux populations à faibles revenus, de faciliter l'accès au financement et de lutter efficacement contre la pauvreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation
<p>Le renforcement du contrôle sur pièces et de la supervision basée sur les risques des SFD</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de mise sous administration provisoire – Risque de liquidation

VII.2.3. L'impact de la COVID 19 sur les secteurs bancaires et des SFD

✓ Au niveau du secteur bancaire

Deux ans après l'apparition de la pandémie de la COVID-19, le secteur bancaire continue d'afficher une croissance ainsi que des performances convenables qui se traduisent par :

- une hausse de 15% de l'activité en 2021 par rapport à 2020, concentrée à 51% sur les cinq (5) premières banques de la place ;
- un résultat net en hausse de 15% à fin décembre 2021 par rapport à fin décembre 2020 ;
- un Produit Net Bancaire (PNB) en progression de 12% en glissement annuel ;
- un taux de transformation (Crédit/Dépôt) qui reste stable et au-dessus de la moyenne sur la période (70%) ;
- une rentabilité des capitaux propres (résultat/ capitaux propres) qui affiche une croissance soutenue sur la période.

Nonobstant les mesures accommodantes de politique monétaire initiées par la BCEAO et des actions initiée par le gouvernement à travers le plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH), ces performances pourraient s'expliquer également par un dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire et une évolution mitigée de l'agriculture, en dépit de la bonne tenue de la production cacaoyère et caféière.

✓ Au niveau des SFD

La pandémie de la COVID 19 a eu un impact important sur la performance et la viabilité des SFD en 2020 et au début de l'année 2021. En effet, les mesures prises par le Gouvernement pour endiguer la maladie ont provoqué le ralentissement, voire l'arrêt total des activités d'une grande partie des clients des SFD.

Cette situation a entraîné une augmentation du risque de non-remboursement des prêts consentis par les SFD qui se traduit par la hausse du Portefolio At Risk 90 days (PAR 90)¹⁹ qui ressort à 13,5% à fin 2021, largement au-delà de la norme règlementaire de 3% contre 11,4% à fin 2020.

¹⁹ Prêts non productifs ou en souffrance de plus de 90 jours

VII.3. RISQUES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Les catastrophes naturelles font peser sur l'économie et le budget de l'Etat d'importantes charges. En effet, en cas de survenance de ces catastrophes l'Etat engage d'importants moyens financiers pour soutenir les populations en difficulté. En Côte d'Ivoire, les sécheresses, les pluies diluviennes, l'érosion côtière, l'avancée de la mer, les maladies des produits de rente constituent les principaux risques budgétaires environnementaux. Ces dernières années la Côte d'Ivoire a fait face à des pluies diluviennes et des sécheresses.

VII.3.1. Évaluation des risques liés pluies diluviennes et aux sécheresses

Les pluies diluviennes provoquent chaque année d'importants dégâts matériels, le dysfonctionnement dans la production de certains secteurs économiques (minier, agricole, BTP, etc...) et de nombreuses pertes en vies humaines. En 2018, plus d'une vingtaine de morts avec de très nombreux dégâts matériels et des populations sinistrées a été constatés. Une situation similaire à celle de 2018 a prévalu en 2020 après les pluies diluviennes des mois de juin et juillet. En 2021 bien qu'ayant été moins dévastatrice, la saison pluvieuse a amené l'Etat à mobiliser d'importants moyens financiers pour la prise en charge des sinistrés, la réhabilitation et la construction des ouvrages d'assainissement. Toutefois les crédits prévus dans le budget pour faire face à ces dépenses de contingence s'avèrent insuffisants en raison de l'ampleur de ces événements.

La Côte d'Ivoire est constamment confrontée à **des sécheresses** de longue durée constatées ces dernières années dans diverses régions du pays, notamment au Nord, Nord-est, Nord-ouest et au Centre. Ces épisodes de sécheresse qui occasionnent des effets désastreux sur l'agriculture, l'élevage et la forêt induisent des pertes sur leur production respective avec un impact négatif sur les recettes budgétaires. En outre, l'Etat consent d'importants moyens financiers pour l'indemnisation des populations victimes de ces sécheresses. Par ailleurs, au premier semestre 2021, la sécheresse a induit une baisse de la production d'électricité entraînant le rationnement dans la distribution de l'électricité dans les ménages et dans les entreprises. Cette situation a affecté toute l'économie et partant, le budget de l'Etat.

VII.3.2. Mesures de mitigation liées aux catastrophes naturelles

Pour faire face à ces catastrophes naturelles les mesures suivantes sont prévues :

Au titre des pluies diluviennes :

- poursuivre la mise en œuvre du nouveau schéma d'assainissement de la ville d'Abidjan ;
- sensibiliser les populations à l'approche des saisons de pluies sur les zones à risque ;
- déguerpier et assister (relocalisation et indemnisation) les populations des zones à risques ;
- sensibiliser les populations aux effets de l'homme sur le changement climatique ;
- activer le plan ORSEC ;

Au titre de la sécheresse :

- adhérer à la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) dont la mise en œuvre des activités a pour objectif principal de mutualiser les risques liés au changement climatique, en vue de répondre efficacement aux impacts des événements climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles sur les populations²⁰. ;
- soutenir la recherche pour la mise au point de nouvelles variétés agricoles résistantes à la sécheresse ;
- améliorer la maîtrise de l'eau dans le secteur agricole (barrages, irrigation et production goutte à goutte) ;
- poursuivre la sensibilisation de proximité des agriculteurs sur la sécheresse ;
- poursuivre la mise en œuvre du plan national de reboisement.

²⁰La Société d'assurance de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, ou African Risk Capacity a versé 738 835 USD environ 370 millions de FCFA en indemnités au Gouvernement ivoirien à la suite des graves déficits pluviométriques enregistrés dans la région centrale du pays pour la saison agricole 2019

VII.4. RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES MINIERES

VII.4.1. Risques liés à l'exploitation minière

Le secteur minier constitue un moteur de croissance économique majeur au regard de l'importance du potentiel géologique et minier de la Côte d'Ivoire relativement peu exploité. Une meilleure contribution au PIB à l'horizon 2025 de ce secteur stratégique en pleine essor est attendue. En effet, en 2021, la production industrielle d'or était de **41,591 tonnes**, tandis que celle de l'exploitation minière à petite échelle était de **266,21** kilogrammes portant à **41,857 tonnes** la production globale d'or, contre **38,523 tonnes** en 2020, soit une hausse de la production aurifère de **8,65%**. Cette tendance haussière de la production aurifère devrait se poursuivre au cours des années.

Cependant, certains événements peuvent impacter négativement la production et la commercialisation des produits miniers et par conséquent les recettes fiscales de l'Etat.

Ces événements qui constituent les principaux risques budgétaires sont :

- les risques géologiques et technologiques ;
- les risques liés aux conflits sociaux (internes et externes) ;
- les risques liés à l'insuffisance et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie) ;
- les risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international ;
- les risques liés à la prolifération de l'orpaillage illicite.

VII.4.2. Évaluation des risques liés à l'exploitation minière

➤ Les risques géologiques et technologiques

Une mauvaise étude de faisabilité technique, économique, sociale et environnementale peut entraîner un retard dans la construction d'une mine (projet d'exploitation d'or d'Afema et projet d'exploitation de bauxite de Bénéné) ou un mauvais choix de la méthode de traitement du minerai faussant ainsi les prévisions de production.

➤ Les risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)

Les grèves répétées des travailleurs qui revendiquent un mieux-être et le mécontentement des populations riveraines qui souhaitent bénéficier d'une partie de la richesse créée, pourraient impacter négativement la production.

En effet, en 2018, la grève des travailleurs de la mine de Tongon sur une longue période (plus d'une cinquantaine de jours) a impacté négativement la production d'or en Côte d'Ivoire (24,488 tonnes pour une prévision de 26,5 tonnes).

➤ **Les risques liés à l'insuffisance et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie)**

Le mauvais état des routes et l'insuffisance d'infrastructures portuaires ont parfois une incidence négative sur la commercialisation des métaux de base (production de minerais bruts) issus des mines de manganèse et de nickel. En effet, en 2017 les sociétés d'exploitation de manganèse et de nickel ont eu des difficultés au niveau des ports d'Abidjan et de San-Pedro pour l'embarquement de leurs produits. Ces difficultés étaient dues à l'absence de quai minéralier (ports d'Abidjan et de San-Pedro) et à la crainte de voir les produits agricoles contaminés par les substances minières (port de San-Pedro).

L'instabilité du réseau électrique (baisse de tension et coupures intempestives) peut engendrer des arrêts techniques, des unités de production, et avoir des effets négatifs sur la production minière.

➤ **Les risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international**

La chute des prix des commodités (prix des produits miniers) fixés par les marchés internationaux a un impact négatif sur la production minière, les prévisions et les recettes fiscales de l'Etat. En effet, en 2015 et 2016, la baisse du prix de ces commodités a eu pour conséquence la suspension des activités des mines de manganèse (mines de Kaniasso en 2015, au dernier trimestre 2021 et en 2022 ; de Bondoukou et Lauzoa en 2016), l'arrêt du traitement de minerais de faible teneur (mines d'or), le différé des travaux de construction de la mine d'or de Sissingué et la suspension des investissements dans les travaux de recherche et la mise au chômage technique des travailleurs des mines.

➤ **Les risques liés à la prolifération de l'orpaillage illicite**

L'orpaillage illicite participe au pillage des ressources minières de l'Etat. La pratique de cette activité entraîne des pertes au niveau des recettes publiques. Les travaux de recherche sont impactés négativement par : (i) les galeries et autres excavations creusés par les orpailleurs illégaux ; (ii) les contaminations des échantillons par les produits chimiques utilisés (le cyanure et le mercure), ainsi ces facteurs ralentissent et influence les études liées à la découverte d'un probable gisement qui pourrait alimenter les prévisions en matière de production d'or.

VII.4.3. Les mesures de mitigation des risques miniers

Ce paragraphe porte sur les mesures d'atténuation des risques liés à l'exploitation minière.

➤ Les mesures de mitigation liés aux risques géologiques et technologiques

- exiger des opérateurs du secteur minier la réalisation de toutes les phases de la recherche minière pour s'assurer de l'effectivité des ressources ;
- exiger des opérateurs du secteur minier un plan et un programme d'exploitation prévisionnelle annuelle prenant en compte l'état actuel des réserves de minerais et s'assurer du respect de son suivi.
- exiger la certification de l'estimation des ressources par des personnes qualifiées conformément aux normes mondialement reconnues (NI 43 101 JORC, etc) pour minimiser les risques d'incertitude ;
- renforcer les capacités des agents des mines sur l'estimation des ressources et le calcul des réserves.
- Exécuter le contrôle et le suivi des activités minières conformément à la réglementation minière en vigueur

➤ Les mesures de mitigation des risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)

Ces mesures sont :

- mettre en place une politique de veille sur les relations entre les sociétés minières et les populations riveraines d'une part, et d'autre part entre le patronat et les travailleurs par la création d'un département des relations extérieures ;
- veiller au strict respect du code de travail, des accords signés et des conventions collectives des entreprises ;
- impliquer les Comités Locaux de Développement Minier (CDLM) au règlement des conflits entre les populations et les sociétés d'exploitation ;
- mettre en place une politique de « local content » afin d'apaiser les tensions sociales entre populations et la société d'exploitation ;
- créer un comité de suivi des impacts environnementaux dans chaque société d'exploitation, animé par les représentants des populations et de la société afin de permettre à chaque partie prenante d'être au même niveau d'information pour éviter les crises sociales ;
- veiller à la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises minières (RSE) ;
- Œuvrer pour le suivi et respect des conventions minières et des protocoles d'accord entre bénéficiaires d'autorisation et populations impactées par les activités.

➤ **Les mesures de mitigations des risques liés à l'insuffisance et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie)**

Ces mesures qui visent la disponibilité et la qualité des infrastructures pour la bonne exploitation sont :

- aménager des quais minéraliers dans les différents ports ;
- stabiliser la fourniture de l'électricité sur les sites miniers ;
- entretenir régulièrement les axes routiers pour la fluidité de l'acheminement des produits miniers vers les ports d'embarquement.

➤ **Les mesures de mitigations des risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international.**

- arrimer la fiscalité minière à l'évolution des cours des substances minérales (cas de l'Or pour lequel le taux de la taxe ad-valorem varie en fonction du cours mondial de l'Or conformément au code minier de 2014).

➤ **Les mesures de mitigations des risques liés à l'orpaillage illicite :**

- renforcer les mécanismes de lutte contre l'orpaillage illicite par le biais du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO) ;
- accélérer le traitement des dossiers de demande de permis et d'autorisation d'exploitation des mines ;
- financer les comités techniques locaux installés, chargés de la veille pour détecter et alerter les autorités compétentes en cas de suspicion d'orpaillage illicite;
- déployer des chantiers écoles pour former les artisans miniers afin de les intégrer dans le secteur légal et formel ;
- sensibiliser les populations aux dangers de l'orpaillage illicite sur l'ensemble du territoire avec l'appui des Comités Techniques Locaux;
- renforcer les actions de renseignement et de répression de la Brigade de Répression des Infractions au Code Miniers (BRICM) ;
- renforcer la traçabilité de la production du secteur de la petite mine ;
- sortir les orpailleurs de la clandestinité en ouvrant un comptoir d'achat de toute la production issue de l'orpaillage illicite.

VII.5. RISQUES LIES AUX LITIGES

Les risques liés aux litiges impliquant l'Etat constituent des risques budgétaires du fait que le dénouement d'un litige qui n'est pas en faveur de l'Etat peut entraîner des coûts budgétaires importants.

Il convient d'identifier ces risques eu égard aux enjeux posés par la multiplication des contentieux fiscaux et non fiscaux, ainsi que les difficultés de l'Etat à anticiper, à évaluer, et à gérer le risque budgétaire associé. Et ce, afin de faire des propositions, qui peuvent permettre d'améliorer l'organisation administrative en matière de gestion des contentieux, fiscaux comme non fiscaux, à renforcer la prévision des risques budgétaires associés, à perfectionner la qualité de la législation, à favoriser une meilleure évaluation des dispositifs au moment de leur discussion au Parlement, ainsi qu'à permettre une information sincère, et en continu, sur les risques encourus.

Mesures de mitigations

- favoriser la médiation lorsque cela est possible ;
- considérer la création d'une filière d'avocats d'État ;
- évaluer systématiquement les risques budgétaires des contentieux de masse ;
- mieux identifier et documenter les sources de dépenses contentieuses. Afin d'envisager rapidement une évolution des dispositifs fiscaux lorsqu'un risque contentieux est identifié.

VII.6. RISQUES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Côte d'Ivoire est une victime du changement climatique qui prend place au niveau de la planète. Les conséquences pour le pays sont inquiétantes puisque son indice de vulnérabilité se trouve parmi les plus élevés au monde : à savoir 147ème sur 178 pays.

VII.6.1 Évaluation des risques liés au changement climatique

Le changement climatique devrait avoir un impact significatif sur les secteurs suivants :

✓ Secteur agricole et les activités de pêche

L'agriculture constitue l'un des moteurs de l'économie. Celle-ci reste exposée aux aléas climatiques. Cette vulnérabilité engendre de fortes variations de la production au cours du temps. Ces variations se répercutent sur le revenu des paysans et leur capacité à investir dans les actifs nécessaires à l'essor de leurs activités. A plus long terme, la baisse prévue des précipitations et la hausse des températures risquent de réduire la fertilité des terres, en augmentant l'évaporation et donc l'assèchement des terres. A cela s'ajoute les risques sur les cultures vivrières directement consommées par les producteurs et assurant une certaine sécurité alimentaire à des milliers d'ivoiriens. En outre, les risques d'épidémies et d'invasion d'insectes devraient aussi s'accroître.

De même, le réchauffement de l'eau de mer, l'augmentation du niveau d'acidité et la réduction du niveau de l'oxygène dans le nord-est de l'océan atlantique, entraîneraient une réduction de capture de poissons de près de 50% le long de la côte ivoirienne. Cette réduction aurait des impacts néfastes sur la consommation de protéine animales, l'économie et l'emploi.

✓ Focus sur la filière Cacao

Avec une production qui contribue à 40% de la production mondiale, la Côte d'Ivoire est le premier producteur et exportateur mondial de fèves de cacao (2 millions 100 mille tonnes). Cependant, la filière cacao sera aussi une victime du changement climatique.

Le réchauffement prévu des températures devrait mettre à mal les plantations de cacao, notamment celles situées dans les régions des Lagunes et du Sud-Comoé. Les terres cultivables devraient être asséchées plus rapidement ce qui réduiraient leur fertilité. Le cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, représente 10% du PIB et un tiers des exportations. Ce secteur fait vivre cinq millions de personnes, soit un cinquième de la population. Le réchauffement des températures, le changement du régime des pluies et l'assèchement des terres cultivables menacent directement les plantations de cacao.

✓ **Les infrastructures.**

Les coûts sur les infrastructures économiques du réchauffement climatique quoique non encore estimés seront immenses. De manière générale, les infrastructures, sont toutes vulnérables aux impacts du réchauffement climatique. Les effets des intempéries sur les routes peuvent entraîner des coûts de réhabilitation très élevés, surtout si celles-ci ont été construites sans prendre en compte les conditions climatiques.

Le changement climatique devrait avoir un impact significatif sur le secteur des infrastructures comme les centrales électriques, les routes, les barrages hydrauliques en Côte d'Ivoire en raison du caractère récurrent des événements météorologiques extrêmes. La hausse des pluies peut entraîner l'inondation des routes, particulièrement dans les zones côtières de faible altitude, tandis que la hausse des températures provoque des fissures et une dégradation plus rapide des routes, des ponts, la destruction des habitations et des structures de protection particulièrement dans les zones urbaines à forte densité de population comme Abidjan ou Bouaké. En Côte d'Ivoire, le transport se fait principalement par la route, qui assure pratiquement l'intégralité du fret intérieur, l'accès aux soins, à l'éducation, au crédit et autres services.

En outre, le changement climatique entraînera plus fréquemment des perturbations de la circulation des personnes et des biens, avec une incidence directe sur la productivité économique.

✓ **Les ressources humaines et matériels.**

En Côte d'Ivoire, le bilan humain et matériel des catastrophes naturelles a augmenté au cours de ces dernières années suite aux inondations de plus en plus graves et fréquentes. En 2017, par exemple, le bilan humain a été de 20 morts et 43 blessés, sans compter les nombreuses personnes déplacées. Cette situation est aggravée à Abidjan où les inondations à chaque saison des pluies font des dégâts énormes dans plusieurs quartiers populaires à cause de la forte concentration de personnes, du manque de préparation, et de l'état précaire de nombreuses habitations et infrastructures. En outre, la fréquence de ces aléas a augmenté depuis ces dernières années poussant au déplacement des populations et à la destruction de plusieurs quartiers situés dans des bassins de ruissellement d'eaux de pluie.

VII.6.2. Les mesures de mitigation liée au changement climatique

Le développement socio-économique et le climat sont inextricablement liés : sans mesures adéquates, le changement et la variabilité climatique mettront en péril les progrès durement acquis depuis quelques décennies et pourront faire basculer des millions de personnes dans la pauvreté.

Pour faire face à ces catastrophes naturelles les mesures suivantes sont prévues :

- engagement à réduire ses émissions de gaz à effets de serre d'au moins 28% et utiliser 42% d'énergies renouvelables d'ici 2030 à travers: (i) l'utilisation des sources d'énergies « propres » ; (ii) l'utilisation et l'exploitation intelligentes des terres agricoles et des forêts et (iii) la gestion durable et la valorisation des déchets ;
- promotion de la gestion durable de l'utilisation des terres et de l'eau ;
- renforcement de la capacité de résistance des principales infrastructures et des réseaux urbains ;
- accroissement de l'investissement dans l'énergie renouvelable ;
- promotion de la gestion durable des terres et des forêts ;
- mobilisation des ressources concessionnelles.

VII.7. RISQUES SANITAIRES

L'année 2020 a été marquée par l'expansion de la maladie à corona virus (COVID-19) dont les effets ont conduit à une récession économique mondiale. La Côte d'Ivoire dont le premier cas de contamination a été enregistré le 11 mars 2020, a adopté une série de mesures visant à protéger la vie de ses populations, à réduire la propagation du virus et à préserver l'activité économique. Cela a entraîné la baisse de la croissance économique qui est ressorti à 2% en 2020 et la mobilisation des ressources. Pour atténuer les effets perniciose liés à la COVID-19 et relancer l'économie, le gouvernement ivoirien a adopté et mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers, un plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 1700 milliards de FCFA sur la période 2020-2021. Ce plan a permis la reprise des activités économiques avec un taux de croissance estimé à 7,4% en 2021 avec des perspectives relativement bonnes pour l'année 2022 (taux de croissance prévisionnel de 7,1%).

Toutefois, la Côte d'Ivoire reste toujours exposée à des risques sanitaires dont la survenance est susceptible de remettre en cause, l'atteinte des prévisions macro-budgétaires pour les exercices à venir, ainsi que la stratégie de relance de l'économie et la confiance des investisseurs. Il s'agit notamment, des risques liés à la résurgence d'un variant plus virulent de la covid 19, du déclenchement d'épidémies liées à la maladie à virus de Marburg et à la variole du singe.

VII.7.1 Identification et évaluation des risques sanitaires

- **La résurgence d'un variant plus virulent de la COVID-19**

Justification du risque :

- levée trop rapide des mesures barrières ;
- faible perception de la gravité de la maladie chez une certaine frange de la population ;
- la non-éradication de la pandémie à l'heure actuelle à l'échelle mondiale.

- **La maladie à virus de Marburg**

Justification du risque :

- la présence de la pathologie au Ghana, avec deux morts enregistrées en 2022 ;
- la capacité de cette maladie, à provoquer des flambées épidémiques potentiellement mortelles ;
- la transmission de la maladie à travers les animaux (morts ou malades), les personnes infectées et les fluides corporels.

- **La variole du singe**

Justification du risque :

- une maladie infectieuse, virale, émergente et à potentiel épidémique ;
- une pathologie signalée chez le Ghana voisin ;
- au 4 juillet 2022, 6027 cas dont trois décès ont été enregistrés à l'échelle mondiale dans 59 pays, avec le plus grand nombre de cas en Europe, dont 03 décès cependant en Afrique ;
- la transmission de la maladie par le canal des animaux et des personnes infectées.

A l'analyse, il ressort que ces différentes pathologies ont des traits communs en termes de capacité de propagation rapide et peuvent produire des effets plus ou moins similaires à ceux produits par la Covid-19, tant sur le plan économique que social. En d'autres termes, l'économie ivoirienne et par ricochet les finances publiques, pourraient être à nouveau affectées. En effet, on assisterait d'une part à un recul de la croissance économique du fait du ralentissement de l'activité économique et d'autre part à une augmentation des dépenses publiques en lien avec la mise en application des mesures de mitigations, qui seraient prises à l'effet de protéger les populations, réduire la propagation du/des virus et préserver l'activité économique.

VII.7.2 Mesures de mitigation des risques sanitaires

Dans le but de prévenir la survenance de ces éventualités, l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP) a très tôt sonné l'alerte à travers une série de conférences publiques pour sensibiliser la population ivoirienne. Il était question lors de ces campagnes de sensibilisation, d'inviter cette dernière à éviter tous les comportements à risque, notamment la manipulation des animaux de brousse morts ou malades, l'exposition aux fluides corporels et sécrétions de personnes malades. La population a également été instruite sur les différents symptômes, tels que les vomissements, la fièvre, les saignements et la nausée (Marburg) ; ainsi que la fièvre, les céphalées, la myalgie, les douleurs dorsales, l'asthénie intense, l'adénopathie (ganglions) et les éruptions cutanées (variole de singe).

S'agissant du cas particulier de la maladie à virus de Marburg, le Gouvernement ivoirien, par le truchement du ministère en charge de la santé, a procédé à l'identification des zones à risque, à savoir Bondoukou, Téhini, Doropo et Bouna, de même qu'à la formation du personnel de santé, à l'élaboration des messages de sensibilisation aux populations et au plan de prévention et de riposte.

Ces mesures constituent un moyen efficace pour mettre le pays à l'abri de ces menaces. Toutefois, il serait judicieux de prévoir des espaces budgétaires (provisions) afin d'agir promptement et limiter les effets néfastes en cas de la survenance de ces menaces.

Encadré 8 : Focus sur la pandémie de la covid 19

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'apparition de la maladie à corona virus (covid 19) dont les effets ont conduit à une récession économique mondiale. Face à l'ampleur de cette crise sanitaire, la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays, dont le premier cas de contamination a été enregistré le 11 mars 2020 a adopté une série de mesures visant à protéger sa population, à réduire la propagation du virus et à préserver l'activité économique. Il s'agit entre autres des restrictions d'accès aux pays, de la fermeture des commerces non essentiels. Ces mesures ont eu un impact considérable sur l'économie en général et sur le budget 2020 en particulier.

Sur l'économie, la croissance du PIB initialement prévue à 7,2%, s'est établie à 2% au terme de l'année 2020, avec le ralentissement des investissements directs étrangers et des importations dans le domaine du BTP.

En ce qui concerne le budget, 2020, la pandémie a eu des effets sur la mobilisation des ressources, en particulier celles issues du commerce extérieur. Une perte de 500 milliards de FCFA des recettes fiscales, imputable à la covid-19 a été prévue. En effet, les recettes douanières, qui constituent une composante essentielle du budget, ont commencé à fléchir, essentiellement du fait du ralentissement des exportations et des importations venues de Chine. Pékin est en effet le troisième partenaire commercial de la Côte d'Ivoire, après la France et le Maroc avec des échanges qui dépassent le seuil des 2 milliards de FCFA. Pour faire face aux effets de cette pandémie, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires financiers a pris un certain nombre de mesures.

D'abord, la confiance entre la Côte d'Ivoire et les bailleurs de fonds a permis au Gouvernement ivoirien de bénéficier d'appuis extérieurs avoisinant les 600 milliards de FCFA en 2020, pour relancer l'économie, comblant ainsi le déficit des 500 milliards de FCFA.

Ensuite, le Gouvernement a mis en place un plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 1700 milliards de FCFA sur la période 2020-2021, soit 5% du PIB, visant à maintenir l'activité économique, préserver l'emploi et favoriser une reprise rapide post-crise sanitaire. Ledit plan s'articule autour de quatre (4) Fonds. A savoir, le Fonds de soutien aux grandes entreprises, d'une dotation cible de 100 milliards de FCFA ; le Fonds de Soutien aux PME, doté de 150 milliards de FCFA ; le Fonds de soutien aux acteurs du Secteur Informel, doté de 100 milliards de FCFA ; et le Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence humanitaire, avec une dotation cible de 170 milliards de FCFA.

Pour cette année 2021, ce plan prévoit un montant de 391,5 milliards de FCFA pour la continuité de ces activités avec des appuis extérieurs déjà enregistrés. Aussi, depuis le début de l'année 2021, le Gouvernement a lancé un vaste programme de vaccination visant à atteindre 60% de la population âgée de 18 ans et plus, avec une cible mensuelle d'un million de personnes, soit 7 millions de personnes d'ici fin décembre 2021. A fin juillet 2021, ce sont 1 008 241 personnes qui ont été vaccinées avec de vastes campagnes de vaccination organisées sur le territoire national.

S'agissant des *mesures de soutien aux entreprises*, à court terme, elles visent à maintenir l'activité économique, à soulager leur trésorerie et à préserver l'emploi. Il s'agit de suspendre les contrôles fiscaux pour une période de trois mois ; de reporter de trois mois le paiement des taxes forfaitaires pour les petits commerçants et artisans; de différer pour une période de trois mois le paiement des impôts, taxes et versements assimilés dus à l'Etat ainsi que des charges sociales du fait des difficultés de trésorerie des entreprises ; de réduire de 25% la patente transport ; de différer pour une période de trois (3) mois le paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux (IRC) aux entreprises du tourisme et de l'hôtellerie qui éprouvent des difficultés ; d'exonérer les droits et taxes de porte sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ; d'annuler les pénalités de retards dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics avec l'Etat et ses démembrements durant la période de crise ; de rembourser les crédits de TVA sous un délai de deux (2) semaines; de continuer, malgré la crise, le paiement de la dette intérieure; de réaménager en liaison avec les Ports Autonomes d'Abidjan et de San Pedro le paiement des frais de magasinage durant la période de la pandémie.

Au titre des dispositions de *préservation de l'outil de production et de l'emploi*, les mesures retenues concernent la mise en place d'un fonds de soutien au secteur privé pour un montant de 250 milliards de FCFA; la mise en place d'un fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel touchées par la crise pour un montant de 100 milliards de FCFA; le soutien aux principales filières de l'économie nationale, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, pour un montant de 250 milliards de FCFA ; le soutien à la production vivrière, maraichère et fruitière pour un montant de 50 milliards de FCFA; la poursuite du dialogue avec les principaux acteurs économiques, notamment les faitières agricoles, les coopératives ainsi qu'avec les populations, afin d'améliorer le plus rapidement possible la reprise économique dans les meilleures conditions de succès.

Quant aux *mesures sociales*, le Gouvernement a décalé, pour l'ensemble des abonnés, les dates limites de paiement des factures d'électricité et d'eau, d'avril à juillet 2020, et de mai à août 2020 ; a pris en charge les factures d'électricité et d'eau, devant être payées en avril et en mai 2020, des ménages abonnés au tarif social d'électricité, et des ménages facturés uniquement dans la tranche sociale pour l'eau. Cela concerne plus d'un million de ménages soit environ 6 millions de nos concitoyens ; a instauré un fonds de solidarité pour un montant de 170 milliards de FCFA, en vue de financer les populations les plus vulnérables dans le cadre du soutien humanitaire d'urgence, à travers notamment l'élargissement du champ des filets sociaux ; a renforcé le contrôle des produits de grande consommation et appliqué des sanctions aux contrevenants ; a incité les propriétaires de logements à faire preuve de souplesse et à discuter avec leurs locataires ; a assuré une éducation à distance en commençant par les classes d'examen par le biais de la télévision.

En définitive, la pandémie de la COVID 19 qui avait considérablement impacté l'économie et le budget en 2020, à travers la baisse des prévisions de croissance économique à 2 % et la baisse des recettes fiscale de plus de 500 milliards de FCFA, a été contenue, grâce au plan de riposte mis en place par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires. Les mesures prises ont permis de relancer l'activité économique avec une prévision du taux de croissance du PIB qui devrait remonter à 6,2% à fin 2021.

TABLEAU SYNTHETIQUE ET RECAPITUALTIF DES RISQUES BUDGETAIRES

Le tableau ci-dessous donne un aperçu synthétique des risques budgétaires identifiés avec une tentative d'évaluation approximative et sommaire de leurs degrés de criticité ainsi que les mesures d'atténuation de ces risques :

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Intensité de l'impact budgétaire			Degré de criticité		
	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé
Risques macroéconomiques									
Risque lié à une perte de croissance du PIB réel		X			X			X	
Risque de productivité plus faible du secteur privé	X			X			X		
Risque d'un niveau plus faible du taux d'investissement global		X		X					
Risque d'un niveau plus faible des investissements publics	X				X		X		
Risque d'un niveau plus faible des investissements privés	X			X			X		
Risque lié aux fluctuations des cours du cacao		X			X			X	
Risque lié aux fluctuations de la production du cacao		X			X			X	
Risque de variation des prix des produits pétroliers		X			X			X	
Risque lié au taux d'inflation			X		X			X	
Risque d'un niveau plus faible de production énergétique			X		X			X	
Risques liés aux ressources gazières et pétrolières	X			X			X		
Risques liés à la dette									
Risque de refinancement	X				X		X		
Risque de taux d'intérêt	X				X			X	
Risque de taux de change	X			X			X		
Risque lié à l'émission des garanties publiques	X			X			X		
Risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociale et aux collectivités									
Risques liés aux entreprises publiques	X			X			X		
Risques liés aux institutions de prévoyance sociale			X	X			X		
Risques liés à la gestion financière des collectivités décentralisées		X			X		X		
Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux	X			X			X		

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Intensité de l'impact budgétaire			Degré de criticité		
	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé
Risques liés à la mobilisation des recettes et à l'exécution des dépenses publiques									
Risques liés aux recouvrements des ressources intérieures		X			X		X		
Risques liés aux conditionnalités pour la mobilisation des appuis budgétaires	X				X		X		
Risques liés à la capacité d'absorption des crédits budgétaires alloués aux dépenses d'investissement	X			X			X		
Risques sur la masse salariale	X				X		X		
Risques liés à la constitution de passifs	X			X			X		
Autres risques									
Risques politique et sécuritaires		X		X			X		
Risques liés aux partenariats publics privés (PPP)	X			X			X		
Risques liés au secteur financier	X			X			X		
Risques liés aux catastrophes naturelles		X		X			X		
Risques liés aux ressources naturelles (mines)		X			X			X	
Risques liés au changement climatique	X				X		X		
Risques sanitaires	X			X			X		

L'analyse du tableau fait ressortir six (6) principaux types de risques. A savoir : les risques macroéconomiques, les risques à long terme de la dette publique, les risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociales, EPN et Collectivités territoriales, les risques liés à la mobilisation des recettes et à l'exécution des dépenses publiques et les autres types de risques.

- Les risques macroéconomiques ont une probabilité d'occurrence moyenne, des degrés de criticité moyens avec des impacts peu modérés sur le budget de l'Etat ;
- Les risques associés à la dette (refinancement, taux d'intérêt, taux de change, émission de garanties publiques) ont en moyenne des probabilités d'occurrence et des degrés de criticité faibles avec des impacts faibles sur le budget de l'Etat ;
- Les risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociales, EPN et Collectivités territoriales ont en moyenne des probabilités d'occurrence et des degrés de criticité faibles avec des impacts faibles sur le budget de l'Etat ;

- Les risques liés au recouvrement des recettes et à l'exécution des dépenses publiques en moyenne des probabilités d'occurrence et des degrés de criticité faibles avec des impacts peu modérés sur le budget de l'Etat ;
- Les autres types de risques (sécuritaires, Partenariats Publics Privés, secteur financier, ressources naturelles, changement climatique, sanitaire) ont en moyenne des probabilités d'occurrence et des degrés de criticité faibles avec des impacts faibles sur le budget de l'Etat.

CONCLUSION

L'engagement du Gouvernement ivoirien à améliorer et à moderniser les outils de gestion des finances publiques, a conduit au renforcement de la transparence budgétaire par l'élaboration, entre autres, du présent document de Déclaration sur les Risques Budgétaires (DRB) pour la période 2023-2025.

Ce document a identifié six (6) principaux groupes de risques budgétaires, notamment les risques macroéconomiques, les risques sur la dette publique, les risques liés aux entreprises publiques, les risques liés au recouvrement des recettes et à l'exécution des dépenses, les risques liés aux Partenariats Publics Privés qui impactent à des degrés différents le budget de l'Etat.

Ce document propose par ailleurs des mesures de mitigation pour atténuer les effets de ces risques, notamment ceux qui ont un degré de criticité relativement significatif sur le budget de l'Etat et ceux qui portent également sur les aspects macroéconomiques (perte de croissance du PIB réel, fluctuations des cours et de la production du cacao, variation des prix des produits pétroliers, inflation, production énergétique, taux d'intérêt sur la dette).

La prise en compte de ces risques dans l'élaboration du budget de l'Etat et la mise en œuvre des mesures de mitigation correspondantes permettront d'assurer une bonne gestion des finances publiques.

A travers l'élaboration de ce document, le Gouvernement entend garantir la bonne mise en œuvre de sa politique de développement à travers le budget de l'Etat et, par conséquent, améliorer efficacement le bien-être des populations.

ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RISQUES BUDGETAIRES

Le tableau ci-dessous donne un aperçu synthétique des risques budgétaires identifiés avec une tentative d'évaluation approximative et sommaire de leurs degrés de criticité ainsi que les mesures d'atténuation de ces risques :

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
I- RISQUES MACROECONOMIQUES ET DE DETTE A LONG TERME								
1.1 Risque de la perte de croissance du PIB réel								
➤ Baisse de 1 point de croissance		X			X		La dégradation du solde primaire de base de 0,14%.	✓ Accroître la mise en œuvre des réformes contribuant au changement structurel de l'économie
1.2 Risque de productivité plus faible du secteur privé								
➤ Risque d'une baisse de 1% de la production			X	X			Scénario : diminution de 5% de la production du secteur privé ✓ CT : -5,2% ✓ MT : -0,2%	✓ Poursuivre la mise en œuvre des mesures pour améliorer davantage le climat des affaires, et rassurer les investisseurs
➤ Risque d'une baisse de 5% de la PTF		X		X				✓ Apaiser le climat socio politique
1.3 Risque d'un niveau plus faible des taux d'investissement global, public								
➤ Réduction de 5% des investissements publics par rapport à son niveau initial			X	X				✓ Accroître la sincérité des projections ✓ Elargir l'assiette fiscale
1.4 Risque d'un niveau plus faible du taux d'exécution des dépenses d'investissement								
➤ L'impact d'une baisse du taux d'exécution d'investissement public de 10 points de pourcentage		X		X			✓ Scénario 1 : réduction de 10% des investissements globaux par rapport à leur niveau initial ✓ Baisse des recettes fiscales de 0,71% par rapport à leur niveau initial	✓ Poursuivre l'application effective des mesures de réduction des délais de passation des marchés

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
1.5 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao								
1.5.1 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao								
➤ 1.5.1 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao		X			X		✓ 53,2 milliards de FCFA (DUS et taxe d'enregistrement)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maitriser de l'offre à travers la poursuite ou non des politiques impactant la production nationale ✓ Accélérer de la transformation des produits agricoles par le biais d'un code d'investissement incitatif
➤ Baisse de 5% du prix du cacao à l'international (M)		X			X			
1.5.2 Risque lié aux fluctuations de la production du cacao								
➤ Baisse de 3% de la production de cacao		X		X			✓ 53,2 milliards de FCFA (DUS et taxe d'enregistrement)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une politique de diversification de l'économie, ✓ Accélérer la transformation du cacao
1.6 Risque lié à l'inflation								
➤ Impact de court terme d'une hausse des prix de deux (2) points de pourcentage			X		X		✓ Perte de recettes de 0% tant que la variation négative du taux d'épargne reste en dessous de 1,12 points de pourcentage en valeur absolue	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre une action coordonnée et dynamique entre les acteurs, les consommateurs et les commerçants pour le contrôle des prix ✓ Mener des politiques de transformation structurelle et d'industrialisation de l'agriculture, ✓ Encourager les efforts de surveillance des prix menés par le Ministère chargé du Commerce

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
1.7 Risque d'un faible niveau de production énergétique								
➤ La baisse de 3,4% de la production de l'électricité			X		X		✓ Perte de recettes de 0,82%	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le mécanisme de soutien aux entreprises impactées, ✓ Améliorer la capacité installée, ✓ Mettre en place une cellule de crise Etat-secteur privé et accroître les investissements dans le secteur, ✓ Accélérer les grands projets dans le secteur
1.8 Risque de variation des prix des produits pétroliers								
➤ Risques de non-réalisation à hauteur de 9% de la taxation du gasoil et du super carburant	X				X			✓ Accroître le potentiel de stockage de la SIR
➤ Risques de non-réalisation à hauteur de 2% de la taxation du gasoil et du super carburant		X		X				
1.9 Risque lié à la dette								
➤ Risque de refinancement		X				X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre des réformes visant à réduire le déficit budgétaire, en augmentant les recettes ; ✓ Initier des opérations de gestion active de la dette
➤ Risque de taux d'intérêt	X				X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Initier des opérations de gestion active de la dette ; ✓ Privilégier les financements à taux fixe
➤ Risque de taux de change (5%)	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2023 : 8,5 milliards de FCFA ✓ 2024 : 11,8 milliards de FCFA ✓ 2025 : 9,6 milliards de FCFA 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter le recours au financement en dollars ; ✓ Poursuivre les opérations de couverture de risque EUR/USD
➤ Risque lié à l'émission de garanties publiques	X			X				✓ Mettre en œuvre de mécanismes efficaces d'identification exhaustive et de gestion des risques

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités d'analyse des modèles financiers et économiques ainsi que des négociations des contrats PPP, avec l'appui de partenaires techniques au développement
II-RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE ET AUX COLLECTIVITES								
2.1 Risques liés aux entreprises publiques								
➤ Risque lié à la contre-performance opérationnelle des entreprises publiques		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ 48,2 milliards de FCFA (2021) ✓ Part à injecter pour reconstituer les capitaux propres des entreprises publiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place des contrats de performance au sein des entreprises publiques. ✓ Dispositif interne pour l'anticipation et la gestion des risques financiers et de gouvernance
➤ Risque lié à l'accès préférentiel au crédit par les entreprises publiques	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Arrêté portant fixation du seuil d'emprunt et de garanties.
➤ Risque lié à la baisse des revenus provenant des entreprises du portefeuille de l'Etat	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place des contrats de performance au sein des entreprises publiques.
➤ Risque lié à la crise russo-ukrainienne	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fonds d'Entretien Routier (FER) : environ 200 Milliards de FCFA (estimation 2022) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chiffrer l'impact de la crise sur les entreprises particulièrement touchées ✓ Poursuivre les appuis budgétaires aux entreprises particulièrement touchées

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
2.2 Risques liés aux institutions de prévoyance sociale								
➤ Risque de déséquilibre financier des régimes de prévoyance sociale	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui de 20 milliards de FCFA (CNPS 10 milliards de FCFA entre 1999 et 2000 et CGRAE 10 milliards de FCFA entre 2012 et 2013) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer des études actuarielles triennales en cohérence avec les réalités démographique et le paramétrage du régime ; ✓ Augmenter la subvention de l'Etat dans le cas de la CNAM ✓ Recourir à la parafiscalité dans le cas de la CNAM ✓ Augmenter le montant des cotisations dans le cas de la CNAM
➤ Risque lié à l'accumulation de la dette des secteurs privés et publics vis-à-vis de la CNPS et de la CGRAE			X	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ 77,9 milliards de FCFA pour la CNPS en 2021 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer du cadre législatif (textes) en matière de recouvrement ; ✓ Renforcer des contrôles des employeurs ; ✓ Titriser systématique des arriérés de cotisations sociales ; ✓ Prendre en compte de ces dettes dans les budgets de l'Etat en vue de leur apurement ; ✓ Faire les compensations sociales et fiscales faisant l'objet d'un accord cadre.
➤ Risque lié à la surconsommation médicale			X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser de façon continue les assurés ✓ Contrôler effectivement les prestations ✓ Mettre en place des textes législatifs d'application de sanctions en cas de fraudes
➤ Risque lié à la surfacturation des prises en charge (consultation, hospitalisation, frais pharmaceutiques, etc.)	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le dispositif de contrôle des prestations ; ✓ Appliquer des sanctions aux contrevenants, notamment la suspension de l'agrément des prestataires

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
2.3 Risques liés aux collectivités								
➤ Risques liés à la mobilisation des recettes propres des collectivités décentralisées			X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le cadre juridique par la prise des arrêtés interministériels découlant du décret sur le recouvrement électronique ; ✓ Former et sensibiliser les acteurs des collectivités et les opérateurs économiques sur le recouvrement électronique des recettes des collectivités décentralisées ;
➤ Risques liés aux difficultés de recouvrement des subventions de l'Etat et des impôts rétrocédés envers les collectivités décentralisées	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre des mesures de réajustement du budget des collectivités aux crédits effectivement reçus ;
➤ Risque lié à l'encours des dettes des collectivités décentralisées			X	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1,8 milliards de FCFA (Fonds de Prêt aux Collectivités Locales) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre des mesures d'encadrement des modalités de résorption des dettes, des éventuels passifs et des déficits budgétaires en fonction de leur importance et des capacités financières de chaque collectivité décentralisée ; ✓ Renforcer les capacités des élus locaux et des agents des Collectivités Décentralisées en matière de gestion budgétaire ;
➤ Risque lié à la non couverture totale du Système Informatique de Gestion des Collectivités Décentralisées		X						<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déployer le SIGOBE dans toutes les collectivités décentralisées ;
➤ Risque lié à l'ineffectivité du contrôle financier auprès des collectivités territoriales et districts autonomes			X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exercer effectivement le contrôle financier auprès des collectivités territoriales et districts autonomes

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
2.4 Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux								
➤ Risque lié aux déficits budgétaires	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et former les acteurs de la dépense publique sur le respect des règles et procédures de l'orthodoxie budgétaire ; ✓ Attirer l'attention des acteurs budgétaires afin de s'assurer de la disponibilité de crédits avant tout engagement de dépenses pour éviter le recours aux ressources additionnelles ; ✓ Poursuivre la formation des acteurs pour la maîtrise effective des instruments du budget-programmes et les procédures d'exécution des marchés.
➤ Risque lié au redressement fiscal ou social		X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les acteurs des EPN à l'utilisation efficiente des crédits destinés au paiement des charges sociales et fiscales et à les intégrer aux dépenses de masse salariale lors de la préparation du budget.
➤ Risque lié à l'évolution de la masse salariale			X	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Crédits complémentaires de 2,7 milliards de FCFA pour la masse salariale des EPN en 2021 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller au paiement des charges fiscales et sociales du personnel pour éviter d'éventuels redressements à effets financiers ; ✓ Mettre à la disposition de la tutelle financière et à temps toutes les informations nécessaires pour l'élaboration de la masse salariale.
III- RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES ET A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES								
3.1 Risques liés à la mobilisation des ressources								
➤ Risques liés à la baisse des prix des matières premières agricoles, minières et énergétiques							<ul style="list-style-type: none"> ✓ 83 milliards de FCFA en 2017 ✓ 3 milliards de FCFA au 1er trimestre 2018 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adopter une politique de stabilisation des taux de droits d'enregistrement sur une longue période

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➤ baisse et l'instabilité du taux des droits d'enregistrement sur le café et le cacao		X			X			
➤ baisse du cours du baril de pétrole brut		X			X			
➤ Risques liés aux pratiques d'optimisation fiscale des entreprises								✓ Adapter le dispositif fiscal aux différentes pratiques et renforcer la coopération internationale pour les échanges d'informations
➤ réorganisation des activités du secteur des télécommunications en vue de réduire leur contribution à l'impôt			X		X		✓ 30 milliards de FCFA en 2019	
➤ mise en œuvre de politiques commerciales pour limiter les effets escomptés de l'imposition de l'industrie du tabac	X			X				
➤ Risques liés au niveau élevé des exonérations accordées		X			X		✓ 149 milliards de FCFA en moyenne/an (152 milliards de FCFA en 2020 et 146 milliards de FCFA en 2021)	✓ Rationaliser les exonérations fiscales
➤ Risques liés au non-respect des délais dans la mise en œuvre de certains projets structurants dont les impacts attendus sont prévus dans le budget		X			X		✓ 26 milliards de FCFA en 2021	✓ Faciliter la mise en œuvre des projets structurants
➤ Risques liés à la progression du poids du secteur informel dans l'économie	X			X				✓ Redynamiser les Centres de Gestion Agrée (CGA)

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								✓ Mettre en place un mécanisme de prélèvement à la source pour les activités en ligne
➤ Risques liés à l'instabilité du réseau informatique ou aux difficultés d'ordre technique	X				X		✓ 39,2 milliards de FCFA au 1er semestre 2022	
➤ Risques liés à la crise russo-ukrainienne		X				X	✓ 400 milliards de FCFA en 2022	✓ Accroître les capacités de stockage de produits pétroliers
➤ Risques liés au rationnement dans la fourniture de l'électricité	X			X			✓ 31,9 milliards de FCFA au 1er semestre 2021	✓ Accroître la production d'électricité et diversifier les sources de production
➤ Risques liés aux exonérations conventionnelles prises en cours d'exercice		X		X			✓ 6,5 milliards de FCFA exonération sur le blé en 2022	✓ Limiter les exonérations à celles prévues par les textes communautaires (CEDEAO, UEMOA)
➤ Risques liés à la fraude en milieu douanier		X		X			✓ 34,4 milliards de FCFA en moyenne annuelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le contrôle par le recours aux outils modernes (scanners, module d'analyse des risques, vidéos surveillances) ✓ Renforcer la coopération avec les administrations douanières des pays frontaliers sur le renseignement (interconnexion des systèmes)
➤ Risques liés à la baisse des prix internationaux en lien avec les cours bas des devises autres que l'EURO		X		X			✓ 3,9 milliards de FCFA en moyenne annuelle 2015-2016	
➤ Risques liés aux dysfonctionnements au niveau de la chaîne portuaire dus aux revendications sociales	X			X			✓ 2 milliards de FCFA en 2009	✓ Mettre en place un cadre de gestion des revendications sociales

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➤ Risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires								
➤ Risques liés aux conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires		X			X			✓ Définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes pour le décaissement des appuis budgétaires avant la mise en œuvre
➤ Risques liés à la fluctuation du taux de change des devises autres que l'EURO	X			X				
3.2 Risques liés à l'exécution des dépenses publiques								
3.2.1 Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures								
➤ Risques liés à la baisse du taux de change des devises autres que l'EURO		X		X				✓ Privilégier les prêts libellés en Euros ou en monnaie locale
➤ Risques liés à la mauvaise qualité des études de certains projets		X			X			✓ Renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ✓ Veiller à n'inscrire au PIP que les projets disposant d'études de qualité
➤ Risques liés aux retards dans la mise à disposition des fonds issus des prêts ou des dons et aux procédures internes des institutions partenaires	X				X			✓ Sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur la nécessité de réduire leurs délais de décaissement en référence au décret N°475 du 1 ^{er} juillet 2015
➤ Risques liés à la non-exécution de la contrepartie de l'Etat dans les projets cofinancés	X			X				

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➤ Risques liés au non règlement de la purge des droits des populations impactées par certains projets	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets ✓ Associer toutes les parties prenantes à la réalisation des projets
3.2.2 Risques liés aux projets financés sur ressources propres								
➤ Risques liés à la faible appropriation des procédures de passation des marchés publics par certaines structures	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et des procédures ✓ Renforcer les capacités des ministères techniques en matière d'identification et de préparation des projets et programmes d'investissement
➤ Risques liés à la constitution des passifs	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller au respect de la circulaire numéro 001/PM/2021 du 09 juillet 2021 relative à l'interdiction de constituer des passifs au cours de l'exercice budgétaire ; ✓ Vulgariser les règles et procédures d'exécution de la commande publique, notamment à travers leur diffusion sur les sites internet dédiés ; ✓ Organiser des rencontres d'échanges sur les mesures d'encadrement et d'accompagnement de la gestion budgétaire ; ✓ Faire la mise à niveau des crédits budgétaires pour la réalisation des activités ; ✓ Poursuivre la sensibilisation des opérateurs économiques notamment par le biais de la CELIOPE ; ✓ Poursuivre la formation des acteurs pour la maîtrise effective des instruments du budget-programmes ;

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								✓ Rendre accessible les informations relatives aux marchés budgétisés aux opérateurs économiques.
3.2.1 Risque sur la masse salariale								
➤ Risques liés à la rupture de la trêve sociale	X						X	✓ 1 800 milliards de FCFA/an (IRB) ✓ Veiller au respect des engagements pris par chaque partie (Syndicats et Gouvernement) ; ✓ Veiller au bon fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accords signé en 2022
								✓
IV- RISQUES LIES AUX PPP								
➤ Risques de résiliation	X			X				✓ Identifier, quantifier et prioriser les risques ✓ Développer un plan de gestion ✓ Intégrer les informations sur les risques budgétaires des contrats de PPP dans la programmation financière
➤ Garanties	X			X				✓ 19,3 milliards de FCFA
➤ Clauses de rétablissement	X			X				✓ 22,2 milliards de FCFA
➤ Autres risques budgétaire	X			X				
V-AUTRES RISQUES SPECIFIQUES								
4.1 Risques Socio-Politique et Sécuritaire								
➤ Risques sécuritaires		X		X				✓ Mettre en alerte des Forces de Sécurité et de Défense (FDS)

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➤ Risques socio-politiques		X		X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le dialogue social et politique et de la cohésion nationale ; ✓ Respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale ; ✓ Mettre en place des institutions et mécanismes de respect de la démocratie ; ✓ Approfondir l'implication de la société civile dans les processus électoraux.
4.2 Risques liés aux Secteur Financier								
➤ Risques liés à la restructuration d'une banque à capitaux majoritairement publics	X				X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant du déficit + 10 milliards de FCFA de fonds propres réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place systématiquement de comité de suivi du recouvrement des créances.
➤ Risques liés à la mise sous administration provisoire d'une banque à capitaux majoritairement publics	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'impact est fonction de la volonté politique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvrir le capital de banque à capitaux majoritairement publics par l'Etat à certaines structures.
➤ Risques liés à la liquidation	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant du déficit + charge de liquidation au cas où la garantie est nulle et les actifs sont insuffisant pour réaliser les passifs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Solliciter le fonds de garantie des dépôts et de résolution de l'UMOA.
4.3 Risques liés aux catastrophes naturelles								
➤ Les pluies diluviennes		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant du sinistre + indemnités de dédommagements 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lotir les secteurs non viabilisés et la mise en œuvre d'un nouveau schéma d'assainissement de la ville d'Abidjan ; ✓ Construire des ouvrages d'assainissement et de drainage ;

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les populations à l'approche des saisons de pluies sur les zones à risque ; ✓ Déguerpir et assister (relocalisation et indemnisation) les populations des habitations des zones à risques ; ✓ Sensibiliser les populations aux effets de l'homme sur le changement climatique ; ✓ Activer le plan ORSEC ;
➤ Risques liés à la sécheresse	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir la recherche pour la mise au point de nouvelles variétés agricoles résistantes à la sécheresse ; ✓ Améliorer la maîtrise de l'eau dans le secteur agricole (barrages, irrigation et production goutte à goutte) ; ✓ Mettre en place d'un système de sensibilisation et de proximité des agriculteurs sur la sécheresse ; ✓ Mettre en œuvre d'un plan national de reboisement
➤ Risques liés à l'érosion des villes côtières et à l'avancée de la mer	X			X				
4.4 Risques liés aux ressources minières								
➤ Risques géologiques et technologiques		X			X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant du déficit occasionné 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exiger la réalisation de toutes les phases de la recherche minière pour s'assurer de l'effectivité des ressources ; ✓ Exiger la certification de l'estimation des ressources par des personnes qualifiées conformément aux normes mondialement reconnues (NI 43 101 et JORC) pour minimiser les risques d'incertitude ; ✓ Renforcer les capacités des agents des mines sur l'estimation des ressources et le calcul des réserves.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➤ Risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)		X			X		✓ Montant du déficit occasionné	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une politique de veille sur les relations entre les sociétés minières et les populations riveraines d'une part, et d'autre part entre le patronat et les travailleurs ; ✓ Veiller au strict respect du code de travail, des accords signés et des conventions collectives des entreprises ; ✓ Mettre en place un comité technique d'anticipation des crises et gestion des crises comprenant l'ensemble des parties prenantes.
➤ Risques liés à l'insuffisance et à la qualité des infrastructures	X			X			✓ Montant de l'investissement et les déficits occasionnés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien des routes pour l'acheminement des produits miniers vers les ports d'embarquement ; ✓ Aménager les quais minéraliers dans les différents ports ; ✓ Stabiliser le réseau électrique sur les sites miniers ; ✓ Entretien régulièrement des axes routiers pour la fluidité de l'acheminement des produits miniers vers les ports d'embarquement
➤ Risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international		X			X		✓ Montant du déficit occasionné	
➤ Risques liés à la prolifération de l'orpaillage clandestin			X		X		✓ Montant du déficit fiscal occasionné	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les mécanismes de lutte contre l'orpaillage clandestin par le biais du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO) ; ✓ Redynamiser les comités techniques locaux installés, chargés de la veille ; ✓ Déployer des chantiers écoles pour former les acteurs afin de les intégrer dans le secteur légal et formel.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
4.6. Risques sanitaires								
➤ Risques liés à la résurgence d'un variant plus virulent de la COVID-19	X				X		✓ Montant des plans de ripostes nationaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les zones à risque ; ✓ Former le personnel de santé à l'élaboration des messages de sensibilisation aux populations et au plan de prévention et de riposte ; ✓ Sensibiliser les populations à éviter des comportements à risque,
➤ Risques liés à la maladie à virus de Marburg	X				X			
➤ Risques liés à la variole du singe	X				X			
4.7 Risques liés au changement climatique								
➤ Risques liés au secteur agricole et aux activités de pêche	X				X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire les émissions de gaz à effets de serre d'au moins 28% d'ici 2030 ; ✓ Utiliser 42% d'énergies renouvelables d'ici 2030 à travers : (i) l'utilisation des sources d'énergies « propres » ; (ii) l'utilisation et l'exploitation intelligentes des terres agricoles et des forêts et (iii) la gestion durable et la valorisation des déchets ; ✓ Promouvoir la gestion durable de l'utilisation des terres et de l'eau ; ✓ Renforcer la capacité de résistance des principales infrastructures et des réseaux urbains ; ✓ Accroître l'investissement dans l'énergie renouvelable,
➤ Risques liés aux infrastructures			X		X			
➤ Risques liés aux ressources humaines et matérielles	X			X				